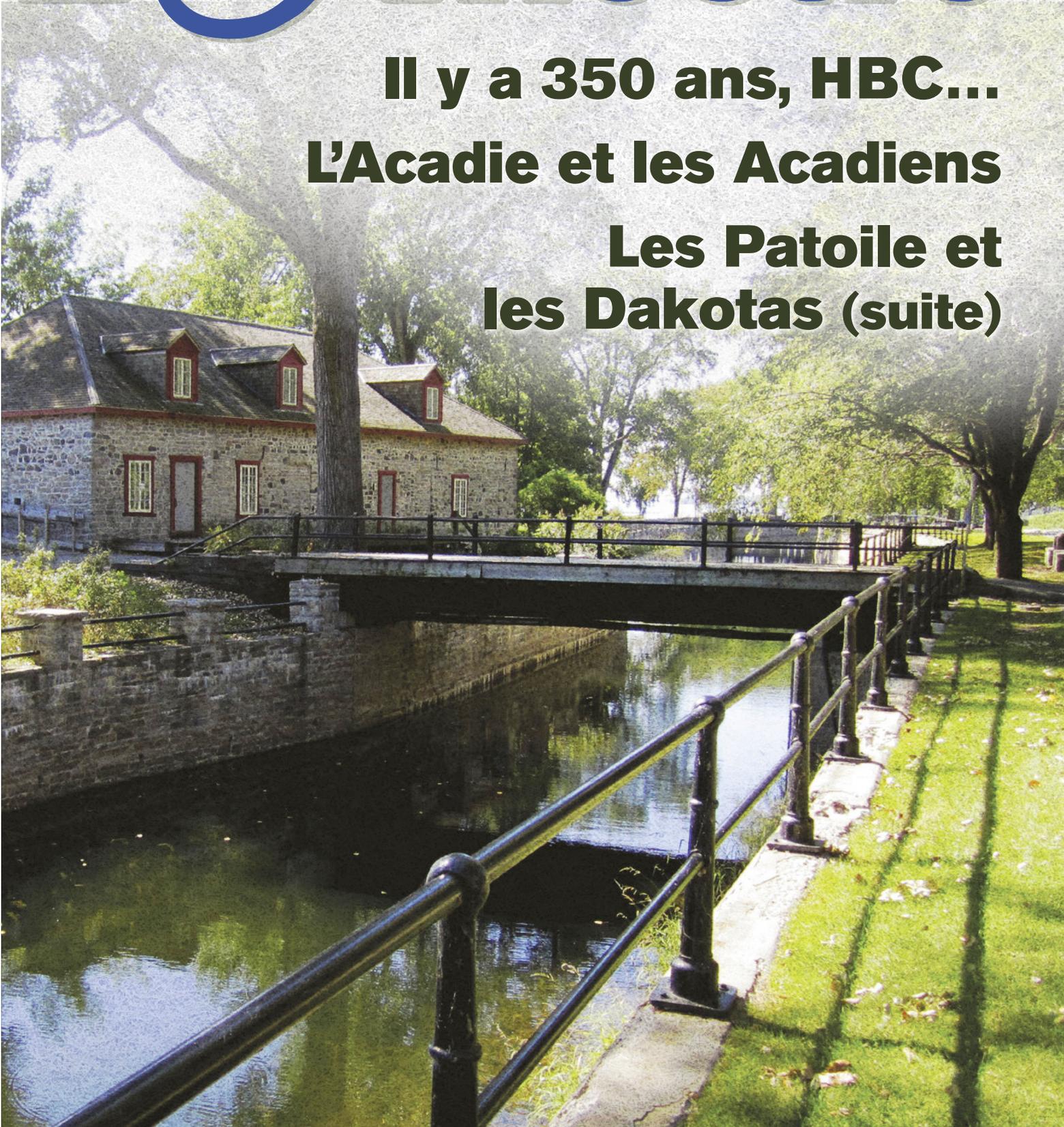




Revue de la Société de généalogie de Québec | www.sgq.qc.ca

L'Ancêtre

**Il y a 350 ans, HBC...
L'Acadie et les Acadiens
Les Patoile et
les Dakotas (suite)**



CAP-AUX-DIAMANTS

La revue d'histoire du Québec



**LE CODEX
CANADENSIS :
UNE ÉNIGME DE LA
NOUVELLE-FRANCE**

**NUMÉRO BIENTÔT
EN KIOSQUE**

**UN INDISPENSABLE
POUR LES DIFFUSEURS
DE NOTRE HISTOIRE**

**ABONNEZ-VOUS À
CAP-AUX-DIAMANTS
AU 418 656-5040**

revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Visitez le site web :
www.capauxdiamants.org

 Suivez-nous
sur Facebook!

SERVICES

Impression numérique
Impression grand format
Impression d'enseigne
et remplacement
Impression de plans
Sérigraphie
Reproduction d'œuvre d'art
Laminage
Découpe numérique
Lettrage de véhicule
Lettrage de vitrines
Numérisation grand format
Fusion de documents
Finition
Finition manuelle
Préparation postale
Ciblage démographique



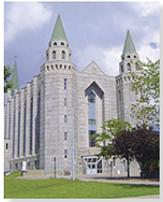
Groupeetr

MAISON DE PRÉPARATION POSTALE
CENTRE NUMÉRIQUE - AFFICHAGE

numeriCca

SCR
SÉRIGRAPHIE
CLAUDE ROUSSEAU

PLANOTECH
Reproduction et impression numérique de plans



SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC 1961–2020

Adresse postale : C. P. 9066, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4A8

Adresse municipale : 1055, rue du Séminaire, local 4240, Pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval, Québec (Québec) G1V 5G8

Téléphone : 418 651-9127 Courriel : sgq@uniserve.com Site : www.sgq.qc.ca



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020 – 2021

Président	Guy Auclair (4443)*
Vice-président	Michel Keable (7085)
Secrétaire	Martine Guillot (7137)
Trésorier	Michel Turcotte (7406)*
Administrateurs	Louis Houde (2870) Yvon Lacroix (4823)* Hélène Routhier (5919)* Solange Talbot (6559)*

* Fin de mandat – Un poste est actuellement vacant; un remplaçant doit être désigné par les membres du conseil.

Conseiller juridique

M^e Serge Bouchard

Direction des comités

Centre de documentation	Mariette Parent (3914)
Conférences	Pierre Soucy (5882) Roger Barrette (2552)

Communications et publicité

Louis Houde (2870)

Éditions et publications

Expédition	Guy Parent (1255) Louis Poirier (5290)
Saisie des données	Louise Tucker (4888)

Formation

Michel Parcel (7807)

Héraldique

Mariette Parent (3914)

Informatique

Yvon Lacroix (4823)

Registraire

Solange Talbot (6559)

Revue *L'Ancêtre*

Michel Keable (7085)

Service à la clientèle

Guy Auclair (4443)

Service de recherche, d'entraide et de paléographie

Jeanne Maltais (6255)

Trésorerie

Michel Turcotte (7406)

Encaissement Suzanne Laroche (7224)

Inventaire Louis Poirier (5290)

L'Ancêtre, revue officielle de la Société de généalogie de Québec, est publié quatre fois par année.

Cotisation

Canada Adhésion principale* : 50 \$

Amérique

sauf Canada Adhésion principale* : 65 \$ canadien

Europe

Adhésion principale* : 70 \$ canadien

Membre associé demeurant

à la même adresse : demi-tarif

* Ces adhérents reçoivent la revue *L'Ancêtre*.

Note

Les cotisations des membres sont renouvelables avant le 31 décembre de chaque année.

L'Ancêtre 2020 – 2021

COMITÉ DE *L'Ancêtre*

Rédaction

Directeur	Michel Keable (7085)
Rédacteurs	Jean-François Bouchard (1792) France DesRoches (5595)
Coordonnatrice	Diane Gaudet (4868)

Autres membres

Catherine Audet (7774)
Rémi d'Anjou (3676)
Daniel Fortier (6500)
Jacques Fortin (0334)
Claire Lacombe (5892)
Jeanne Maltais (6255)

Chroniqueurs

Marc Beaudoin (0751)
Irène Belleau (3474)
CDRJA
Daniel Fortier (6500)
Dominic Gagnon (6640)
Régnald Lessard (1791)
Lise St-Hilaire (4023)
André-Carl Vachon

Collaborateurs et collaboratrices

Jocelyne Gagnon (3487)
Jean-Paul Lamarre (5329)
Denis Martel (4822)

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* sont sous la responsabilité de leur auteur. Ils ne peuvent être reproduits sans le consentement de la SGQ et de l'auteur.

Conception de la mise en page et des couvertures de la revue

Omnigraphe, infographie d'édition

Imprimeur

Groupe ETR, Québec

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0316-0513

© 2020 SGQ

Page couverture :

Ancien édifice ayant servi au début du XIX^e siècle d'entrepôt de fourrures en provenance de l'Ouest en route vers la Grande-Bretagne. De nos jours centre d'interprétation appelé *Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine*.

La photo est une courtoisie de M. Michel Corboz et les « marques » du XX^e siècle ont été éliminées par Jean-Pierre Gaudet avec l'autorisation du photographe.

SOMMAIRE

Conditions du Prix de <i>L'Ancêtre</i>	4
Lauréats du Prix de <i>L'Ancêtre</i>	5
Rapport annuel 2019-2020	6
Coup de cœur des lecteurs	11
Les Filles du Roy – Second regard	
Les Filles du Roy et un certain baron dit Lahontan	13
Bref historique de la Compagnie de la Baie d'Hudson	17
La Compagnie du Nord à la baie d'Hudson	18
Lachine et la traite des fourrures	23
Au-delà de la traite des fourrures	
Hommage aux pionnières	29
Les Patoile et la révolte des Dakotas – Sioux de 1862 (2 ^e partie)	36
Politique de rédaction	50
Le Centre de documentation vous invite	
À découvrir . . . Michel Pastoureau, histoire des couleurs	51
Us et coutumes généalogiques	
Généalogie et tradition orale	53
L'héraldique à Québec	
Les armoiries de la famille Taschereau	56
Paléographie	60
Les archives vous parlent	
Du nouveau à BANQ	62
Les Acadiens	
Les réfugiés acadiens en Nouvelle-France (1755-1763)	65
ADN et généalogie	
L'origine de Joseph « Douillet »	68

La SGQ, fondée le 27 octobre 1961, est un organisme sans but lucratif. Elle favorise la recherche en généalogie et en histoire des ancêtres ou des familles, l'entraide des membres, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences ainsi que la publication de travaux de recherche.

La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, de la Fédération Histoire Québec ainsi que de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de bienfaisance enregistré.



Conditions du Prix de *L'Ancêtre* Volume 46

Depuis 1998, la Société de généalogie de Québec (SGQ) récompense les auteurs* des meilleurs articles parus durant l'année de publication en cours en attribuant le Prix de *L'Ancêtre* sous trois volets : article de fond, étude et mention spéciale. Le comité de *L'Ancêtre* présente ici les règles qui s'appliqueront aux articles publiés dans le volume 46 de la revue, soit dans les numéros 328, 329, 330 et 331. Il s'agit de la 23^e édition du Prix.

1. Sont admissibles au Prix les membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article. Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Les articles admissibles sont ceux publiés dans le volume 46 et qui ont été inscrits dans les catégories suivantes :
 - les articles de fond (textes de 20 000 caractères et plus) ; si un article est publié en plusieurs parties, le texte sera évalué comme un tout par le jury. Ainsi, l'ensemble des parties constituera un seul article au sens du Prix de *L'Ancêtre* et il sera évalué comme tel. Si les parties de l'article sont publiées dans deux volumes différents de la revue, l'article en entier ne sera transmis au jury que pour le volume contenant la dernière partie.
 - les études (textes de moins de 20 000 caractères).
3. Les articles publiés sous la rubrique *Conférence* sont exclus. Toutefois, un tel article adapté pourra répondre aux critères d'évaluation, et ainsi devenir admissible au Prix. Les membres du comité de rédaction de la revue *L'Ancêtre* (directeur, rédacteurs et coordonnatrice de la revue) ainsi que les personnes qui acceptent d'être membres du jury du Prix de *L'Ancêtre* sont exclus du concours.
4. Le jury est formé de trois membres (plus un substitut) qui élisent entre eux une présidente ou un président. Afin d'appuyer le jury tout au long du processus de sélection, un représentant du comité de *L'Ancêtre* agit en tant qu'observateur de la démarche. Cependant, il ne participe pas au processus de décision.
5. Les membres du jury sont choisis par le conseil d'administration de la SGQ sur recommandation de la directrice de la revue et répondent de leurs décisions au conseil d'administration de la SGQ. Leur identité, leurs délibérations et leurs évaluations sont tenues secrètes jusqu'à la remise du Prix.
6. Les membres du jury utilisent obligatoirement la grille de pondération fournie par le comité de *L'Ancêtre*, comme seul et unique outil d'évaluation des textes. Une compilation des résultats doit aussi être produite et tous les documents d'analyse et d'évaluation doivent être remis par la suite au comité de *L'Ancêtre*.
7. Les décisions du jury doivent être motivées et sont sans appel.
8. Le jury peut ne pas attribuer le Prix dans une des catégories s'il le juge à propos ; il peut aussi attribuer plus d'une mention.
9. Les critères servant à l'évaluation des articles sont les suivants :
 - un texte à caractère généalogique ou relié à la généalogie ;
 - un texte apportant des éléments généalogiques nouveaux ou inédits ;
 - un texte affichant une qualité approfondie de recherche, appuyée sur des sources citées et vérifiables ;
 - un texte démontrant une bonne maîtrise de la langue française.
10. Le Prix de *L'Ancêtre* est offert par le conseil d'administration de la SGQ et est attribué comme suit :
 - Prix pour ARTICLE DE FOND – 300 \$ à l'auteur du meilleur article de fond ;
 - Prix pour ÉTUDE – 150 \$ à l'auteur de la meilleure étude ;
 - Prix – MENTION SPÉCIALE – 100 \$ à l'auteur d'un article de fond ou d'une étude digne de mention.
11. Les noms des gagnants sont dévoilés à l'occasion de la remise du Prix lors d'un événement déterminé par le conseil d'administration de la SGQ.
12. Les noms des gagnants ainsi que les commentaires du jury sont publiés dans la revue *L'Ancêtre*.

Comité de *L'Ancêtre*,
Société de généalogie de Québec, mai 2019

* La forme masculine n'est utilisée que pour alléger le texte.



Lauréats du Prix de **L'Ancêtre** 2019–2020 volume 46 — 23^e édition



Sylvie Vanasse (8128)

« Grégoire Deblois : une vie insulaire et de solidarité », **L'Ancêtre**, vol. 46, n° 331, été 2020, p. 223-232.

L'auteure, Sylvie Vanasse, a effectué une recherche poussée sur son ancêtre maternelle. Agrémenté d'une iconographie pertinente, son article renferme un bel amalgame d'informations généalogiques et historiques sur cet ancêtre. Elle a réussi à démêler et à documenter l'évolution du patronyme Deblois à celui de Grégoire. L'auteure a eu un « trait de génie » en nous présentant deux tableaux permettant d'illustrer clairement les relations familiales. Pour ce faire, l'auteure a exploité au maximum l'information d'actes de baptême et de mariage, ne se limitant pas aux seuls parents, mais également aux parrains, marraines et témoins pour décrire la famille au sens large. Ce type de présentation devrait inspirer de futurs auteurs de la revue **L'Ancêtre**.



Suzanne Maynard (6942)

« Mariages à la gaumine », **L'Ancêtre**, vol. 46, n° 329, hiver 2020, p. 116-118.

L'auteure est originaire de l'Alberta. C'est par sa lignée paternelle qu'elle découvre des ancêtres francophones qui deviennent les personnages de ses récits. Lors de ses recherches, elle remarque dans l'acte de mariage d'une lointaine tante de son père, la mention : « mariage à la gaumine ». Curieuse de savoir en quoi consiste cette inscription, elle effectue une recherche poussée qui nous apprend les origines de cette façon de faire ainsi que les raisons et conséquences d'un tel mariage tant pour les époux que pour leur famille. L'habileté de l'écriture et la qualité de la documentation sont des invitations à lire !



Daniel Fortier (6500)

« Bicentenaire de la naissance de Cyprien Tanguay », **L'Ancêtre**, vol. 46, n° 328, automne 2019, p. 41-50.

« Généalogie d'un livre : Le Dictionnaire Tanguay », **L'Ancêtre**, vol. 46, n° 329, hiver 2020, p. 105-115.

Par ses deux articles de facture différente, Daniel Fortier a permis une plus grande reconnaissance de l'œuvre magistrale de Cyprien Tanguay. Le premier article situe le Dictionnaire Tanguay dans les écrits de son époque à partir d'une méthodologie très bien structurée à cet effet. Le second article vise à faire participer le lecteur à toute la démarche d'élaboration du dictionnaire depuis sa conception jusqu'à sa version finale. Regarder l'œuvre de Cyprien Tanguay sous ces deux angles nous permet d'apprécier sa portée tant à son époque qu'aujourd'hui.



Rapport annuel 2019–2020 du conseil d'administration 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

Guy Auclair (4443), président

1. Administration de la Société de généalogie de Québec

Les mesures prises par le gouvernement du Québec afin de faire face à la pandémie de COVID-19 ont profondément affecté les activités du dernier trimestre de la SGQ.

Afin de se conformer à ses statuts et règlements, de même qu'aux règles régissant les organisations sans but lucratif dont nous faisons partie, le conseil d'administration a adopté une résolution qui lui permet de tenir son assemblée générale au plus tard le 31 décembre 2020. Selon l'évolution de la situation et la possibilité de tenir cette assemblée en personne, un avis juridique confirme que les assemblées générales tenues virtuellement sont légales.

C'est d'ailleurs dans la foulée de ces contraintes que le conseil d'administration a reporté la publication de son rapport annuel au numéro d'automne de la revue *L'Ancêtre*. Le rapport sera également présenté lors de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration s'est réuni huit fois durant la dernière année et a poursuivi ses activités par courriel durant les derniers mois.

À la fin de 2018-2019, l'organisme « Bénévoles d'expertise », dont le mandat était d'analyser nos processus et de faire des recommandations pour les améliorer, a remis son rapport. Les solutions proposées étaient beaucoup trop complexes et onéreuses pour notre organisation. Le conseil d'administration a donc pris la décision de ne pas y donner suite.

Lors de sa dernière assemblée générale tenue le 5 juin 2019, la SGQ a mis en place un projet pilote d'une année permettant d'offrir à ses membres huit accès supplémentaires aux sites *Généalogie Québec* et *PRDH* sur son site Web. L'analyse des résultats de consultation nous a permis de constater que l'accès au site *Généalogie Québec*, soumis à une licence, est probant et sera renouvelé annuellement. Par contre, pour l'accès au *PRDH*, qui fonctionne sous forme de nombre hebdomadaire de requêtes, nous observons que ce nombre, selon le contrat que nous avons avec le fournisseur, est atteint en quelques heures seulement, causant de la frustration pour certains utilisateurs. Le présent forfait prendra fin en octobre 2020 et la situation sera évaluée à ce moment-là. À noter que cela ne change rien aux accès disponibles dans les locaux de la SGQ.

Comme le dossier de la *Commission d'accès à l'information* concernant les formulaires de mariage est toujours d'actualité, le conseil d'administration a continué de faire appel à M^e Serge Bouchard, conseiller juridique et membre de la SGQ, dans le traitement de ce litige. Nous remercions sincèrement M^e Bouchard qui continue à offrir, tout au long de ces procédures, un soutien constant et des conseils judicieux.

Partenaires

La SGQ remercie *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (BAnQ) pour son étroite collaboration. Il ne fait aucun doute que cette coopération et la proximité physique de nos deux organisations représentent un avantage important pour la clientèle qui peut facilement jumeler une visite au centre de documentation Roland-J.-Auger à celle du Centre d'archives de Québec.

La SGQ a participé aux rencontres de la table de concertation des sociétés d'histoire de la Ville de Québec. Elle est également membre de la *Fédération histoire Québec* et du *Conseil de la culture de la région de Québec et Chaudière-Appalaches*.

Ententes

- **SGQ et Fabrique Notre-Dame-de-Québec:** Cette entente, qui permet à la Société de généalogie d'occuper le sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Victoires à la place Royale lors des Fêtes de la Nouvelle-France, est toujours en vigueur. Cependant, compte tenu des travaux qui ont eu lieu à cet endroit, l'événement s'est tenu au parc de l'Esplanade en 2019. Malgré tout, comme ce fut le cas l'année précédente, les certificats ont pu être remis dans l'église Notre-Dame-des-Victoires à ceux qui ont complété leur Roue de paon. Malheureusement, les Fêtes de la Nouvelle-France ont été annulées cette année.
- **Société de généalogie de Lévis (SGL):** L'entente, qui permet aux membres en règle de la SGL de s'inscrire aux ateliers de formation de la SGQ aux mêmes conditions que les membres de la SGQ, a été renouvelée.

Représentations

En 2019-2020, le nombre d'événements auxquels la SGQ aurait pu participer a été moindre que l'an dernier. Aucun congrès n'a eu lieu dans notre secteur d'activité. Nous avons cependant participé aux Fêtes de la Nouvelle-France et au Salon de la Fédération des associations de familles, ce dernier ayant été tenu dans le cadre du salon de la FADOQ.

Le samedi 7 décembre 2019, la SGQ a tenu son traditionnel dîner de Noël au restaurant le Cercle, au pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval. À cette occasion, la SGQ a innové en adoptant la formule d'un buffet. Plus de 96 personnes ont assisté à cet événement et profité de la conférence de André-Carl Vachon, intitulée *Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray*.

L'assemblée générale de la *Fédération québécoise des sociétés de généalogie* (FOSG) devait se tenir à Québec et la SGQ en était la société hôte. Malheureusement, l'événement a dû être annulé.

Membres à l'honneur

Même si les mesures liées à la pandémie n'ont pas permis au président de la FQSG de décerner en personne les prix rendant hommage à certains bénévoles, la *Médaille de reconnaissance* et le *Prix Renaud-Brochu* ont quand même été décernés, et il revient aux différentes sociétés de procéder à leur remise.

- **Yvon Lacroix** a mérité la *Médaille de reconnaissance 2020* pour la qualité exceptionnelle de son parcours, ses réalisations et son engagement, principalement dans le développement et la mise en place de bases de données et d'outils de recherche informatisés, de même que pour l'amélioration du parc informatique, contribuant ainsi de façon significative au monde de la généalogie.
- **France DesRoches** s'est vu décerner le *Prix Renaud-Brochu 2020* pour son importante contribution au monde de la généalogie, et ce, à plusieurs titres. France a consacré sans compter un nombre considérable d'heures et d'efforts pour soutenir ses collègues dans leurs recherches et leur offrir une information de qualité. Son dévouement, sa disponibilité et son expertise en font une bénévole recherchée.
- **Daniel Vézina** a également reçu le *Prix Renaud-Brochu 2020* pour son importante contribution dans la coordination de la refonte du catalogue qui permet le repérage tant des ouvrages traditionnels que des articles de périodiques.

Bilan financier au 30 avril 2020

Les états financiers de l'année 2019-2020 ont été vérifiés par M. Claude Paquet. En voici les points saillants :

- Le **budget prévu** était de 117 550 \$.
- Les **revenus** de l'année totalisent 123 424 \$ comparativement à 122 759 \$ l'an dernier.
- Les **dépenses** s'élèvent à 115 412 \$ comparativement à 117 709 \$ en 2019.
- **L'excédent des revenus sur les dépenses** se chiffre à 8013 \$ par rapport à 5050 \$ l'an dernier.
- **L'actif** se chiffre à 259 102 \$ en comparaison à 254 663 \$ en 2019.
- L'objectif de notre **campagne de souscription** fixé à 8000 \$ n'a pas été atteint; le montant recueilli s'élève à 4090 \$ comparativement à 4439 \$ l'an dernier.
- Les **cotisations** ont constitué 62 % des revenus.
- Les **services aux membres** représentent 74 % des dépenses globales. De celles-ci, 30 % sont affectées à la production et à la distribution de la revue **L'Ancêtre**.

Les membres

MEMBRES INSCRITS	31 DÉCEMBRE 2017	31 DÉCEMBRE 2018	31 DÉCEMBRE 2019
Principal	1338	1423	1491
Associé	102	104	109
Autres	154	153	155
Total	1594	1680	1755

On peut sans aucun doute affirmer que notre société se porte bien. Le nombre de membres et la participation aux différents événements le confirment. Au 31 décembre, le nombre de membres s'élevait à 1755, une hausse de 4,5 % par rapport à l'an dernier.

2. Rapport des comités

L'Ancêtre

On ne surprendra personne... Le coronavirus a quelque peu affecté notre année. De façon globale, disons que nous avons rempli notre mandat de base : produire quatre numéros de la revue **L'Ancêtre**.

Normalement, nous remettons le *Prix de L'Ancêtre* au mois de juin lors du 5 à 7 des bénévoles. Cette année, les gagnants ont été informés au cours de l'été et leur travail sera souligné lors d'une activité de la société. Les noms des gagnants sont publiés dans la présente édition de **L'Ancêtre**.

En ce qui concerne l'organisation de l'équipe, nous avons perdu deux membres qui n'ont pas encore été remplacés dans certains de leurs rôles, mais nous avons recruté un nouveau membre au comité de **L'Ancêtre**.

D'autre part, nous éprouvons une grande difficulté à recruter de nouveaux chroniqueurs : plusieurs se sont retirés ou ont diminué leur participation. Notons le triste départ de Raymond Deraspe, mais aussi la diminution importante de contributions pour les chroniques *Lieux de souche*, *Les archives vous parlent* ou *Adlib*. Une autre chronique apparaît cependant : André-Carl Vachon vient de commencer la production d'une série de textes concernant l'Acadie et les Acadiens. De plus, Jeanne Maltais prépare, pour l'an prochain, une chronique au sujet de femmes oubliées. Alain Rossi devrait bientôt fournir des documents concernant la recherche dans les documents d'archives en France... Il y a de l'espoir !

Dans un autre ordre d'idées, le prix *Coup de cœur* des lecteurs, décerné à un auteur à la suite d'un vote des membres de la SGQ, a été remporté en 2019 par Irène Belleau ; le prix lui a été remis à l'occasion du dîner de Noël en décembre. Benoît Desrochers a pour sa part gagné le tirage au sort de l'abonnement d'un an à la SGQ attribué parmi les membres qui ont fait connaître leur choix.

La production des numéros de **L'Ancêtre** a demandé, à partir de celle de juin, un passage à une technologie qui respecte la distanciation physique. C'est ainsi que nous avons utilisé *Google documents*, un outil par lequel un même document est partagé entre plusieurs participants. Cela a permis de réaliser l'équivalent des relectures finales durant lesquelles plusieurs de nos experts révisent les textes à publier. Ce sera probablement une des technologies, avec les rencontres en ligne, que nous utiliserons jusqu'à ce que les règles de sécurité soient levées.

Notre plan pour le futur ? Produire une revue toujours meilleure qui vous intéressera.

Centre de documentation

À la fin de l'exercice 2019-2020, la bibliothèque compte 57 324 titres de volumes et d'articles de périodiques. Une part importante des documents provient de dons offerts par les membres de la SGQ; quant aux périodiques, il s'agit de dons, d'échanges entre les sociétés de généalogie ou d'abonnements.

La pandémie a surpris l'équipe des bénévoles du Centre de documentation qui était à la veille d'annoncer le marché aux puces.

Il en est de même pour le projet de numérisation des revues inactives: ce projet arrivait à terme et les dernières vérifications auraient dû permettre de fermer ce chantier.

Le processus d'acquisition de nouveaux répertoires est demeuré inachevé. Il se poursuivra en priorité à la reprise des activités. En revanche, les Éditions Septentrion et les Presses de l'Université Laval gratifient la Société de leurs nouveautés.

Le guide *Comment faire une recherche efficace dans le Catalogue des ressources documentaires* (CRD) sera disponible dès la réouverture de la SGQ.

L'objectif d'avoir, pour 2019-2020, un catalogue unique pour tous les documents de la bibliothèque est atteint. Ce catalogue regroupe tous les répertoires, périodiques et documents qui se retrouvent sur l'Intranet. Le CRD, ce nouveau moteur de recherche, apporte certes une valeur ajoutée et inestimable pour la recherche; il est le fruit du travail intensif des bénévoles du centre de documentation et du comité de l'informatique. C'est une fierté pour tous. Il s'agit d'une avancée importante réalisée en collaboration avec la Société de généalogie canadienne-française pour l'indexation des revues.

En 2020-2021, le Comité de la bibliothèque s'est fixé comme objectif de continuer à optimiser les différentes fonctions du nouveau catalogue, d'en faire la promotion et de mettre un guide d'utilisation à la disposition des utilisateurs.

Le comité entend continuer à valoriser les services du Centre de documentation auprès des membres, et à inciter ces derniers à faire don de leurs livres.

Communications et publicité

Le comité a continué à déployer des efforts soutenus dans le but d'accroître la visibilité de la SGQ dans la communauté en faisant connaître davantage les activités de la société. Cela permet, entre autres, de recruter de nouveaux membres, d'informer adéquatement tant les non-membres abonnés à notre infolettre que les membres actuels au sujet de nos différentes activités.

Notre site Web, notre page Facebook, les infolettres et le bulletin *La SGQ en action* ont été privilégiés afin d'informer adéquatement sur nos différentes activités: ateliers de formation, conférences et tout autre sujet d'intérêt.

Les échanges de publicités gratuites se sont poursuivis entre la revue *L'Ancêtre*, la revue *Cap aux Diamants* ainsi que la revue *Mémoires* (SGCF).

Des placements publicitaires ont été réalisés dans *L'Écho des 2 rives* de la FADOQ (environ 80 000 copies), le journal

Le Carrefour (55 000 copies) et *Le Trait d'union* de l'ARUL (3000 copies).

Pour la prochaine année, le comité entend poursuivre son mandat d'accroître la visibilité de la SGQ en trouvant de nouveaux partenaires et de nouvelles tribunes de mise en valeur pour nous permettre de présenter, entre autres, des conférences auprès d'organismes ciblés et ainsi attirer de nouveaux membres. Il continuera d'informer adéquatement nos membres et les non-membres sur les activités de notre société, de produire les publicités pour les revues et journaux et d'adapter, s'il y a lieu, le portail de la SGQ avec les futures implantations de systèmes de gestion comme, par exemple, les inscriptions en ligne tant pour la formation que pour d'autres activités.

Conférences

Des huit conférences mensuelles prévues pour la saison, incluant celle du dîner de Noël, deux ont été annulées en raison de la pandémie. Les six autres conférences ont attiré en moyenne 85 auditeurs pour un total de 513 personnes, ce qui est une excellente participation. Un conférencier a fait défaut à son engagement et a pu être remplacé à la dernière minute.

- **Septembre:** *Les Femmes d'Affaires de la Nouvelle-France*, Mona Andrée Rainville, avocate, historienne, généalogiste et ancienne journaliste. Participants: 84.
- **Octobre:** *La monnaie en Nouvelle-France*, Pierre Boily, retraité, passionné d'histoire et de numismatique, secrétaire de la Société numismatique de Québec pendant 6 ans. Participants: 86.
- **Novembre:** *L'éducation chez les défricheurs de la Nouvelle-France: le cas des familles Barette établies sur la Côte-de-Beaupré et en Mauricie*, Roger Barrette, à la fois juge à la retraite, historien, mais aussi généalogiste et auteur. Participants: 85.
- **Décembre,** le dîner de Noël: *Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray*, André-Carl Vachon, enseignant et auteur qui s'intéresse à l'histoire acadienne depuis 1993. Participants: 96.
- **Janvier:** *La pâtisserie Vachon, une sucrée histoire!* Dave Corriveau, formation en histoire et en sociologie à l'Université Laval. Participants: 67.
- **Février:** *La peur bleue: le choléra à Québec (1832-1854)*, Réjean Lemoyne, historien et chroniqueur urbain à Québec. Participants: 95.
- **Mars:** La conférence qui devait être donnée par Denis Angers a dû être remplacée par *Le capitaine et patriote John Ryan (1791-1863): homme de convictions politiques et religieuses*, José Doré, historien à Parcs Canada. Malheureusement, cette conférence a dû être annulée en raison de la pandémie.
- **Avril:** *La colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi*, Michel Boutin, généalogiste agréé par le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie. Malheureusement, cette conférence a dû également être annulée pour la même raison que la précédente.

Édition et publications

La Société de généalogie de Québec est le plus important contributeur de la base de données *BMS2000*, base alimentée par 24 sociétés de généalogie du Québec. En effet, l'apport de notre société à la version 23 de la base de données représente 2 211 979 actes de baptême, mariage et sépulture sur un total de tout près de 15 millions.

L'équipe travaille actuellement à faire la liaison des images, c'est-à-dire relier l'index des actes de baptême, de mariage et de sépulture de *BMS2000* aux images des registres paroissiaux de *FamilySearch*. Cette opération se continuera en 2020-2021.

La SGQ a procédé au lancement d'une nouvelle clé USB pour souligner les 45 ans de la revue *L'Ancêtre*. Les clés sont en vente depuis le 16 décembre 2019. Elles sont présentées dans une boîte et les explications pour ouvrir le fichier sont détaillées au verso de celle-ci.

Avec la collaboration de six bénévoles, nous avons poursuivi la transcription du Registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec. Nous avons terminé la transcription et la validation pour la période de 1760 à 1830 inclusivement. La base de données ainsi créée sera bientôt mise en vente par la SGQ sous forme d'une clé USB.

La normalisation des patronymes s'est poursuivie et le comité a accompagné un auteur dans le processus de rédaction et de publication d'une histoire de famille.

Pour la prochaine année, le comité entend continuer la saisie des données du *Registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec* pour la période 1831-1855, de même que la saisie des actes de baptême et de sépulture de la paroisse Saint-Roch de Québec, et produire un DVD contenant les données sur les baptêmes, les mariages et les sépultures de Notre-Dame-de-Québec.

Formation

Cette année, même si la Covid-19 est venue perturber nos activités, nous avons pu offrir 54 formations et effectuer 3 visites: Vanier, la maison François-Xavier-Garneau et Saint-Roch. À la demande de l'organisme Loisirs Saint-Sacrement, une formation d'initiation à la généalogie de douze semaines a été dispensée à l'automne au Collège Stanislas, ainsi que neuf des douze cours de niveau 2 cet hiver. Des séances d'information sur la contribution de l'ADN à la recherche généalogique ont aussi eu lieu.

Nous travaillons sur de nouveaux moyens pour offrir nos services aux membres. Une première capsule vidéo produite en collaboration avec BANQ, vue par plus de 350 personnes, nous a amenés à constater que cette formule permet de présenter différemment le contenu de la formation et d'attirer plus de participants.

Héraldique

Au cours de 2019-2020, une équipe de bénévoles a assuré le succès des diverses activités: ateliers d'initiation à l'héraldique et chroniques héraldiques dans la revue *L'Ancêtre*.

Le comité a répondu aux quinze demandes relatives à des armoiries. Il a également élaboré un nouveau dépliant promotionnel en héraldique. Il poursuit son implication auprès de différentes instances, dont l'Autorité héraldique du Canada, et continue de rayonner par des publications, des conférences et son projet *L'Armorial des municipalités du Québec*.

Cette année, le comité a innové en intervenant auprès des écoles qui visitent notre centre de documentation afin de s'initier à la généalogie. L'avant-midi était consacré à la réalisation des lignées d'ascendance alors qu'en après-midi, les élèves étaient initiés à l'héraldique.

Bien que le comité entend mieux définir ses objectifs pour la prochaine année à la reprise des activités, il travaillera à la première production électronique d'un armorial municipal pour diffusion sur le site Web de la SGQ.

Informatique

Après la migration réussie de notre ancien catalogue documentaire vers la nouvelle plateforme KOHA, la SGQ a demandé à l'entreprise INLIBRO, gestionnaire de cet environnement, de terminer la migration en intégrant l'index des revues dans le nouveau catalogue. Cette intégration a été un succès.

Devant la fin du support de Windows 7 annoncé par Microsoft pour janvier 2020, la mise à niveau à Windows 10 a été nécessaire. Cette opération a amené son lot de problèmes: compatibilité des appareils, non-reconnaissance des ordinateurs sur le réseau, problème avec le photocopieur, etc. Le travail acharné des bénévoles a permis de trouver des solutions pour chacun des cas.

Le portail Intranet a été amélioré. Un nouveau bureau plus lisible a été élaboré et deux sections ajoutées: sites d'intérêt et périodiques. Comme les sociétés de généalogie abandonnent de plus en plus le format papier pour le format numérique, les membres pourront ainsi consulter sur l'Intranet ces revues numérisées. On aura également accès aux revues inactives numérisées par les bénévoles de la bibliothèque.

Le comité informatique a aussi joué un rôle de soutien auprès du conseil d'administration et des comités de la SGQ. Il a soutenu l'organisation lors de différents événements tels que les Fêtes de la Nouvelle-France, le salon de la FADOQ et le Salon des sociétés d'histoire.

Roue de paon

Le concours Roue de paon existe depuis onze ans. En août dernier, même si les Fêtes de la Nouvelle-France se sont tenues au parc de l'Esplanade, les participants au concours, Bertrand Moisan, Michelle Desrosiers, Guy Auclair, Yves Delamarre, Michel Lortie et Jean-François Bouchard, ont pu recevoir leur attestation à l'église Notre-Dame-des-Victoires de Québec. Les tableaux généalogiques des participants sont accessibles sur l'Intranet du centre de documentation Roland-J.-Auger.

Service à la clientèle

La Société de généalogie du Québec a tenu à remercier ses bénévoles lors d'un 5 à 7, le 7 juin 2019. Quelque 80 personnes ont assisté à l'événement au cours duquel le président a souligné

le travail de M^{mes} Hélène Routhier et Lise Saint-Hilaire, qui ont respectivement mérité la *Médaille de reconnaissance* et le *Prix Renaud-Brochu*, décernés par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie lors de son assemblée générale annuelle tenue à Trois-Rivières. C'est également au cours de ce 5 à 7 que les lauréats des prix de **L'Ancêtre** ont été dévoilés.

Comme chaque année, la Société est présente à différents événements et 2019 n'a pas fait exception. Bien que les Fêtes de la Nouvelle-France ont dû se tenir du 1^{er} au 4 août 2019 sur le site du parc de l'Esplanade, à cause des travaux effectués à la place Royale, elles ont encore une fois constitué un des événements majeurs en matière de visibilité pour notre société. Restreints aux échoppes fournies par l'organisation, nous ne pouvions avoir toute l'envergure que nous offre le sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Victoires, où nous pouvons nous associer avec d'autres organisations comme BAnQ et la Société d'histoire des Filles du Roy et tenir des ateliers sur l'héraldique.

Lors du 7^e *Salon des sociétés d'histoire de la ville de Québec*, le 26 octobre 2019, nous avons tenu un stand d'information au pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval. Deux bénévoles représentaient la SGQ et ont pu répondre aux questions des visiteurs.

La Fédération des associations de familles du Québec s'est associée pour une deuxième année au Salon de la FADOQ pour tenir son événement annuel qui a eu lieu au Centre de foires de Québec, du 27 au 29 septembre 2019. Nous y avons tenu un stand durant les trois jours de l'événement. Encore une fois, ce fut l'occasion pour la population de prendre contact avec la généalogie et pour nous, de recruter de nouveaux membres. L'événement a été un grand succès et l'expérience est à maintenir.

Nous avons également ouvert les portes de nos locaux lors des *Journées de la culture* et de la *Semaine de la généalogie* afin que la population puisse se familiariser avec la généalogie et les outils que nous utilisons pour les recherches.

Les classes de quatrième année du primaire de quatre écoles ont bénéficié de nos services. La majorité des élèves ont complété leurs ascendances paternelle, maternelle et, pour certains, leur lignée matrilinéaire. Cette année, nous avons innové en offrant aux élèves, en après-midi, un atelier d'initiation à l'héraldique. Cet ajout a plu à la fois aux élèves et aux enseignants.

À ces jeunes se sont ajoutées des personnes qui fréquentent l'Université du troisième âge de l'Université Laval et qui font aussi leurs premiers pas en généalogie, et une classe de niveau collégial de Montmagny. Un groupe de chercheurs provenant des États de la Nouvelle-Angleterre a également fréquenté nos locaux, comme c'est le cas depuis quelques années déjà.

Service de recherche, d'entraide et de paléographie

Pour bien refléter l'ensemble de ses activités, le Service de recherche et d'entraide a ajouté le volet paléographie à sa dénomination. L'équipe de transcription a traité quelque 25 demandes de transcription de documents. Dans le cadre de l'entente signée avec le Centre d'animation François-de-Laval, l'équipe a transcrit près de 350 documents provenant de la correspondance de M^{sr} de Laval. En cours depuis décembre 2019, le projet a pris fin en mars 2020.

L'équipe de recherche a traité 34 demandes: 14 lignées ascendantes ont été réalisées et présentées sous forme de parchemins; 20 demandes diverses de recherche ont obtenu une réponse.

Un nouveau modèle de parchemin a été produit et mis en vente: *Le Passé, présent et avenir*.

L'équipe a collaboré au projet « Souche aux pois » pour la production de capsules vidéo sur la vie des pionniers. Trois capsules ont été produites: Keable, Parent et Desroches. Finalement, l'équipe de recherche a souligné le 350^e anniversaire de la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson en publiant, dans la revue **L'Ancêtre**, une quarantaine de notes biographiques sur la vie de ces aventuriers canadiens-français qui ont participé, dans l'ombre, à la traite des fourrures.

L'équipe d'entraide a reçu treize questions qui ont toutes obtenu une réponse complète ou partielle.

Objectifs pour l'exercice 2020-2021

- Terminer la réalisation du plan directeur 2018-2021;
- Consolider l'offre de service aux membres:
 - en offrant sur le site Web, une plateforme interactive pour des transactions en ligne;
 - en développant et rendant disponibles des formations en ligne.

Hommage aux bénévoles

Le conseil d'administration rend un vibrant hommage à tous les bénévoles de la Société de généalogie de Québec qui contribuent au succès et à la réputation de notre société. Sans votre implication et votre dévouement, nous ne pourrions exister. Lorsque je vous rencontre, peu importe la fonction que vous occupez, cela m'impressionne toujours de voir à quel point vous êtes engagés. Nous sommes chanceux de vous avoir. Notre travail n'en est que plus facile.

Chers bénévoles, je suis fier de faire partie d'une si belle équipe. Du fond du cœur, **UN GROS MERCI!**

mots de cénéa...

Plusieurs arbres généalogiques auraient besoin d'être émondés. – Frank McKinney Hubbard.



À vous de juger! Coup de cœur des lecteurs

Gagnez votre abonnement à la SGQ pour 2021 !

Le comité de **L'Ancêtre** vous propose un moyen de remercier l'auteur qui vous a le plus intéressé au cours de l'année 2019-2020.

Chaque article que vous lisez dans **L'Ancêtre** est le résultat de recherches souvent impressionnantes. Bien sûr, un jury évalue le travail selon une grille structurée pour déterminer qui mérite le Prix de **L'Ancêtre**. Mais pour vous, les lecteurs, quel article ou quelle chronique vous a procuré le plus de plaisir ? Lequel a été le plus intéressant ? En somme, quel a été votre **coup de cœur** ? Pas besoin de tout lire ! Il suffit de nous signifier lequel parmi les textes que vous avez lus vous a plu davantage.

Pour ce faire, le comité de **L'Ancêtre** vous offre de voter pour votre article ou votre chronique **Coup de cœur**. Parmi ceux qui exprimeront leur choix, le sort attribuera un abonnement annuel à la SGQ pour l'année 2021.

Pour voter, rendez-vous à l'adresse : www.sgq.qc.ca/revue-ancetre/coup-de-coeur et indiquez votre choix **avant le 15 novembre 2020**.

Vous devrez saisir votre nom, votre numéro de membre et sélectionner l'article qui vous a le plus intéressé. C'est facile et rapide !

Règlement du Coup de cœur des lecteurs

Les membres de la SGQ choisissent par voie électronique un article ou l'ensemble d'une chronique qui pour eux représente un **Coup de cœur**. Le comité de **L'Ancêtre** présente ici les règles applicables aux textes publiés dans le volume 46 de la revue (2019-2020), soit les numéros 328, 329, 330 et 331. Il s'agit de la 3^e édition du prix.

1. Sont admissibles les auteurs membres en règle de la SGQ au moment de la publication de leur article.
Tous les auteurs d'un même article doivent être membres de la SGQ.
2. Les articles admissibles sont ceux publiés dans le volume 46.
3. Le comité de rédaction compilera les réponses reçues et le verdict sera sans appel. En cas d'égalité des votes, le directeur de la revue déterminera le gagnant.
4. Le prix offert par le conseil d'administration de la SGQ à l'auteur gagnant est un certificat cadeau d'une valeur de 100 \$ valide chez Les Éditions du Septentrion ; le prix attribué par tirage au sort parmi les participants sera un abonnement d'un an à la SGQ.
5. Le nom du gagnant sera dévoilé lors d'un événement déterminé par le conseil d'administration de la SGQ.

Le comité de **L'Ancêtre**

Errata

Dans l'article de Benoît Desrochers, *Jeanne Houde, au cœur d'une famille reconstituée de 27 enfants au début du XVIII^e siècle*, publié au n° 330, vol. 46, printemps 2020, page 156, de la revue **L'Ancêtre**, dans le second paragraphe, il est inscrit : « Louis Houde, cité comme témoin avec Pierre Morissette, est le fils aîné du couple Houde-Rouleau [...] ». Il aurait fallu lire : « Louis Houde, cité comme témoin avec Pierre Morissette, est le deuxième fils du couple Louis Houde – Madeleine Boucher ».

Dans l'article de Yves Blanc, *Les Patoile et la révolte des Dakotas – Sioux de 1862 (1^{re} partie)*, publié au n° 331, vol. 46, été 2020, page 209, à la 9^e ligne du résumé, il est inscrit « Angélique Bélanger (1791-1877) ». Il aurait fallu lire « Angélique Bélanger (1791-1863) ». La même correction s'applique au tableau qui suit.

Les modifications ont été apportées aux versions numériques de la revue.

Écrire dans L'Ancêtre...

Après l'invitation à écrire lancée dans le numéro de *L'Ancêtre*, vol. 46, n° 328, automne 2019, p. 8, et sur le site de la SGQ, le goût vous est venu d'écrire un article relatif à la généalogie. Vous voulez écrire dans *L'Ancêtre*, mais :

- vous êtes horripilé pas la technologie « moderne » ;
- vous êtes plus plume que clavier ;
- vous êtes plus papier qu'ordinateur ;
- votre traitement de texte ne veut pas faire ce que vous voulez ;
- votre ordinateur ne vous obéit pas ;
- vous ne savez comment faire transférer votre banque de données dans votre article ;
- vos tableaux de descendance ou d'ascendance se déforment sans cesse ;
- vos images se promènent partout dans votre texte ;
- vous voulez ne reproduire qu'une partie d'une image ;
- vous ne comprenez pas les termes techniques comme « 300 dpi » ;
- vous avez de la difficulté à numériser une ancienne photographie ;
- vous aimeriez utiliser un traitement de texte simple.

En un mot, si vous avez besoin de soutien technique pour résoudre vos difficultés, l'équipe de *L'Ancêtre* peut vous fournir de l'aide. Communiquez avec Rémi d'Anjou, un membre du comité de *L'Ancêtre*, à danjou_remi@videotron.ca.

On ne résoudra peut-être pas tous vos problèmes, mais on pourra sûrement vous accompagner ou vous aider à trouver les ressources qui le pourront.

N'hésitez plus ; commencez et le reste suivra.

Rémi d'Anjou (3676)

Communiqué

Une base de données des pionniers et pionnières du Québec 1617-1825

La Société de recherche historique Archiv-Histo vous invite à consulter gratuitement la base de données de quelque 15 000 pionniers et pionnières du Québec ancien élaborée, en 2019, par l'historien et généalogiste Marcel Fournier.

Vous pouvez faire des recherches à partir de l'une des six cases d'interrogation ou par plusieurs critères afin d'affiner vos recherches. Vous pouvez ainsi connaître les noms de tous les ancêtres originaires d'un même lieu en Europe ou découvrir tous les pionniers et pionnières qui se sont mariés dans une paroisse du Québec avant 1825, toutes confessionnalités confondues. Une mise à jour est faite une à deux fois par année.

<https://archiv-histo.com/pionniers.php>

mots de généa...

Singe. Animal arboricole qui se sent également très à l'aise dans les arbres généalogiques. – Ambrose Bierce.



Les Filles du Roy* – Second regard

Irène Belleau (3474)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

*NDLR: La revue **L'Ancêtre** utilise généralement la graphie *Les Filles du roi* pour désigner ce groupe de femmes. Cependant, à la demande de l'auteure, ex-présidente de la SHFR, nous respecterons son choix de les nommer selon la forme ancienne: *Les Filles du Roy*.

Les Filles du Roy et un certain baron dit Lahontan

Qui est le baron de Lahontan ?

Louis-Armand d'Arce, baron de Lahontan¹, arrive en Nouvelle-France en 1683; il a 15 ou 16 ans. Il s'installe d'abord à Château-Richer chez Charles Bélanger² et Barbe Cloutier qui ont huit enfants: de François, 17 ans, à Marguerite, née en juillet 1683, quelques mois seulement avant l'arrivée du baron le 7 novembre, à Québec. Il a sans doute aimé cet accueil; il écrit que

tout le monde est bien logé & bien meublé, la plupart des maisons sont de bois à deux étages; les cheminées sont extrêmement grandes, car on y fait des feux prodigieux pour se garantir du froid qui est excessif depuis le mois de Decembre jusqu'en Avril³.

Voici en bref les lieux où il est passé avant de retourner en France en 1691.

À la fin mars 1685⁴, il est au fort Chambly. Le 21 octobre 1685, il est présent à Boucherville au baptême de Louis Viger, neuvième enfant⁵ de Désiré⁶ et Catherine Moitié, Fille du Roy du contingent de 1663. En juin 1687, il quitte Montréal⁷ pour le lac Ontario. Il se rend notamment au lac Érié, descend la rivière Wisconsin, remonte le Mississippi, participe

à des expéditions aux Grands Lacs, fréquente les coureurs de bois et les Amérindiens. D'avril 1688 à juin 1689, il est à Michillimakinac et dans la région environnante; le 9 juillet 1689, alors qu'il est de retour à Montréal, Philippe Vaudreuil de Rigaud le sauve de la noyade à Kahnawake. Le 12 octobre 1689, Lahontan est à Québec pour l'arrivée de Frontenac. À l'hiver 1691, le gouverneur l'invite à sa table et, devant cet esprit habile, veut le marier à Geneviève Damours⁸ âgée de 18 ans, mais le baron ne se présente pas à la signature du contrat de mariage préférant, selon Jean Marcel, sa liberté de philosophe⁹. Il jouera un rôle important, dit-on, dans l'échec de sir William Phips en 1690. À la mi-janvier 1691, il se trouve à La Rochelle¹⁰. Il séjournera en 1693 à Plaisance, Terre-Neuve, comme lieutenant du roi; il se brouille avec le gouverneur Jacques-François de Monbeton de Brouillan qui voulait l'emprisonner. Apeuré, il s'enfuit au Portugal à la fin de janvier 1694.

En France, en 1703, il publie le récit de ses voyages en Amérique¹¹ ainsi que ses mémoires. Il connaît un succès retentissant en Europe: *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale, Mémoires de l'Amérique Suite du Voyage de l'Amérique*

1. En 1662, Isaac de Lom d'Arce, père de Louis-Armand, achète la baronnie de Lahontan située à Pau, dans les Pyrénées; Isaac meurt en 1674, âgé de 80 ans, endetté et ruiné. Son fils, né hors mariage le 9 juin 1666, s'embarque pour la Nouvelle-France dont il a bien entendu parler par son père, un habitué des ports de Bayonne d'où partaient les bateaux pour la pêche à la morue vers les bancs de Terre-Neuve.
2. Charles Bélanger, fils de François et Marie Guyon, est né à Québec en 1640; il a épousé Barbe Cloutier, fille de Zacharie et Marie Énard, le 21 novembre 1663. Ils ont eu neuf enfants de 1666 à 1686, à Château-Richer, dont huit se sont mariés. Lahontan a sans doute aimé son séjour chez les Bélanger, car il leur réserve cent livres argent de France dans son testament. Voir OUELLET, Réal, et Alain BEAULIEU. Lahontan: Œuvres complètes, t. II, Montréal, PUM, 1990, p. 1130.
3. *Ibid.*, t. I, p. 267.
4. HAYNE, David M. « LOM D'ARCE DE LAHONTAN, LOUIS-ARMAND DE, baron de Lahontan », Dictionnaire biographique du Canada, www.biographi.ca/fr. Consulté le 7 avril 2020.
5. PRDH, fiche n° 2262.
6. Désiré Viger est originaire de Rouen; né vers 1644, il a épousé Catherine Moitié, Fille du Roy du contingent de 1663, fille de Jacques et Françoise Langevin, de La Rochelle, le 19 septembre 1667 à Montréal.
7. À Montréal, Lahontan a sans doute été hébergé par Pierre Mallet, car celui-ci prévoit pour lui *cent quatre-vingts-dix livres pour les bons services qu'a reçus de lui* dans son testament. OUELLET, Réal, et Alain BEAULIEU. *Op. cit.*, p. 1130.
8. Geneviève Damours est la fille de Mathieu et Marie Marsolet; elle est née en 1673 à Québec; elle épousera Jean-Baptiste Céloron, de Blainville, le 14 janvier 1703 à Montréal; elle mourra le 24 mars 1703 à l'âge de 29 ans à Montréal. Le couple n'aura aucun enfant.
9. MARCEL, Jean. *Des nouvelles de Nouvelle-France, histoires galantes et coquines*, Montréal, Leméac, 1994, p. 49-52.
10. Le baron sera de retour le 18 septembre 1691 à Québec sur *L'Honoré*, puis sera ultérieurement à Plaisance, d'où il s'enfuira à la suite d'une brouille avec le gouverneur Brouillan.
11. On trouve une chronologie méticuleuse dans OUELLET, Réal. *Op. cit.*, t. I, p. 209-218.

ou *Dialogues du Baron avec un Sauvage dans l'Amérique*. Pendant des années, ses ouvrages délectent l'Europe et, dit-on, seraient comme précurseurs du siècle des Lumières. Mais ici, le silence couvre d'abord cette œuvre puis, pendant quelques années, elle suscite plein de critiques et d'admiration sélective. L'exceptionnelle publication des *Œuvres complètes* par Réal Ouellet, de l'Université Laval, contribue magistralement à la faire connaître.

La controverse

Un simple passage des *Nouveaux voyages* a levé des boucliers, ici, lorsque Lahontan parle des Filles du Roy. C'est bien connu. Au sujet de ces femmes envoyées de France sous l'intendant Jean Talon pour prendre mari et accélérer le peuplement de la colonie, le baron de Lahontan a écrit :

elles sont des filles de moyenne vertu¹²... qu'on les envoya de France sur plusieurs Vaisseaux chargés de filles de moyenne vertu¹³ sous la direction de quelques vieilles Béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces Vestales¹⁴ étaient entassées en trois salles où les époux choisissaient leurs épouses de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau... c'était une flotte chargée d'amazones de lit...

On lui fit un procès en diffamation et on peut retracer les critiques acerbes de Silvio Dumas, de Gustave Lanctôt et de bien d'autres, dont Pierre Boucher, qui font de Lahontan un *frondeur, un vantard, un couard, un calomniateur¹⁵*. L'expression *moyenne vertu* laisse entendre que les Filles du Roy étaient des femmes de mauvaise vie, comme nos manuels d'histoire du Canada nous l'ont appris à l'école.

Qu'en est-il au fait? Lahontan témoigne-t-il de ce qu'il a vu ou de ce qu'on lui a raconté pour utiliser un tel discours à leur endroit? Son propos traduit-il la situation faite aux Françaises envoyées *en charrette* vers les ports d'embarquement pour les Îles à cause de leur vagabondage? Serait-ce sous ce visage qu'est née son inspiration confondant le Canada avec les Antilles?

À mon tour, pour en avoir le cœur net, je me suis mise à la recherche de mon ancêtre maternelle Hélène Calais (Cailly), Fille du Roy, et de ce qui a pu être porté à la connaissance du baron à cette époque au sujet de ces femmes arrivées entre 1663 et 1673. Les dernières Filles du Roy étant d'ailleurs déjà là depuis

dix ans au moment où celui-ci se trouve à Québec, à Montréal, à Chambly, à Boucherville et aux Pays-d'en-Haut; il fait la guerre aux Iroquois.

Ayant fait la recherche sur les 761 Filles du Roy mariées ou pas en Nouvelle-France, mon propos n'est pas de lancer une pierre à ceux qui ont défendu avec vigueur la probité individuelle et collective des Filles du Roy choisies par les autorités au xvii^e siècle, mais de jeter un regard sélectif sur elles avec mes yeux des années 2000.

En 1683, le baron est à Québec, à Château-Richer. Aurait-il vu ou lui a-t-on raconté que Catherine Basset, Fille du Roy du contingent de 1667, a été condamnée par le Conseil souverain parce qu'elle était enceinte à la suite d'une aventure avec Emmanuel Mirande; Catherine est condamnée à *vider la ville en trois jours sinon le fouet¹⁶*; Mirande, quant à lui, croit préférable de s'en aller à Terre-Neuve. Marie Chauvet dit Quinquenelle, Fille du Roy du contingent de 1668, est *exécutée en justice le 8 juillet 1669 à Québec parce qu'elle mène une vie d'adultère¹⁷*. Marie Quéquejeu, arrivée en 1667, est aussi exécutée en justice le 14 mai 1684 à Québec en même temps que son gendre Pierre Doret. Marguerite de Nevelet, aussi du contingent de 1667, tient une auberge de débauche. Lahontan aurait-il constaté cette situation lors de son passage à Montréal? Lui aurait-on raconté l'histoire de Catherine Guichelin qui donna naissance à cinq enfants illégitimes, contracta trois mariages, eut cinq maris, à Montréal et à Neuville? Marie Renouard, arrivée en 1665, se retrouve devant la justice parce qu'elle vend de l'eau-de-vie; Suzanne Rousselin, du contingent de 1665, est accusée d'injurier Jeanne Rossignol, arrivée en 1670; Anne Tavernier est accusée de calomnier Charles Marquis. Tant d'autres circonstances de vie de *moyenne vertu* ont pu stigmatiser cette expression.

En 1689-1690, le baron est à la table de Frontenac, comme nous l'avons dit précédemment, et à l'été 1691, il retournera en France¹⁸. Mais le mal est fait, et après 350 ans, il rongé encore les esprits, même celui de Mordecai Richler, ou comme il paraît lors de l'émission *Tout le monde en parle* de Radio-Canada du 3 décembre 2013.

Résurgence

Quelle était donc la *vertu¹⁹* des Filles du Roy à l'époque pour que Lahontan les discrédite? Pourquoi ce dossier fait-il

12. Le souligné est de nous.

13. Le catéchisme nous a appris qu'il y avait trois vertus théologiques: la Foi, l'Espérance et la Charité. Et quatre vertus cardinales: la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice. Pas de moyenne vertu, selon le petit catéchisme de mon enfance.

14. Nom d'une déesse du feu chez les Romains, Vesta est vouée à la chasteté et chargée d'entretenir le feu sacré jour et nuit; les vestales infidèles à leurs vœux étaient enterrées vivantes.

15. OUELLET, Réal, et Alain BEAULIEU. *Op. cit.*, note 756, p. 193.

16. Conseil souverain 1, 972-973.

17. Conseil souverain 1, 540-541 et rappel du neuvième commandement de Dieu: L'œuvre de chair ne désirera qu'en mariage seulement, petit catéchisme des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal, Ottawa, Québec, 1944, sous la rubrique *Prières quotidiennes*.

18. Le baron reviendra, il sera à Plaisance, Terre-Neuve, d'où il s'est enfui évitant ainsi une brouille avec le gouverneur Brouillan. Il meurt, le 21 avril 1716, à 49 ans, à Hanovre sans avoir pu « faire ses Pâques ». OUELLET, René. *Lahontan: Mémoires de l'Amérique septentrionale*, Montréal, Éditions Lux, 2013, p. 15.

19. Selon le dictionnaire *Larousse*, la vertu est une disposition de l'âme qui porte à faire le bien et à éviter le mal.

résurgence en 2020? Répéter que cette histoire n'est plus de notre époque et qu'un faux témoignage²⁰ n'est pas plus grave que voler son voisin... On a bien réhabilité les orphelins de Duplessis, on redonne aux Amérindiennes et à leurs enfants une reconnaissance pour réparer les mauvais traitements subis dans leur enfance, pourquoi ne réhabiliterait-on pas les Filles du Roy? L'Histoire oblige. À cet effet, en 2010, j'ai fondé la Société d'histoire des Filles du Roy (SHFR) afin d'assurer à ces dernières une place dans notre société nationale après plus de 350 ans. Nous avons créé une symbolique: les « jumelées », c'est-à-dire des femmes québécoises, ontariennes ou américaines qui incarnent des Filles du Roy et racontent leur vie. Ce sont nos ancêtres-femmes qui ont sauvé la Nouvelle-France grâce aux nombreux enfants auxquels elles ont donné naissance: plus de 4000. Peut-on encore prolonger cette médisance et surtout cette absence de notre histoire nationale? Non, pour les descendantes et descendants des Filles du Roy, notre œuvre est de réhabiliter ces femmes oubliées, méconnues et discréditées par le propos de ce baron. À l'instar de Silvio Dumas, de Gustave Lanctôt et de plusieurs autres, la SHFR considère que son rôle premier est de restituer à notre histoire nationale cette portion du XVII^e siècle. À cet effet, la SHFR publie et sollicite la publication de ces histoires de vies par les milieux où elles se sont établies et ont vécu. Citons, entre autres, Montréal, Boucherville, Cap-de-la-Madeleine, Côte-de-Beaupré, La Prairie. Ajoutons également l'apport des associations de familles, de plusieurs revues dont *L'Ancêtre*, au Québec, et *Les Amitiés généalogiques canadiennes-françaises*, en France. De plus, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont mis la main à la pâte, dont Romain Belleau et Maud Sirois-Belle, sans compter Yves Landry qui prévoit une nouvelle édition de son ouvrage sur les Filles du Roy en 2022.

Une suite à ne pas négliger

On a longtemps observé les femmes adultères donnant naissance à des enfants dits illégitimes avec un regard suspicieux, les considérant — femme et enfant — comme n'ayant pas droit, comme les autres enfants de la famille, à l'importance de leur vie: naissance — surtout les actes de baptême — mariage et descendance. Or, grâce au fichier de population BALSAC²¹, il est possible, aujourd'hui, de retracer plusieurs Filles du Roy, mères d'enfants illégitimes, et la descendance de ces mêmes enfants. Un seul exemple probant²² déboulonne Lahontan, lui-même né

hors mariage. Voici une histoire à nulle autre pareille: celle de Claude Damisé, Fille du Roy arrivée en 1668, orpheline de père et déposée à La Salpêtrière de Paris par sa mère remariée²³. En Nouvelle-France, elle épouse Pierre Perthuis²⁴ le 10 décembre 1668 à Montréal. Le couple a d'abord trois enfants: Catherine en 1670, Jean en 1672 et Jeanne en 1673. Puis, pour une raison inconnue, Pierre Perthuis retourne en France. Claude, seule avec trois jeunes enfants, craint peut-être que son Pierre ne revienne pas ou, elle-même en manque d'amour, se fait conter fleurette par Jean Paradis. Elle donne naissance à André (Jean ou André Jean), baptisé le 3 mars 1676²⁵. Ce dernier est adopté *depuis sa tendre enfance*²⁶ par René Ciret et Anne Fayet, Fille du Roy du contingent de 1670. Jean (ou André) Paradis épousera Marguerite Ménard, fille de Jacques et Marie-Madeleine Royer, le 7 janvier 1697 dans la chapelle de Beauport. Le couple aura quinze enfants de 1698 à 1723, tous nés à Beauport, dont cinq se marieront. Mentionnons ici l'un de ces enfants, Charles, dont le fils aura 18 enfants. Jean (ou André) Paradis décédera à 74 ans, à Beauport, sous le prénom Jean. La descendance de l'enfant illégitime du couple Damisé—Paradis assure donc cette légitimité jusque vers 1960, selon BALSAC.

La vie de Claude Damisé et Pierre Perthuis, suite et fin

Pierre Perthuis revient de France à l'été 1676 et l'histoire ne nous révèle pas ce que fut sa réaction; aucun document ne témoigne d'un bannissement ou d'une accusation portée envers Claude Damisé; bien au contraire, neuf enfants s'ajouteront de 1677 à 1691. Pierre Perthuis est présent au baptême de sa fille Élisabeth, le 7 février 1677 à Pointe-aux-Trembles. À la naissance de leur dernier enfant, Pierre, en 1691, Claude Damisé a 43 ans et Pierre, 46.

Parmi leurs enfants, si l'on considère la lignée matrilinéaire²⁷, Catherine, la première-née en 1670, épouse en 1686, Pierre Maguet, fils de feu Augustin et Françoise Goubilleau, Fille du Roy, du contingent de 1670. Elle avait amené avec elle Pierre alors âgé de 7 ans. Le couple aura onze enfants, dont deux filles qui assureront la lignée matrilinéaire. Jeanne, née en 1673, épouse en 1688 Nicolas Desroches, fils de Jean et Françoise Gaudet, à Pointe-aux-Trembles. Ils auront douze enfants, dont huit se marieront, y compris quatre filles qui prolongeront la lignée matrilinéaire. Élisabeth, née en 1677 (son père étant présent), épouse, en 1695 à Montréal, Claude

20. Faux témoignage ne diras ni mensonge aucunement, selon le petit catéchisme de mon enfance.

21. BALSAC: banque de données de l'Université du Québec à Chicoutimi en partenariat avec plusieurs autres universités québécoises, reconstituant des histoires familiales de généalogie de la population du Québec depuis le XVII^e siècle. balsac.uqac.ca.

22. Grâce au rappel de FORTIER, Daniel. « Au fil des recherches », *L'Ancêtre*, vol. 45, n° 327, été 2019, p. 252-254.

23. Claude Damisé est la fille de feu Étienne et Geneviève Pioche, de la rue Saint-Victor à Paris. Sa mère se remarie avec Louis Chéron, rue du Bon-Puits, à Paris. Dans le contrat de mariage du 13 décembre 1665 (minutier de Gilbert Bonadat), Geneviève Pioche déclare que ses deux enfants nés de son premier mariage sont à La Salpêtrière de Paris. Fichier *Origine* n° 400019.

24. Pierre Perthuis, de la ville d'Amboise en Touraine, est arrivé comme soldat du régiment de Carignan-Salières en 1665; on le connaît ici comme marchand bourgeois.

25. *PRDH*, fiche n° 99744.

26. *PRDH*, fiche n° 77345.

27. Cette nouvelle vision de la généalogie par les mères n'est pas encore bien connue, mais elle révèle des richesses qu'il faut exploiter: de mère en fille pendant des générations. On découvre de nouvelles alliances.

Caron, fils de Claude et Madeleine de Varennes. Ils auront cinq enfants dont deux se marieront. Marie, née en 1678, épouse, à 20 ans, Vital Caron, frère de Claude, et ils auront dix enfants dont huit se marieront. Geneviève, née en 1680, épouse, en 1701, Urbain Gervais, veuf de Marie Caron, sœur de Vital et de Claude, et une seule de leurs six enfants se mariera. Enfin, Marie-Angélique, née en 1684, épouse, à l'âge de 16 ans, Louis Lefebvre, fils de Jean et Nicole Leroux, en 1700 à Montréal et, croyez-le ou non, seize enfants dont quatre filles couronneront Claude Damisé en lignée matrilinéaire. Sans compter, comme nous l'avons dit ci-dessus, la lignée Paradis; le tout, selon

BALSAC, rejoint par les descendants et descendantes jusque vers les années 1960!

La richesse de la descendance d'un enfant illégitime une démonstration comme preuve contre le discours outrageant de Lahontan qu'éternellement j'appellerai, malgré tout, le «maudit» baron, indigne d'une absolution par l'eau bénite ou au confessionnal!

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :

belleai@videotron.ca

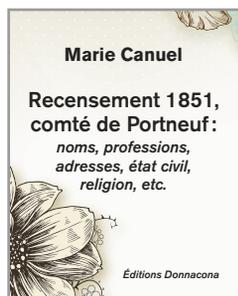
Nos membres publient

Par solidarité avec ses membres, la Société de généalogie de Québec offre, sous cette rubrique, un **espace publicitaire gratuit** aux auteures et auteurs satisfaisant les trois conditions suivantes :

1. être membre en règle de la Société ;
2. avoir fait don à la Société d'un exemplaire de leur œuvre à caractère généalogique ou historique ;
3. fournir une présentation (maximum 100 mots) de leur œuvre, telle qu'ils souhaitent la voir paraître dans les pages de **L'Ancêtre**, en indiquant le nom de l'auteur, le titre de l'œuvre, le lieu, la maison et l'année d'édition, le nombre de pages, l'endroit de mise en vente, le prix et les frais postaux.

N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Exemple (fictif) :



CANUEL, Marie. Recensement 1851, comté de Portneuf: noms, professions, adresses, état civil, religion, etc., Cap-Santé, les éditions Donnacona, 2009, 255 pages.

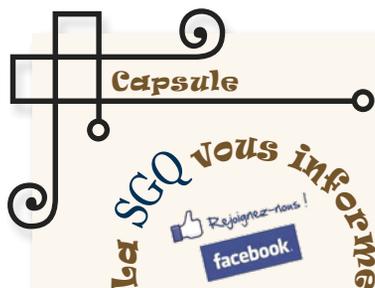
(Courte description du contenu du volume, maximum 100 mots)

En vente chez l'auteure,
1452, rue du Golf, Québec, QC G1Y 3H5
23 \$ + 7 \$ frais de poste et manutention.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir **au plus tard**

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.



Facebook

La Société de généalogie de Québec (SGQ) est maintenant sur Facebook. Abonnez-vous au fil d'actualité pour connaître les plus récentes nouvelles de la SGQ. Inscrivez « société de généalogie de Québec » dans la case « recherche » sur votre page d'accueil « Facebook ».



Bref historique de la Compagnie de la Baie d'Hudson

Jeanne Maltais (6255)

Détentrice d'un diplôme d'études professionnelles en informatique ainsi que d'un diplôme universitaire en gestion des affaires, l'auteure a travaillé pendant trente-trois ans en technologies de l'information. En 2019, elle a obtenu sa certification de maître généalogiste agréée du *Bureau québécois d'attestation de compétences en généalogie* (BQACG). Depuis 2008, elle a occupé diverses fonctions dans le domaine de la généalogie : présidente de la Société de généalogie de Québec (2017-2019), présidente de la Société de généalogie de Lévis (2013), membre du conseil d'administration de la SGQ (2013-2019), directrice du comité de **L'Ancêtre** pendant quatre ans et membre du comité Web (2008-2018). Elle agit maintenant comme directrice du Service de recherche, d'entraide et de paléographie de la SGQ, comme membre du comité de **L'Ancêtre** et, depuis 2020, à titre de secrétaire du *Bureau québécois d'attestation de compétences en généalogie* (BQACG). De plus, elle offre, en collaboration, différentes sessions de formation sur l'histoire du Québec 1608-1867, et sur l'utilisation d'*Ancestry.ca*.

L'année 2020 marque le 350^e anniversaire de la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson (HBC); en effet, c'est le 2 mai 1670 que le roi d'Angleterre Charles II lui octroyait une charte royale. Il s'agit de la première compagnie commerciale à capital-actions du monde britannique. Cette entreprise a dominé le commerce canadien des pelleteries jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

La HBC, appelée à l'origine la Compagnie des Aventuriers, a été fondée à Londres à la suite des aventures commerciales de Pierre-Esprit Radisson et de son beau-frère Médard Chouart des Groseilliers, le premier étant passé au service des marchands britanniques et de leur roi Charles II. Radisson est mort à Londres en 1710, en marge de la compagnie et dans l'anonymat le plus total.

La HBC fonctionne sous un modèle de gestion centralisée; un gouverneur et un comité sont nommés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle. Le gouverneur représente la compagnie sur place et le comité est chargé de l'organisation des ventes, de l'embauche des hommes, de la commande des biens et de la préparation des expéditions et du transport. La charte précise également que la compagnie a un contrôle exclusif sur tout le territoire baigné par les rivières et les cours d'eau qui se jettent dans la baie d'Hudson. Elle a aussi le pouvoir d'établir des lois et de les appliquer, d'ériger des forts et de conclure des ententes avec les Amérindiens. La compagnie fait construire plusieurs forts et postes de traite près de la baie James et de la baie d'Hudson, qu'elle place sous l'autorité d'un facteur en chef chargé de négocier et échanger les fourrures contre des articles ménagers tels que des couvertures, des ustensiles de cuisine ou des aiguilles.

En 1821, la fusion avec sa principale rivale, la Compagnie du Nord-Ouest, permet à la HBC d'étendre son territoire commercial sur tout le continent, et ce, jusqu'à la région du nord-ouest du Pacifique (aujourd'hui la Colombie-Britannique et les états de l'Oregon et de Washington) et dans le Grand Nord (aujourd'hui l'Alaska, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut).

Vers la fin du XIX^e siècle, les nouvelles tendances de la mode contribuent au déclin du commerce des fourrures. La colonisation de l'Ouest et la ruée vers l'or apportent rapidement à la HBC un nouveau type de clientèle qui paie comptant et non plus avec des

peaux. Avec la signature de l'Acte de cession en 1870, la HBC cède au nouveau pays qu'est le Canada la souveraineté sur ses territoires traditionnels et met davantage l'accent sur le commerce de détail et la transformation de ses postes de traite en magasins.

En 1912, la HBC entreprend un vigoureux programme de modernisation qui mènera à l'ouverture de ses six premiers grands magasins: Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Saskatoon et Winnipeg. De plus, une série d'acquisitions permet l'expansion des activités de commerce de détail partout au pays: Cairns (Saskatoon en 1921), Morgan's (Montréal, Ottawa, Toronto en 1960) et Freiman's (Ottawa en 1972).

Face à une forte décroissance de l'intérêt pour la fourrure, la HBC doit diversifier ses activités et bonifier la gamme de ses produits. Elle se lance, entre autres, dans la vente d'alcool, de saumon en conserve, de café, de thé et de tabac; elle s'investit dans l'immobilier et dans le transport de marchandises et des ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz. En 1970, lors de son 300^e anniversaire, la reine Elizabeth II renouvelle sa charte; la compagnie devient une société canadienne et son siège social est déplacé à Winnipeg. Son expansion se poursuit avec l'acquisition de plusieurs chaînes de magasins, dont Zellers, Fields et Simpsons en 1978, Kmart Canada en 1998, et la HBC fonde les magasins Déco Découverte l'année suivante. Depuis 2008, la HBC appartient à NRDC Equity Partners, une firme d'investissement privé américaine qui exploite plusieurs grandes chaînes de commerce de détail.

Cette présentation est basée sur les trois sites de référence suivants:

www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7389&type=pge#_XvIxC175ek;

www.patrimoinehbc.ca/fr/histoire/histoire-1/histoire-de-hbc-en-bref;

www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/compagnie-de-la-baie-dhudson.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : jeannemaltais@gmail.com



La Compagnie du Nord à la baie d'Hudson

Guy Parent (1255)

Né à Saint-Narcisse de Champlain en 1952, Guy Parent a obtenu un baccalauréat en biochimie de l'Université Laval en 1975. Après avoir travaillé quelque temps au gouvernement du Québec, il entre à l'emploi de l'Université Laval où il occupe le poste de responsable de travaux pratiques et de recherche, de 1977 jusqu'à sa retraite en 2008. Il a publié plus de 80 articles en généalogie, dont près de la moitié dans *L'Ancêtre*. Il a aussi écrit la biographie de *Pierre Parent, le pionnier*, en 2005. Il est l'actuel vice-président de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie.

Résumé

La création à Londres de la Compagnie de la Baie d'Hudson le 2 mai 1670 sème l'inquiétude chez le gouvernement de la Nouvelle-France. Une compagnie rivale anglaise installe des postes de traite sur la rive ouest de la baie d'Hudson, avec pour projet de détourner l'arrivage des fourrures acheminées aux marchands de la Nouvelle-France par la route de la rivière des Outaouais. Face à ce compétiteur, des marchands créent à Québec la Compagnie du Nord. Malheureusement, cette compagnie ne connaît pas le succès escompté et cesse ses activités en 1700 alors que sa rivale existe encore aujourd'hui.

Une expédition à la baie d'Hudson

Le 24 février 1684 à Québec, devant le notaire Gilles Rageot, quatre jeunes hommes dans la vingtaine s'engagent comme *voyageurs* auprès des marchands François Viennay-Pachot et François Hazeur, deux des directeurs de la « compagnie française de la baie d'Hudson¹ ». Il s'agit de Pierre Choret, Jacques Huppé, Jean Normand et André Parent. Quant à l'entreprise avec laquelle ils signent l'engagement, celle-ci a été fondée à Québec en 1682 par les principaux marchands de la Nouvelle-France et est plutôt connue sous le nom de Compagnie du Nord ou Compagnie de la Baie du Nord². Parmi ces marchands, on peut citer les noms, outre ceux mentionnés au contrat précédent, d'autres marchands de Québec comme Charles Aubert de La Chesnaye, Guillaume Bouthier, Philippe Gauthier, sieur de Comporté, François-Mathieu Martin de Lino et Pierre Soumande³. En 1686, le gouverneur Jacques-René Brisay de Denonville écrit dans une ordonnance qui concerne trois directeurs de la Compagnie du Nord (Philippe Gautier, sieur de Comporté, François Hazeur et François Viennay-Pachot) que cette compagnie, établie à Québec, est *composée*

de la plus saine et considérable partie de marchands dudit pays⁴. Même si la plupart des directeurs de cette compagnie sont de Québec, certains très importants comme Charles Le Moyne et Jacques Le Ber vivent dans la région de Montréal.

Le contrat du 24 février 1684 précise que l'expédition se rendra au fort Nelson, sur la baie d'Hudson. L'engagement des quatre jeunes hommes commencera le jour où le vaisseau gréé pour cette expédition fera voile vers sa destination. Les quatre s'engagent à *canotter, charpenter, chasser, aller Et venir aux nations des Environs* selon les ordres de leur commandant. Ils recevront 300 livres pour chaque année de leur contrat d'une durée illimitée. Le voyage pour s'y rendre s'échelonne sur plusieurs centaines de kilomètres depuis Québec en descendant le Saint-Laurent, en longeant la côte du Labrador pour enfin atteindre et traverser la baie d'Hudson d'est en ouest.

Ces jeunes hommes ont le goût de l'aventure comme plusieurs de leurs concitoyens. Aussi, un tel engagement est une façon de faire de l'argent rapidement et de s'assurer un bon départ dans la vie. André Parent, fils de Pierre et Jeanne Badeau, le plus jeune du groupe, a 21 ans; il est né le

1. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Centre d'Archives de Québec, (BAnQ Québec), minutier de Gilles Rageot, le 24 février 1684.
2. TRUDEL, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968, p. 77.
3. BORINS, Edward Harold. *La compagnie du nord 1682-1700*, mémoire de maîtrise, Université McGill, 1968. L'auteur donne la liste des directeurs de la compagnie du Nord : Charles Aubert de La Chesnaye, Charles Le Moyne de Longueuil, Jacques Le Ber dit Larose, François Hazeur, Joseph Petit dit Bruneau, Charles Catignan, Charles Patu, François Viennay-Pachot, Guillaume Chanjon, Philippe Gaultier de Comporté, Jean Lepicart, Jean-Baptiste Migeon de Branssat, Charles Macart, Louis Marnot, Jean Gitton fils, François Duprat, Guillaume Bouthier, Pierre Soumande, Mathurin-François Martin de Lino, un dénommé Danonic, la compagnie Jean Oudiette, et Jean Gobin. Oudiette représente un syndicat de financiers demeurant en France, <http://digitool.Library.McGill.CA:80/R>. Consulté le 26 juin 2019.
4. ROY, Pierre-Georges. *Ordonnances, commissions, etc, etc, des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706*, vol. II, Beauceville, L'Éclaireur limitée, 1924, p. 148.

4 décembre 1662, à Beauport⁵. Jacques Huppé, fils de Michel et Madeleine Roussin, a 22 ans; il est né le 28 avril 1661. Jean Normand, fils de Jean et Anne Lelaboureur, vient d'avoir 23 ans; il a vu le jour le 23 janvier 1661. Enfin, Pierre Choret, fils de Mathieu et Sébastienne Veillon, serait né vers 1662; il aurait donc environ 23 ans. Leur engagement prend tout son sens deux semaines plus tard quand le gouverneur de la Nouvelle-France, Antoine Lefevre de La Barre, décrète l'envoi d'hommes à la baie d'Hudson. Le 9 mars 1684, il ordonne à François Viennay-Pachot et François Hazeur d'expédier une barque à l'habitation de la rivière Nelson pour y porter des secours aux Français qui y sont installés :

[...] ordonnons aux sieurs Pachot et Hazeur directeurs de ladite compagnie d'expédier promptement une barque de quarante à cinquante tonneaux pour aller porter à ladite habitation de la rivière de Nelson le secours d'hommes, vivres, munitions de guerre et marchandises nécessaires pour le soutien et conservation d'icelle⁶ [...]

L'expédition pour la rivière Nelson à la baie d'Hudson, composée d'un petit navire et d'une barque, quitte Québec à la fin du mois de juin⁷.

Pierre-Esprit Radisson et la Compagnie de la Baie d'Hudson

Cette expédition est organisée parce qu'il faut lutter contre la Compagnie de la Baie d'Hudson fondée en Angleterre en 1670. Les deux compagnies sont alors en compétition pour mettre la main sur le riche réservoir de fourrures de la baie d'Hudson et s'emparer des postes de traite situés sur la rive occidentale de la baie d'Hudson.

L'établissement d'un poste de traite de fourrures sur la rivière Nelson, à la baie d'Hudson, découle des expéditions entreprises par Pierre-Esprit Radisson et Médard Chouart, sieur Des Groseilliers. Ces deux Français ont tracé la route pour avoir accès au riche réservoir des fourrures de la baie d'Hudson, mais leurs démêlés avec le gouvernement de la Nouvelle-France au début de la décennie 1660 les ont conduits en Angleterre, où des marchands anglais ont été convaincus d'investir dans le commerce des fourrures de la baie d'Hudson⁸. Le 2 mai 1670, au palais de Whitehall, la charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson reçoit le sceau royal de Charles II. Les limites de ce territoire, qu'on nomme « la Terre de Rupert » en l'honneur du

rôle joué par Robert de Bavière, prince Rupert (1619-1682), dans la création de cette compagnie, sont d'une grandeur insoupçonnée, car elles incluent tout le réseau hydrographique qui se jette dans la baie d'Hudson. Sans vraiment le savoir, Charles II accordait ainsi un immense territoire qui équivalait à près de 40 % de la superficie du Canada actuel.

Sitôt la charte accordée, Radisson et Des Groseilliers, alors au service des Anglais, mettent le cap sur la baie d'Hudson le 31 mai 1670⁹. Il faut dire que ces deux explorateurs sont passés tour à tour au service des rois de France ou d'Angleterre au gré de leurs intérêts personnels. Le navire à bord duquel se trouve Radisson se dirige à l'embouchure de la rivière Nelson afin d'y installer un poste de traite des fourrures. Les dirigeants de la Nouvelle-France ont connaissance des activités de Radisson et de Des Groseilliers à la baie d'Hudson et ils s'en inquiètent. En 1675, le père jésuite Charles Albanel, alors prisonnier en Angleterre, persuade Radisson et Des Groseilliers de revenir au service de la France. La cour de France les reçoit froidement. Des Groseilliers revient en Nouvelle-France tandis que Radisson participe à une expédition difficile dans les Antilles¹⁰.

De retour en France, Radisson accepte de rencontrer le riche marchand Charles Aubert de La Chesnaye, un des membres fondateurs de la Compagnie du Nord, à Paris au cours de l'été 1682. Radisson tergiverse. Au cours de ce même été, il se rend à Londres et en revient mécontent de la réception qu'on lui a faite. Il retourne à Paris, espérant revoir La Chesnaye et continuer les négociations qu'ils avaient amorcées, mais ce dernier est retourné en Nouvelle-France. Il plaide sa cause auprès des Jésuites et ces derniers acceptent de rembourser le coût de son retour à Québec. Radisson s'embarque à La Rochelle et arrive à destination le 25 septembre 1682¹¹.

Finalement, il en vient à une entente avec La Chesnaye pour aller faire le commerce des fourrures à la rivière Nelson et y défendre les intérêts des marchands de la Nouvelle-France. Radisson passe l'hiver en Acadie afin d'être prêt pour partir à la baie d'Hudson au printemps suivant, à la tête d'un navire qui sera envoyé par La Chesnaye. Dans ses mémoires, Radisson écrit :

[...] Je partis donc de Québec le 4 novembre 1682 avec mes trois hommes, sur la barque du gouverneur de l'Acadie, ayant mes ordres de me trouver au printemps suivant à l'île Percée, à l'embouchure du Saint-Laurent où La Chesnaye devait m'envoyer un bâtiment

5. Toutes les données généalogiques de cette publication sont tirées de la base de données du *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)* de l'Université de Montréal.

6. DUBÉ, Pauline. *La Nouvelle-France sous Joseph-Antoine Le Febvre de la Barre 1682-1685, Lettres, Mémoires, instructions et ordonnances*, Québec, Septentrion, 1993, p. 129.

7. *Ibid.*, p. 260.

8. LEE NUTE, Grace. « RADISSON, PIERRE-ESPRIT », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/fr/bio/radisson_pierre_esprit_2F.html. Consulté le 26 juin 2019.

9. NEWMAN, Peter C. *La Baie d'Hudson, la compagnie des aventuriers*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1985, p. 109-120.

10. LEE NUTE. *Op. cit.*

11. RADISSON, Pierre-Esprit. *Les aventures extraordinaires d'un coureur des bois*, traduit et annoté par Berthe Foucher-Axlesen, Québec, Nota bene, 1999, p. 268.

*muni et équipé, suivant nos conventions, pour l'exécution de l'entreprise*¹² [...]

Au printemps suivant, Radisson déchanté. Le bâtiment promis par La Chesnaye n'est pas à la hauteur de ses attentes ; il s'agit d'une vieille barque d'environ 50 tonneaux avec douze hommes d'équipage. Heureusement, l'arrivée de son beau-frère Des Groseilliers avec une embarcation d'environ 30 tonneaux et quinze hommes d'équipage ravive l'enthousiasme de Radisson, et les deux barques appareillent pour la baie d'Hudson le 11 juillet. Après une navigation difficile qui dure près de deux mois, ils arrivent à l'embouchure de la rivière Hayes sur la côte ouest de la baie d'Hudson le 2 septembre. Ils y établissent un poste de traite ; cette rivière est située à 3 ou 4 lieues de la rivière Nelson où les Anglais sont en train de s'installer¹³.

Après de nombreuses péripéties, Radisson et les siens reviennent à Québec à la fin d'octobre 1683 avec un vaisseau anglais capturé et chargé de fourrures. Au lieu de recevoir un accueil triomphal, les deux explorateurs sont désavoués par les autorités et le gouverneur La Barre rend le vaisseau capturé aux marchands de la Nouvelle-Angleterre. Il informe aussi Radisson que le ministre Jean-Baptiste Colbert, secrétaire d'État de la Marine et responsable des colonies sous Louis XIV, veut le rencontrer. Radisson et Des Groseilliers s'embarquent pour la France le 2 novembre en laissant à contrecœur leurs affaires aux mains de La Chesnaye et de ses associés. Les deux voyageurs arrivent à Paris le 15 janvier 1684¹⁴. Cette rencontre avec le ministre Colbert n'aura jamais lieu, car celui-ci est décédé en septembre 1683.

Ne pouvant s'entendre avec la Couronne de France, Radisson traverse en Angleterre et retourne au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui lui enjoint aussitôt de se rendre au fort Nelson. Amer en raison de la façon dont on l'a traité à Québec, Radisson ne ménage pas sa peine dans sa lutte contre les Français. Il persuade son neveu, Jean-Baptiste des Groseilliers, chargé du comptoir français établi à l'embouchure de la rivière Nelson, de passer au service de l'Angleterre avec tous ses hommes et une quantité considérable de pelleteries. En quittant la baie d'Hudson pour se rendre en Angleterre, ils échappent de justesse à l'attention des navires français qui venaient prendre la relève du jeune Des Groseilliers¹⁵.

Les quatre jeunes voyageurs rencontrés plus tôt, Choret, Huppé, Normand et Parent, sont probablement à bord de ces navires français en route pour ravitailler le poste établi à la rivière Nelson. À son arrivée à la baie d'Hudson, cet équipage constate une grande désolation, car le fort est vide. Les Français apprennent que Radisson et Des Groseilliers les ont précédés et qu'ils travaillent maintenant pour la Compagnie de

la Baie d'Hudson. Quand l'expédition a quitté Québec à la fin de juin, le gouverneur La Barre n'était pas encore au courant du rôle que jouaient Radisson et Des Groseilliers.

L'expédition financée par les marchands de la Compagnie du Nord revient-elle à Québec en cette même année 1684 ou passe-t-elle l'hiver à la rivière Nelson, puis revient à Québec au cours de l'année 1685 ? Si André Parent est allé à la baie d'Hudson, il en est revenu au cours de l'année 1684, car le 11 janvier 1685, il assiste à une assemblée de parents convoquée par sa sœur Marie. Il s'agit de nommer un tuteur et un subrogé tuteur aux enfants mineurs de Marie Parent et de son mari décédé, David Corbin, boucher à Québec. Ce dernier a perdu la vie le 19 août 1684. En présence de Pierre Parent, le grand-père des enfants Corbin, d'André et de Jacques Parent, oncles maternels, de Jean Badeau, grand-oncle, de Jean Normand et de Jean Mathieu, amis, Jacques Parent est nommé subrogé tuteur et Marie Parent tutrice¹⁶. Le 14 novembre 1684, le gouverneur La Barre écrit, dans son rapport annuel adressé au ministre de la Marine, qu'il n'avait *point eu cette année des nouvelles de la baie d'Hudson*¹⁷. Peut-être n'avait-il effectivement pas encore reçu de nouvelles de la Baie d'Hudson au moment où il a rédigé cette section de son rapport.

À l'automne, même si le gouverneur La Barre n'en parle pas dans son rapport annuel, nous savons que les dirigeants de la Compagnie du Nord sont au courant que les Anglais leur causent des problèmes à la baie d'Hudson. Connaissent-ils ces faits à la suite du retour de l'expédition lancée au printemps 1684 et dont faisait partie André Parent ? On peut le supposer. Ils sentent l'urgence de passer à l'action et d'entreprendre des démarches exceptionnelles. Le 9 novembre 1684, les directeurs de la Compagnie du Nord considèrent qu'il est impératif d'envoyer en France des représentants qui plaideront leur cause à la cour du Roi

pour supplier Sa Majesté de vouloir L'honorer de sa protection pour la d^e. Entreprise contre les Efforts des Anglais qui la menacent [...] particulièrement cette année par la mauvaise volonté du Sieur Radisson qui s'est alié contre l'engagement qu'il avait avec elle avec les dits anglais pour la Ruiner et détruire.

Philippe Gauthier, sieur de Comporté, et Pierre Soumande sont désignés pour faire ce voyage¹⁸.

Les démarches portent fruit, et la cour de France répond favorablement à la requête des marchands de Québec. Le 20 mai 1685, le roi accorde une concession à la baie d'Hudson aux intéressés de la Compagnie du Nord de la Nouvelle-France. Ils pourront prendre possession des terres qu'ils jugent nécessaires, pratiquer la traite des fourrures et construire les

12. *Ibid.*, p. 269.

13. *Ibid.*, p. 270-271.

14. *Ibid.*, p. 323-324.

15. LEE NUTE. *Op. cit.*

16. LAFONTAINE, André. *Le bailliage de Notre-Dame-des-Anges*, t. 1, Sherbrooke, [s. é.], 1988, p. 18.

17. DUBÉ. *Op. cit.*, p. 271

18. BANQ Québec. Minutier de Gilles Rageot, le 9 novembre 1684.

bâtiments requis pour leur commerce. Cette entente vaut pour les vingt prochaines années¹⁹. Le roi ne fait que confirmer ce que la Compagnie fait depuis sa création en 1682.

Dans une lettre des membres de la Compagnie du Nord à l'intendant général du commerce de France, datée du 6 novembre 1686, ceux-ci se plaignent des coûts importants de l'expédition menée à la baie d'Hudson par Pierre de Troyes, mieux connu comme le Chevalier de Troyes, contre les établissements anglais; les signataires rappellent que leur compagnie existe depuis quatre ans déjà²⁰.

Grâce aux expéditions des années suivantes, comme celle du chevalier de Troyes en 1686 et surtout la guerre menée par Pierre Le Moyne d'Iberville, la France conservera une partie du territoire de la baie d'Hudson. La paix revient enfin entre la France et l'Angleterre; elle est confirmée par le traité de Ryswick en 1697. À la baie d'Hudson, les Anglais restent les maîtres du fort Albany et les Français conservent le fort Bourbon et l'exploitation de ses richesses. Malheureusement, le monopole de la traite des fourrures dans la baie d'Hudson, que Louis XIV avait donné à la Compagnie du Nord en 1685, est révoqué en 1700²¹, ce qui met fin à son existence. Quelques années plus tard, les guerres européennes mèneront au traité d'Utrecht de 1713 qui fera passer le territoire de la baie d'Hudson sous la Couronne britannique.

Les deux complices qui ont lancé cette grande aventure connaîtront des destins différents. Radisson meurt en 1710, en exil en Angleterre après avoir finalement obtenu, à la suite d'un procès, une rente annuelle de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Pour ce qui est de Des Groseilliers, il rentre sur ses terres à Trois-Rivières pour y finir ses jours discrètement. On ne connaît pas la date exacte de son décès, mais il serait mort avant 1695.

Liens familiaux entre les marchands

Les familles des marchands qui sont directeurs de la Compagnie du Nord sont unies autant par leurs relations d'affaires que par de nombreux liens familiaux. Un de ses principaux directeurs, Charles Aubert de La Chesnaye, a épousé en deuxième nocces Louise Juchereau, fille de Jean et Marie Giffard, le 10 janvier 1668 à Québec, et, en troisième nocces, alors âgé de 48 ans, il a épousé Marie-Angélique Denis qui n'a que 18 ans, fille de Pierre et Catherine Leneuf, le 11 août 1680, aussi à Québec. Parmi les enfants du deuxième mariage, son fils François de La Chesnaye épouse Anne-Ursule Denis, fille de Pierre et Catherine Leneuf, le 12 avril 1695, à Québec. Donc, le fils Aubert de La Chesnaye a épousé la sœur de sa belle-mère. Des enfants du couple Denis-Leneuf ont fait des mariages de

haute lignée. Ainsi Louis Denis a épousé Louise Chartier, fille de René Chartier de Lotbinière et Marie-Madeleine Lambert, le 20 juillet 1709 à Québec; Françoise Denis a épousé Guillaume Bouthier, marchand et directeur de la Compagnie du Nord, le 29 juillet 1686 à Québec, et Marie-Charlotte a uni sa destinée à celle de Claude de Ramezay, gouverneur de Trois-Rivières, le 8 novembre 1690 à Québec. À Montréal, Jacques Le Ber a épousé Jeanne Le Moyne, la sœur de Charles Le Moyne, le 7 janvier 1658.

D'autres membres des familles des directeurs de la Compagnie du Nord ne sont pas en reste pour ce qui est de mélanger affaires et familles. Marie-Anne, fille de Philippe Gauthier, sieur de Comporté, unit sa destinée à celle d'Alexandre Peuvret de Gaudarville Fossambault le 12 janvier 1700 à Québec. François Viannay-Pachot épouse en secondes nocces Charlotte-Françoise Juchereau, fille de Nicolas et Marie Giffard, le 17 décembre 1680 à Beauport. Deux autres familles importantes de Québec croisent leurs destinées. François Hazeur épouse Anne Soumande, fille de Pierre et Simone Côté, à Québec le 21 novembre 1672. Son fils Jean-François épouse Catherine Martin de Lino, fille de François-Mathieu et Catherine Nolan, à Québec le 20 mars 1708. Il s'agit probablement du mariage le plus spectaculaire de la Nouvelle-France. Le nombre de témoins qui ont apposé leur signature à la suite du texte de leur contrat de mariage signé le 4 mars précédent illustre l'importance de ces familles dans la société de Québec, car on en dénombre 129 dont celles du gouverneur Vaudreuil et de l'intendant Jacques Raudot²². Les deux pères sont aussi conseillers du roi au Conseil souverain. Le gouverneur Vaudreuil et Jacques Raudot signent aussi comme témoins de l'acte de mariage lors de cette cérémonie qui se déroule à Québec le 20 mars suivant.

Les quatre compagnons engagés en 1684

Les quatre amis engagés à l'hiver 1684 pour une aventure à la baie d'Hudson sont revenus à Québec. Comme écrit précédemment, André Parent est présent à Beauport en janvier 1685. Il ne se marie qu'en 1692 en unissant sa destinée à celle de Marguerite Côté, fille de Martin et Suzanne Pagé, le 29 octobre 1692 à Saint-Pierre, île d'Orléans. André Parent meurt prématurément par noyade le 15 juillet 1699; il n'a que 36 ans. Jacques Huppé, après avoir acquis de ses parents une concession dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges avec son frère Antoine en décembre 1685²³, épouse Suzanne Normand, fille de Jean et Anne Lelaboureur, le 5 février 1686 à Québec. Jacques Huppé, âgé de 70 ans, est décédé à Québec le 2 juin 1731.

19. BANQ Québec. Fonds Conseil souverain, document TP1,S36,P248, <http://pistard.banq.qc.ca/>. Consulté le 16 novembre 2019.

20. Bibliothèque et Archives Canada. Série C11A. Correspondance générale; Canada. *Lettre des membres de la Compagnie du Nord à l'intendant général du commerce de France*, <http://data2.archives.ca/>. Consulté le 28 juin 2019.

21. Bibliothèque et Archives Canada. Série C11A. Correspondance générale, *Arrêt qui revoke la faculté accordée aux Interessez de la Compagnie de la Baye d'Hudson de faire le commerce et traite en seuls et la remet aux habitants de Québec*, Versailles, 10 janvier 1700, <http://data2.archives.ca/>. Consulté le 30 juin 2019.

22. BANQ Québec. Minutier de Louis Chambalon, le 4 mars 1708.

23. BANQ Québec. Minutier de Paul Vachon, le 13 décembre 1685.

Les deux autres amis vont prendre épouse aussi en 1686. Le mariage entre Pierre Choret et Marie-Anne Baugis, fille de Michel et Madeleine Dubois, est béni dans l'église de Beauport le 21 janvier 1686 et celui de Jean Normand avec Anne Chalifour, fille de Paul et Jacquette Archambault, est célébré à Québec le 6 juin 1686. Pierre Choret demeurera toute sa vie à Beauport où il décède le 5 mai 1736. Le dernier membre du groupe meurt aussi très jeune, car il rendra l'âme le 11 février 1691 à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Conclusion

En 1685, Louis XIV a cédé le monopole de la traite des fourrures dans la baie d'Hudson à la Compagnie du Nord qui avait été créée en 1682. Les expéditions militaires très dispendieuses contre la Compagnie de la Baie d'Hudson et la taxation très élevée du commerce des fourrures ont maintenu cette compagnie dans de grandes difficultés financières : elle ne dure que dix-huit ans. Sa grande rivale, la Compagnie de la Baie d'Hudson, existe encore, 350 ans plus tard.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : gui.parent@videotron.ca

Capsule Les jetons du commerce de la fourrure

Les jetons de commerce constituèrent la première monnaie qui servit au commerce des fourrures. Les plus anciens étaient en bois, en ivoire ou en coquillage. Ils avaient une valeur fixe et servaient de reçus que l'on remettait aux trappeurs en échange de fourrures. Les trappeurs les échangeaient contre des marchandises et des fournitures au poste de traite. La norme utilisée pour fixer la valeur unitaire reposait sur la valeur courante des peaux de castor. Le castor fut la fourrure la plus recherchée et la plus répandue durant la majorité de l'époque de la traite des fourrures. La valeur unitaire correspondait à celle de la peau en excellent état d'un castor adulte et portait le nom de Made Beaver. Les trappeurs utilisaient aussi le terme *skin*. Le prix des marchandises échangées se calculait en Made Beaver (MB). Avec le temps, la valeur des peaux de castor elles-mêmes se calcula en Made Beavers de sorte que, par exemple, la valeur totale de plusieurs peaux de castor pouvait correspondre à celle d'un jeton d'un MB.

Source : Archives of Manitoba.

www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/common_research_topics.fr.html#currency.



Faits en laiton (ou cuivre jaune, alliage de cuivre et de zinc), ces jetons ont été frappés pour utilisation dans le district d'East Main, au sud et à l'est de la Baie d'Hudson. Il y a 4 dénominations :

1 MB (30 mm), $\frac{1}{2}$ MB (27 mm), $\frac{1}{4}$ MB (24,5 mm) et finalement $\frac{1}{8}$ MB (19 mm).

Source : Les Numismates.CA : www.lesnumismates.ca/2017/09/19/les-jetons-de-la-compagnie-de-la-baie-dhudson/.

Capsule Peaux et plues

À l'époque de la traite des fourrures, les Autochtones de la Terre du Rupert apportaient des peaux aux postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson en vue de les échanger contre des produits manufacturés européens. HBC avait besoin d'une unité monétaire que la population indigène reconnaîtrait comme valeur de base. En 1748, la peau de castor était devenue l'« étalon de traite ». La valeur des articles de traite, tout comme celle des autres fourrures, était exprimée en nombre de peaux de castor de première qualité appelées plues. Parfois, selon la taille et la qualité de la peau de castor, il en fallait plus d'une pour donner un plue. Par exemple, une peau de castor était échangeable contre une livre de plomb noir ou deux livres de sucre. D'autres types de peaux avaient aussi leur équivalent en plues. Par exemple, deux peaux de loutre valaient un plue. Dans la région du nord-ouest du Pacifique, notamment à Fort Langley (Colombie-Britannique), l'abondance du saumon fit naturellement de ce poisson une monnaie d'échange. Une grille tarifaire datant de 1829 exprime le prix des marchandises en nombre de poissons plutôt qu'en plues.

Source : www.patrimoinehbc.ca.



Lachine et la traite des fourrures

Louis Richer (4140)

Né à Coteau-Station en 1945, Louis Richer est détenteur d'un baccalauréat en histoire Québec-Canada de l'Université d'Ottawa et d'un baccalauréat en administration publique de l'Université Laval. Pendant trente ans, il a travaillé à la mise en valeur du patrimoine culturel canadien. En 1998, il prend sa retraite. L'année suivante, il est bénévole à la Société de généalogie de Québec. Il y a occupé différentes fonctions comme directeur de comité, secrétaire de la SGQ, conférencier et initiateur de nombreux projets. Son dictionnaire sur les *Richer dit Louvetot en Amérique* et son article sur le même sujet lui ont valu en 2011 le Prix Percy-Foy. En 2017, il a reçu la Médaille de reconnaissance de la FQSG. Il offre, en collaboration, différentes sessions de formation sur l'histoire du Québec, 1608-1968, et sur les registres paroissiaux.

Fruit de l'alliance entre Français et Amérindiens¹, la traite des fourrures est le premier levier économique de la Nouvelle-France. On évalue à 25 millions le nombre de peaux de castors envoyées en France entre 1660 et 1760, sans compter les autres fourrures moins en demande, dont le rat musqué, la loutre et le renard². En 1739, la fourrure compte pour 70 % des exportations de la Nouvelle-France vers la mère patrie³.

Très tôt, les Français prennent la juste mesure de l'importance des fourrures dans ce nouveau pays. Dès le 14 juin 1611, trois ans après la fondation de Québec, Samuel de Champlain rencontre une délégation de 200 Hurons (Wendats) et quelques Algonquins qui lui remettent 100 peaux de castors en échange de cadeaux et de différents biens du quotidien provenant de France⁴. Champlain avait compris l'importance du *don et contre don*, processus central des échanges entre les peuples d'Amérique du Nord.

Cette rencontre entre ces deux mondes a lieu au saut Saint-Louis, en amont de Montréal, à l'endroit appelé plus tard Lachine. Le père de la Nouvelle-France est accompagné de marchands français intéressés par la traite des fourrures alors que les Amérindiens sont dirigés par un truchement (interprète), Étienne Brûlé, jeune homme vivant parmi ces derniers depuis l'année précédente.

Depuis cette rencontre de 1611 et jusqu'en 1823, Lachine a été le port d'embarquement et d'arrivée vers les Pays d'en Haut d'où provenait la très grande majorité des fourrures, en particulier les peaux de castor. Le saut Saint-Louis — plus tard

appelé les rapides de Lachine — était le trait d'union naturel entre le lac du même nom et le fleuve Saint-Laurent.

Les Pays d'en Haut, nommés ainsi, car ils étaient situés en amont du fleuve Saint-Laurent, correspondaient à l'époque au bassin des Grands Lacs. Aujourd'hui on parle du Haut-Saint-Laurent — en amont de Montréal — et du Bas-Saint-Laurent, une des régions administratives du Québec, située en aval de la capitale nationale.

Le commerce des fourrures en Nouvelle-France

Dès la fin du xvi^e siècle, la région de Tadoussac reçoit la visite saisonnière de quelques navires en provenance de La Rochelle et de Saint-Malo venus faire la traite des fourrures⁵. Les pelletteries proviennent d'aussi loin que la région de l'Outaouais et de la baie James. Les Amérindiens échangent leur précieuse marchandise pour des objets de la vie quotidienne. En 1600, un marchand originaire de Dieppe, Pierre de Chauvin de Tonnetuit, y établit un premier poste de traite. L'établissement est de courte durée. Il est abandonné l'année suivante et Tadoussac redevient un comptoir de traite estival.

C'est non loin de là que François Gravé du Pont et Champlain scellent une première entente avec les Amérindiens le 27 mai 1603 à la pointe Saint-Mathieu (la Pointe des Alouettes)⁶, aujourd'hui la Pointe aux Vaches. À l'occasion, de grandes réjouissances — harangues, présentations de cadeaux du Roi, danses, festins — durent quatorze jours et réunissent plus de mille représentants de diverses nations, dont les Montagnais

1. DELAGE, Denys, et Jean-Philippe WARREN. *Le piège de la liberté*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2019, p. 17. Les termes *Premières Nations* et *Amérindiens* sont interchangeables et incluent les peuples autochtones du nord-est de l'Amérique du Nord alors qu'*Autochtones* désigne l'ensemble des premiers habitants du continent.
2. LACOURSIÈRE, Jacques. *Histoire populaire du Québec. Des origines à 1791*, t. 1, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1995, p. 78.
3. TRUDEL, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart et Winston, 1968, p. 211.
4. HAVARD, Gilles. *Histoire des coureurs de bois, Amérique du Nord 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, p. 22.
5. COURVILLE, Serge. *Le Québec. Genèse et mutations du territoire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 58 et suiv.
6. THIERRY, Éric. *Les Œuvres complètes de Champlain, t. 1, 1598-1619*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2019, p. 173 et suiv.

(Innus), les Algonquins et les Etchemins. Les représentants du roi de France et le grand sagamo (chef) Anadabijou se promettent mutuelle assistance; les Français peuvent s'établir dans les terres neuves et, en retour, donnent leur appui militaire contre les nations iroquoises⁷.

Bientôt les marchands français se rendent compte que les plus belles fourrures proviennent de territoires éloignés situés plus à l'ouest. Le commerce prend donc la route du Saint-Laurent. Les Amérindiens, principalement les Hurons de la baie Georgienne, descendent à Québec pour offrir leurs fourrures; d'autres empruntent la rivière Saint-Maurice pour arriver à Trois-Rivières à l'embouchure du fleuve, au poste de traite fondé en 1634 à la demande de Champlain, un an avant sa mort à Québec.

Durant les premières décennies du xvii^e siècle, une flottille de quelque 60 canots dirigés par 200 hommes descend annuellement la rivière des Outaouais, contourne le saut Saint-Louis via un portage, et emprunte le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec. Par la suite, les flottilles sont devenues plus importantes, comptant jusqu'à 140 ou 150 canots maniés par 500 à 700 hommes et transportant jusqu'à 15 000 kilos de peaux⁸. Les embarcations, conduites par 4 ou 5 hommes et pouvant transporter chacune environ 90 kilos de fourrures, mesurent de 6 à 8 m. Un canot peut franchir jusqu'à 100 km par jour et l'aller-retour peut durer plus de quatre semaines. En temps normal, environ 12 000 à 15 000 peaux arrivent annuellement à Québec depuis la Huronie.

Graduellement, évitant ainsi le long voyage jusqu'à Québec, la foire annuelle de Montréal devient le principal centre des échanges des fourrures⁹. Amérindiens et marchands se réunissent pendant quelques jours pour faire la traite. L'événement a lieu sur le terrain de la commune située entre la rue Saint-Paul et le fleuve où se trouvent des boutiques temporaires. Le premier jour, les Amérindiens érigent leurs tentes; le deuxième jour, il y a audience publique avec le gouverneur général — harangues et échanges de cadeaux —, le troisième jour, le commerce commence. Les Amérindiens vont de boutique en boutique pour échanger leurs fourrures contre des pièces d'armement — fusils et munitions — et de ménage — marmites, couvertures — et... de l'eau-de-vie, au grand dam des autorités religieuses.

Attirés par l'aventure et les sommes d'argent en jeu, les jeunes hommes de la colonie prennent l'habitude de se rendre

dans les Pays d'en Haut à la rencontre des Amérindiens. Leur nombre est évalué entre 300 et 400 à la fin de la décennie 1670-1680¹⁰. Sans autorisation officielle, ils sont passibles d'amendes et de saisies de leur récolte de fourrures.

En 1661, Pierre-Esprit Radisson, jeune homme dans la vingtaine, et son compagnon Médard Chouart des Groseilliers en font les frais. Ils descendent la rivière des Outaouais en direction de Montréal à la tête d'un convoi de 60 canots avironnés par 300 Amérindiens. À leur arrivée dans la capitale commerciale de la Nouvelle-France, leur cargaison, évaluée à 300 000 livres, est confisquée sous prétexte qu'ils se sont livrés illégalement à la traite des fourrures¹¹.

Ces aventuriers étaient appelés *coureurs de bois*, nom consacré par l'Histoire¹². Reconnus pour leur courage et leur intrépidité, ils ont pendant longtemps projeté une image emblématique qui les hissait au rang de nos héros nationaux. Encore aujourd'hui, on aime bien rappeler aux Québécois leur [...] *côté rebelle un héritage des coureurs des (sic) bois, qui se fichaient bien des ordonnances de l'intendant du roi*¹³.

Pour tenter de contrôler le commerce illégal — certains coureurs de bois vendaient leurs fourrures aux Anglais établis à Albany —, les autorités mettent sur pied en 1681 le système des congés de traite¹⁴. Au nombre de 25 par année au départ, les détenteurs peuvent se rendre dans les Pays d'en Haut pour récolter les fourrures auprès des Amérindiens. Les foires annuelles, en particulier celle de Montréal, perdent leur popularité au profit des nombreux forts construits dans les Pays d'en Haut et encore plus loin dans la Prairie, jusqu'aux pieds des montagnes Rocheuses: autant de postes de traite.

Des marchands de fourrures organisés en sociétés prennent le contrôle du commerce, rachetant bien souvent les permis de traite. Ces marchands équipiers financent les expéditions vers l'Ouest et embauchent des engagés nommés *voyageurs* pour se rendre dans les Pays d'en Haut. Ces derniers, descendants des coureurs de bois, s'engagent par contrat devant notaire pour conduire une charge de marchandises de troc et revenir en fin de saison ou dans les années suivantes.

Au début, la traite à l'intérieur de la Nouvelle-France était entre les mains de monopoles. Par la suite, au xviii^e siècle, elle est devenue libre. Cependant, les exportations de fourrures vers la France étaient sous la responsabilité de la Compagnie des Indes occidentales depuis 1674 qui avait remplacé la Compagnie des Cent-Associés¹⁵.

7. DELAGE, Denys. « Les Innus, un peuple à travers l'histoire, (Première partie) », *Les cahiers des Dix*, n° 73, 2019, p. 16 et suiv.

8. DICKASON, Olivia Patricia. *Les premières nations du Canada*, Québec, Les éditions du Septentrion, 1996, p. 120.

9. LACOURSIÈRE. *Op. cit.*, p. 84 et suiv.

10. HARRIS, Cole. *Le pays revêche, Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, p. 95 et suiv.

11. GERMAIN, Georges-Hébert. *Les coureurs des bois, La saga des Indiens blancs*, Outremont, Éditions Libre Expression, 2003, p. 55.

12. HAVARD. *Op. cit.*, p. 63 et suiv.

13. DAVID, Michel. « Le Québécois nouveau », *Le Devoir*, le mardi 7 avril 2020. www.ledevoir.com/opinion/chroniques/. Consulté le 12 mai 2020.

14. TRUDEL. *Op. cit.*, p. 209 et suiv.; HAVARD. *Op. cit.*, « La construction d'un vagabond », p. 61 et suiv.

15. TRUDEL. *Ibid.*, p. 207.

Le sault Saint-Louis

En 1535, lors de son deuxième voyage en Amérique, Jacques Cartier remonte *la grande rivière du Canada* (fleuve Saint-Laurent) jusqu'à Hochelaga, bourgade amérindienne située quelque part sur l'île de Montréal. Du haut du mont Royal, il aperçoit au loin sur la rivière, en direction sud-ouest, [...] *ung sault le plus impetueux qu'il est possible de veoir* [...] ¹⁶ Six ans plus tard, il tente de pousser ses explorations vers l'ouest à l'intérieur du continent. Il est vite obligé de renoncer à ses ambitions devant l'impétuosité de la chute en forme de rapides.

En 1603, Champlain constate l'ampleur du *sault* qui l'empêche lui aussi de poursuivre ses explorations vers l'ouest. Huit ans plus tard, il revient sur place et l'un de ses compagnons prénommé Louis perd la vie en tentant de franchir

[...] *les cheutes d'eau qui descendent de degré en degré, le moindre de trois pieds de haut, où il faisait un fraïn & bouillonnement estrange... avec un bruit si grand que l'on eut dit que c'estoit un tonnerre...*

Le nom *Sault Saint-Louis* rappelle ce malheureux ¹⁷. Au XIX^e siècle, on prend l'habitude d'appeler l'endroit les *rapides de Lachine*.

Les rapides de Lachine extrêmement périlleux¹⁸

Depuis les premiers voyages vers les Pays d'en Haut au XVII^e siècle, les rapides de Lachine ont été une barrière naturelle à la navigation par canot ou par toute autre embarcation. Ils présentent un dénivelé de 13 m (40 pi) entre le bassin de La Prairie — le fleuve Saint-Laurent — et le lac Saint-Louis. À l'époque, un portage était obligatoire entre Montréal et Lachine, point de départ et d'arrivée vers les Pays d'en Haut. En 1673, un premier chemin carrossable reliant Montréal et Lachine est construit par corvées. Il longe le lac Saint-Louis et permet d'éviter les rapides situés aujourd'hui à la hauteur de LaSalle¹⁹.

Au début du XIX^e siècle, à la suite du blocus napoléonien, les nombreux trains chargés de bois en provenance des chantiers de l'Outaouais descendent de façon spectaculaire les rapides en route vers Québec où leurs cargaisons sont transbordées dans des navires en direction de la Grande-Bretagne.

Malgré une première tentative dans les années 1670, il faudra attendre les années 1820 pour l'ouverture du premier canal de Lachine qui permettra d'éviter les rapides²⁰. Par la suite, les passagers entre le Haut et le Bas-Canada peuvent emprunter un des bateaux du *Rapids Service* pour une descente ou une

remontée pleine d'émotions. Depuis la fin du XIX^e siècle, les rapides de Lachine sont devenus un attrait touristique encore populaire de nos jours : franchir cet obstacle naturel hier en bateau-vapeur, aujourd'hui en rafting, représente une expérience plutôt humide !

De La Chine à Lachine

Le 6 juillet 1669, René-Robert Cavelier de La Salle et son équipe quittent les abords du lac Saint-Louis, en amont du sault Saint-Louis, en route vers l'Ouest. Le but de l'expédition est de découvrir un passage vers la Chine²¹. Le groupe comprend 25 personnes réparties dans neuf canots. Des prêtres sulpiciens, dont les abbés Gabriel Thubière de Lévy de Queyulus, René de Bréhant de Galinée et François Dollier de Casson, ainsi que des Amérindiens servant de guides, sont de l'expédition. Les Sulpiciens sont intéressés par l'établissement de nouvelles missions.

Depuis la prise de Constantinople (aujourd'hui Istanbul) par les troupes ottomanes en 1453, les routes traditionnelles de commerce entre l'Occident et l'Orient étaient en partie paralysées, en particulier depuis l'Italie. Les Européens se lancèrent donc à la recherche de nouveaux itinéraires pour se rendre en Chine²². En 1488, les Portugais atteignent l'océan Indien en contournant le continent africain par le cap de Bonne-Espérance. Mais le trajet est long, plus de 19 000 km, et dangereux. Monarques, pour le prestige, marchands, pour le commerce, se lancent à la recherche d'un passage plus court en se dirigeant vers l'ouest.

Profitant des avancées en matière de navigation, de nombreux explorateurs s'aventurent sur l'océan Atlantique à la recherche de ce fameux passage. Le navigateur italien Christophe Colomb, financé par la monarchie espagnole, atteint les Antilles en 1492. Il donne le nom d'Indiens aux autochtones rencontrés, pensant avoir atteint les Indes. Par la suite, Français, Anglais et Hollandais se joignent aux Portugais et aux Espagnols à la conquête du Nouveau Monde, tout en espérant trouver la route vers la Chine.

Champlain, dans ses mémoires au Roi et à la Chambre du commerce des années 1617-1618, fait miroiter les avantages financiers d'investir en Nouvelle-France, ce qui permettrait de se rendre éventuellement en Chine en passant par le fleuve Saint-Laurent²³. Alors qu'il fallait plus de vingt mois aux navires pour aller en Chine et revenir en passant par le cap de Bonne-Espérance, Champlain évalue la durée aller-retour à six mois en remontant le Saint-Laurent.

16. MOUSSETTE, Normand. *En ces lieux que l'on nomma La Chine*, Lachine, Cité de Lachine, 1978, p. 17 et suiv.

17. THIERRY. *Op. cit.*, p. 400 et suiv.

18. LASSELIN, Nathalie, cinéaste et exploratrice. « Entrevue réalisée par Stéphane Bureau à l'émission *Bien entendue* », *Radio-Canada Première*, le 21 août 2019.

19. LACOURSIÈRE. *Op. cit.*, p. 152.

20. MOUSSETTE. *Op. cit.*, p. 19.

21. LACOURSIÈRE. *Op. cit.*, p. 138.

22. TRUDEL, *Op. cit.*, p. 7 et suiv.

23. THIERRY. *Op. cit.*, p. 463 et suiv.

Cinquante ans plus tard, la découverte d'un passage vers le Cathay (la Chine) fait toujours rêver. La Salle, un aventurier arrivé à Montréal en 1667, est convaincu qu'il réussira là où ses prédécesseurs ont échoué. Il vend ses biens, rétrocede aux Sulpiciens, les propriétaires de l'île de Montréal, son fief Saint-Sulpice situé sur les abords du lac Saint-Louis — ces derniers lui remettent un demi-cochon comme pot de vin en remerciement de la rétrocession —, et prépare à la hâte son expédition en 1669²⁴.

Il réussit à convaincre le gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle d'appuyer son expédition; ce dernier, à son tour, enjoint aux religieux sulpiciens de se joindre à l'expédition. La Salle, *imaginatif* selon les Jésuites de Rouen, *frappé* selon ceux de Québec, fait grand bruit de son projet, notamment auprès des Montréalais. Il clame haut et fort sa réussite avant même son départ. Les Montréalais sont bien aise de lui dire au revoir au début du mois de juillet, mais sont bien étonnés de le revoir lui et une partie de son équipe de retour deux mois plus tard. La Chine était donc si proche de Montréal! Par dérision, ceux-ci nomment La Salle et ses hommes les *Chinois* et leur lieu de départ et d'arrivée, aux abords du lac Saint-Louis, *La Chine*, devenue par la suite Lachine.

De nos jours, la farce dure encore: certains historiens vont jusqu'à prétendre que le *pâté chinois*, ambassadeur de la cuisine québécoise, aurait ses origines à La Chine, en banlieue de Montréal, à l'époque de La Salle²⁵! Ce dernier est mort le 19 mars 1687, assassiné par ses hommes au cours d'un voyage d'exploration en Louisiane.

En route vers les Pays d'en Haut

Au départ de Lachine, deux routes s'offraient vers l'Ouest: soit en longeant le fleuve, la route militaire, soit en passant par la rivière des Outaouais, la route commerciale. La première était coupée de nombreux rapides, notamment entre les lacs Saint-Louis et Saint-François, et était parsemée, pendant le Régime français, de nombreuses places armées, dont une des premières était le fort Frontenac (Cataracoui).

On s'y adonnait également à la traite au profit du gouverneur Louis de Buade de Frontenac et de son ami La Salle. La présence des nations iroquoises, les Cinq-Nations, au sud du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario — aujourd'hui Upper New York —, ennemis traditionnels des Français et de leurs alliés amérindiens, rendait cette route hasardeuse. La Ligue des Cinq-Nations (plus tard au nombre de six) comprenait d'est en ouest les Agniers (Mowaks), les Onneiouts, les Onontagués, les Goyogouts et les Tsonnontouans.

La route militaire

Dès 1673, le gouverneur Frontenac établit un premier fort le long de cette route: le fort Cataracoui situé à l'embouchure de

la rivière du même nom et du fleuve Saint-Laurent, aujourd'hui Kingston²⁶.

L'expédition menée par le gouverneur comprend une flottille de 120 canots et près de 400 hommes. Frontenac avait demandé à La Salle de se rendre chez l'une des nations iroquoises, les Onontagués, afin de convier les chefs des Cinq-Nations à une grande réunion de paix. Comme d'habitude, cette rencontre entre ces deux mondes dure quelques jours, ponctuée de festins, de danses, de longues palabres et, de part et d'autre, de présentation de cadeaux: fusils, munitions, tabac, vin, eau-de-vie pour les hommes, pruneaux et raisins pour les femmes et les enfants.

Dans une mise en scène théâtrale dont le but est d'impressionner l'autre, Frontenac invite les Amérindiens à se présenter à ce nouveau fort pour vendre leur récolte de fourrures au lieu d'aller les offrir aux marchands anglais établis au fort Albany. En quittant l'endroit, le gouverneur confie le nouvel établissement à son collaborateur La Salle. En remerciement, ce dernier nomme le nouveau poste de traite fort Frontenac.

La Nouvelle-France étant toujours menacée par les attaques incessantes des Iroquois, les autorités organisent différentes expéditions punitives²⁷. En 1684, le gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre met sur pied une telle expédition contre les Iroquois. À Québec depuis moins de deux ans, le gouverneur voulait sans doute passer à la postérité comme sauveur de la colonie, tout en profitant de son séjour au Canada pour s'enrichir en tirant profit du commerce des fourrures.

La Barre quitte Montréal pour se rendre en pays ennemi, cette fois-ci chez les Tsonnontouans. Il est accompagné par 130 soldats des Compagnies franches de la Marine, 700 miliciens canadiens et 378 amis amérindiens. Arrivé au fort Frontenac, il change d'idée: il ne veut plus faire la guerre, mais plutôt négocier.

Sans doute le piètre état de ses troupes et le manque de vivres, comme le souligne le représentant des Cinq-Nations dans son discours officiel, sont pour quelque chose dans la décision du gouverneur. Ce dernier est obligé d'accepter toutes les conditions dictées par les Iroquois et de signer *une paix honteuse*. Discrédité par le Roi, La Barre est rappelé.

Trois ans plus tard, soit en 1687, une nouvelle expédition punitive se met en marche²⁸. Cette fois-ci, le gouverneur Jacques-René de Brisay de Denonville prend la tête des troupes en direction du fort Frontenac. Arrivé dans la colonie deux ans plus tôt, lui aussi veut laisser sa marque. Son armée est impressionnante: 200 bateaux plats, 800 soldats, autant de miliciens et 200 participants amérindiens. L'intendant Jean Bochart de Champigny est du nombre. En route, la troupe capture dix Iroquois, dont quatre femmes et deux enfants à la hauteur de la Pointe Beaudet (de nos jours Rivière-Beaudette).

24. MOUSSETTE. *Op. cit.*, p. 98.

25. FRANCCEUR, Jean-Marie. *Genèse de la cuisine québécoise, À travers ses grandes et ses petites histoires*, Montréal, Fides, 2011, p. 480 et suiv.

26. LACOURSÈRE. *Op. cit.*, p. 152 et suiv.

27. *Ibid.*, p. 162 et suiv.

28. *Ibid.*, p. 171 et suiv.

Usant de ruse, l'intendant Champigny invite les Tsonnontouans à un grand banquet de bienvenue au fort Frontenac. À cette occasion, 200 participants sont faits prisonniers, dont 150 femmes et enfants. Dans les jours suivants, la troupe détruit tout ce qui appartient aux Tsonnontouans, dont leur réserve de blé d'Inde. Ces derniers, au lieu de livrer combat, prennent la clé des champs. Parmi les capturés, 36 Iroquois sont envoyés aux galères à Marseille. Deux ans plus tard, Frontenac, de retour à Québec, ramène les survivants, au nombre de treize, dans le but de faciliter les négociations de paix.

Avant son retour à Québec, Denonville ordonne la construction d'un fort à l'embouchure de la rivière Niagara et du lac Ontario. Cette nouvelle place forte est laissée aux commandes de Pierre de Troyes dit chevalier de Troyes accompagné d'une centaine d'hommes. L'hiver suivant est tragique, le scorbut tuant la majorité de la garnison ainsi que son commandant. Le premier fort Niagara est abandonné et ne revivra que quelques décennies plus tard pour devenir aussi un haut lieu du commerce des fourrures, au profit de son commandant, habituellement un militaire de carrière.

Les Cinq-Nations ne s'avouent pas vaincues pour autant. En guise de représailles, ils massacrent, tuent et font prisonniers les premiers occupants du Sault-Saint-Louis et détruisent une grande partie de leurs habitations. Dans nos livres d'histoire, on parlera du *massacre de Lachine*. Il faudra attendre 1701 et la Grande Paix de Montréal signée par le gouverneur Louis-Hector de Callière et les représentants de 38 nations amérindiennes pour pouvoir mettre fin aux hostilités qui ont marqué la Nouvelle-France au siècle précédent²⁹.

Tout au long du XVIII^e siècle, la route du Saint-Laurent a servi principalement aux mouvements des troupes. En 1760, lors de la guerre de la Conquête, trois armées britanniques se dirigent vers Montréal où s'est réfugié le gouvernement de la Nouvelle-France à la suite de la capitulation de Québec, l'année précédente.

Une première troupe remonte le fleuve depuis Québec sous l'autorité de James Murray; une deuxième, dirigée par William Haviland, emprunte la rivière Richelieu, et la troisième, composée de 11 000 soldats sous les ordres de Jeffrey Amherst, descend le fleuve depuis le lac Ontario. Ayant quitté Oswego le 10 août, les troupes d'Amherst sont devant Montréal le 6 septembre. Deux jours plus tard, la capitulation de la Nouvelle-France est signée par son dernier gouverneur général, Pierre de Rigaud de Vaudreuil³⁰. Le Traité de Paris, trois ans plus tard, met fin à la Nouvelle-France.

En 1764, c'est de Lachine que partiront les cinq compagnies de volontaires envoyées aux Grands Lacs pour combattre l'insurrection de Pontiac³¹.

La route commerciale

En 1660, Adam Dollard des Ormeaux et ses braves freinent l'ambition des Iroquois de bloquer le passage des convois de fourrures en provenance des Pays d'en Haut, en route vers Montréal. Les membres de la troupe laissent leur vie au Long Sault, à une soixantaine de kilomètres en haut de Montréal, sur la rivière des Outaouais. Il s'agit de la route commerciale empruntée par les Amérindiens qui ont pris l'habitude de se rendre à Montréal pour la foire annuelle³². Par la suite, les coureurs de bois, suivis des voyageurs, empruntent cet itinéraire pour se rendre dans les Pays d'en Haut à la rencontre des Amérindiens. Radisson et Des Groseilliers avaient montré la voie.

En remontant la rivière des Outaouais, ils peuvent se diriger vers les postes des Témiscamingues ou des Abitibis, ou encore poursuivre leur route vers l'Ouest. En passant par le lac Népissingue et la rivière des Français (French River), ils débouchent sur la baie Georgienne et le lac Huron. De là, ils pourront se rendre dans un premier temps à Michillimakinac, plaque tournante du commerce des fourrures dans les Pays d'en Haut. Ce centre névralgique était situé au confluent des lacs Huron, Michigan et Supérieur. Au gré des forts établis par les Gaultier de La Vérendrye, père et fils, les voyages de traite se sont prolongés dans la Prairie, au-delà des Grands Lacs, jusqu'aux pieds des Rocheuses.

Les engagés ou voyageurs qui font le voyage aller-retour Lachine-Michillimakinac dans une même saison sont appelés *mangeurs de lard*. Ceux qui vont plus loin à l'Ouest sont connus comme des *hivernants* ou *hommes du Nord*. Leurs voyages peuvent durer quelques années.

Environ 1500 km et 36 portages séparent Lachine de Michillimakinac ou de Détroit³³. La durée du voyage est d'environ un mois. Les voyageurs quittent Lachine en poussant des cris de guerre et le trajet est agrémenté de chansons³⁴. Qui ne connaît pas *C'est l'aviron qui nous mène*? Premier arrêt obligatoire la chapelle de Sainte-Anne (aujourd'hui Sainte-Anne-de-Bellevue), située au bout de l'île de Montréal, à peine à une demi-journée d'aviron du point de départ. Les *voyageurs* invoquent la protection de la *bonne sainte Anne*. En cours de route, les nouvelles recrues doivent se livrer à un rite de passage à l'endroit appelé *pointe aux baptêmes*, située sur le lac aux Allumettes³⁵.

29. *Ibid.*, p. 186.

30. OZIEMBOWSKI, Edmond. *La guerre de Sept Ans, 1756-1763*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2015, p. 378 et suiv.

31. LAMARCHE, Hélène. *Recueil des capsules historiques, 1667-2017*, Lachine, Société d'histoire de Lachine, 2019, n° 14.

32. LACOURSÈRE. *Op. cit.*, p. 101 et suiv.

33. HAVARD. *Op. cit.*, p. 130 et suiv.

34. *Ibid.*, p. 544.

35. *Ibid.*, p. 496 et suiv.

Lachine, lieu de rencontres des marchands

Lieu de départ et d'arrivée du commerce vers l'Ouest, Lachine accueille dès le XVII^e siècle de nombreux marchands³⁶. Parmi ces derniers, cinq sont bien connus :

- Jean Milot dit le Bourguignon dont la boutique de taillandier sert aussi au commerce des fourrures ;
- René Cuillerier dit Léveillé, propriétaire d'un établissement commercial connu sous le nom *Fort Cuillerier* ;
- François Lenoir dit Rolland, propriétaire d'un comptoir de traite désigné *Fort Rolland*. Ces deux « forts » n'avaient de fortifications qu'une palissade en bois dépourvue d'artillerie ;
- Jacques Le Ber et Charles Le Moyne, de riches marchands de la Nouvelle-France, qui ont une succursale de leur entreprise sur place. De nos jours, leur comptoir ou poste de traite, *La Maison Le Ber-Le Moyne*, est un musée consacré à la traite des fourrures.

À la fin du XVIII^e siècle, nombreux sont les voyageurs engagés par la Compagnie du Nord-Ouest qui habitent à Lachine et ses environs. Cette compagnie avait été créée en 1783 par des marchands de Montréal, principalement d'origine écossaise, en vue de poursuivre la traite des fourrures à l'intérieur du continent³⁷.

En 1821, la Compagnie du Nord-Ouest est absorbée par sa rivale, la Compagnie de la Baie d'Hudson, sous l'ordre du gouvernement britannique. Londres voyait d'un mauvais œil la compétition malsaine que se livraient les deux compagnies dans l'Ouest du continent nord-américain. Une des premières décisions de son nouveau directeur appelé *Governor*, George Simpson, est de fermer la route de commerce des fourrures depuis Montréal jusqu'aux Grands Lacs, réputée trop dispendieuse. Dorénavant, le commerce transitera à partir de York Factory, sur la baie d'Hudson, lieu de départ vers l'intérieur du continent et vers l'Angleterre où les fourrures sont expédiées.

36. MOUSSETTE. *Op. cit.*, p. 28 et suiv.

37. RUMILLY, Robert. *La compagnie du Nord-Ouest, une épopée montréalaise*, Montréal, Fides, 1980, p. 285 et suiv.

38. NEWMAN, Peter C. *Merchant Princes, Company of Adventurers*, vol. III, Toronto, Penguin Books, 1991, p. 24, p. 603 et suiv.

39. LAMARCHE, Hélène. *Op. cit.*, n° 18.

40. MOUSSETTE. *Op. cit.*, p. 153.

Montréal, capitale du commerce des fourrures depuis l'époque de Champlain, se prépare à entrer de plain-pied dans l'ère du capitalisme industriel. Au Canada, les débuts de la Révolution industrielle commencent tout près des rapides de Lachine, autour du canal du même nom : de là l'importance des accidents naturels sur le développement de l'économie.

Cependant, Lachine continue d'accueillir les bureaux canadiens de la Compagnie de la Baie d'Hudson où le *Governor*, originaire d'Écosse, s'est établi. L'administration canadienne de la compagnie ne sera transférée à Winnipeg qu'en 1880 avant de s'établir à Toronto en 1974. Le siège social avait été déménagé de Londres à Winnipeg quatre ans plus tôt à l'occasion du troisième centenaire de la vénérable compagnie³⁸.

En 1833, Simpson se porte acquéreur des terres appartenant à un dénommé William Gordon à Lachine, en bordure du lac Saint-Louis. Il se fait construire un manoir d'où il dirige les destinées de la compagnie jusqu'à sa mort survenue en 1860. Par la suite, le domaine Simpson passe aux mains de la Congrégation des sœurs de Sainte-Anne qui y établissent un pensionnat et un externat pour jeunes filles. Le manoir Simpson est démoli quelques années plus tard³⁹.

La propriété acquise par Simpson en 1833 comprenait un hangar qui avait servi à entreposer les fourrures, seul bâtiment à vocation unique qui avait traversé les affres du temps⁴⁰. Acheté par les religieuses en même temps que le manoir, l'entrepôt en pierre est maintenant connu sous le nom *Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine*. Les visiteurs sont invités à parcourir une exposition relatant la traite des fourrures depuis Lachine jusqu'aux pieds des montagnes Rocheuses.

Lachine n'a pas oublié son histoire liée à son rôle de porte d'entrée et de retour du commerce des fourrures.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

Irchersgq@videotron.ca



Capsule

Le caban ou manteau traditionnel de la Compagnie de la Baie-d'Hudson

Fabriqué au moyen d'une couverture HBC, ce manteau est fréquemment porté par les membres des Premières Nations à l'époque de la traite des fourrures. Il en existe de nombreuses versions, et les variations de style sont courantes : avec ou sans capuchon, broderies, perles ou frange de cuir. Le style métis est probablement celui qui est le plus connu. Le manteau comporte un capuchon et des franges ; il se ferme au moyen d'une ceinture fléchée de couleur vive. Il devient un article de base des explorateurs et des commerçants de HBC. Facile à fabriquer, chaud et résistant à l'eau, ce manteau est idéal pour le climat canadien.

Source : Patrimoine HBC : www.patrimoinehbc.ca.



Les cabans ont été les premiers manteaux de couverture à points de La Baie d'Hudson. Ce caban bleu de style métis, fermé avec une ceinture-écharpe Assomption rouge, est fait avec une couverture à points de La Baie d'Hudson.

Source : Instagram, HBC :

www.instagram.com/p/B5NfDmGgNy4/.



Au-delà de la fourrure... Hommage aux pionnières

Jeanne Maltais (6255)

Détentrice d'un diplôme d'études professionnelles en informatique ainsi que d'un diplôme universitaire en gestion des affaires, l'auteure a travaillé pendant trente-trois ans en technologies de l'information. En 2019, elle a obtenu sa certification de maître généalogiste agréée du *Bureau québécois d'attestation de compétences en généalogie* (BQACG). Depuis 2008, elle a occupé diverses fonctions dans le domaine de la généalogie : présidente de la Société de généalogie de Québec (2017-2019), présidente de la Société de généalogie de Lévis (2013), membre du conseil d'administration de la SGQ (2013-2019), directrice du comité de *L'Ancêtre* pendant quatre ans et membre du comité Web (2008-2018). Elle agit maintenant comme directrice du Service de recherche, d'entraide et de paléographie de la SGQ, comme membre du comité de *L'Ancêtre* et, depuis 2020, à titre de secrétaire du *Bureau québécois d'attestation de compétences en généalogie* (BQACG). De plus, elle offre, en collaboration, différentes sessions de formation sur l'histoire du Québec 1608-1867, et sur l'utilisation d'*Ancestry.ca*.

Résumé

Cet article présente plusieurs minibiographies de femmes d'origine européenne, canadienne, amérindienne ou métisse qui ont vécu la grande époque du commerce de la traite des fourrures.

Au Canada, nombreux sont les hommes qui participent au commerce de la traite des fourrures en tant que coureurs de bois, voyageurs, interprètes, trappeurs, explorateurs ou autres. Citons, parmi les plus célèbres, ceux dont les exploits sont abondamment documentés : Pierre-Esprit Radisson, Médard Chouart des Groseilliers, Jean-Baptiste Lagimondière (Lagimondière), Jean Nicolet, Étienne Brûlé, Guillaume Couture ou Toussaint Charbonneau. À ces aventuriers se greffent des hommes d'affaires d'origines britannique ou canadienne, propriétaires des grandes compagnies de commerce telles que la *Compagnie de la Baie d'Hudson* (HBC). En quittant temporairement leur domicile, plusieurs d'entre eux y laissent une famille bien établie et officialisée par l'Église. Dans l'Ouest, la nécessité de créer des alliances essentielles au développement des affaires les pousse tout naturellement à prendre une deuxième épouse de souche amérindienne ou métisse, cette fois à *la façon du pays*. Selon l'historien Gilles Havard, ces unions mixtes sont courantes et très répandues :

Cette culture matrimoniale se pérennise et même se banalise à la fin du 17^e siècle et au 18^e siècle, du moins à l'ouest du Mississippi, où les hivernants des compagnies de Montréal et de Saint-Louis se marient presque tous à la mode indienne. La règle vaut pour le simple rameur comme pour le plus illustre des bourgeois. Vers 1800, on trouve dans le « Nord-Ouest » au moins 700 hommes du Nord, auxquels sont attachés

un nombre équivalent d'Indiennes — Cries, Ojibwées et Assiniboines principalement — et de nombreux enfants¹.

Dans une conjoncture de précarité et d'instabilité économique, à une époque où l'époux est le chef incontesté de la famille, partager leur vie n'est ni simple ni banal. Confrontées aux contraintes, aux impondérables, à l'isolement et parfois à de graves dangers, leurs épouses légitimes doivent faire des choix difficiles, par moments déchirants, empreints de courage, d'audace et de résilience.

Ce texte rend hommage à quelques-unes de ces femmes bien souvent oubliées et propose, en deux volets, leurs impressionnants parcours truffés d'embûches et de rebondissements.

1^{er} volet : Les femmes d'origine européenne ou canadienne

En signant un contrat d'engagement, les Canadiens français quittent parents, amis, et parfois femmes et enfants, pour une durée de trois à cinq ans et leur retour est incertain. Plusieurs s'endettent auprès de leur employeur et n'ont d'autre option que de se réengager ; certains décèdent tragiquement tandis que d'autres ne reviennent jamais vers leur lieu d'origine et s'installent définitivement dans l'Ouest. Leurs conjointes doivent s'adapter à cette réalité ; certaines choisissent de partir avec leur époux, d'autres de demeurer au domicile familial

1. HAVARD, Gilles. *Histoire des coureurs de bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, p. 667.

et veiller à la bonne marche du commerce, de la ferme et de la maisonnée.

À l'exception d'Isobel Gunn d'origine écossaise, les mini-biographies présentées dans ce premier volet concernent les femmes d'origine canadienne-française.

Elles sont les premières

• Isobel Gunn (1780-1861) : première femme européenne employée de la Compagnie de la Baie d'Hudson²

La politique de la Compagnie de la Baie d'Hudson interdit l'embauche de femmes européennes ou canadiennes. En effet, seules les femmes amérindiennes ou métisses sont autorisées à travailler pour la HBC afin d'assurer l'entretien courant des postes : lessive, cuisine, etc. Malgré l'interdiction, Isobel Gunn, une Écossaise vivant dans l'archipel des Orcades, réussit à se faire engager par la HBC en 1806 pour une période de trois ans, moyennant une rémunération de 8 livres par an. Fille de John et Isobel Leask, elle fut baptisée le 10 août 1780 à Orphir, archipel des Orcades, en Écosse.

Pour concrétiser son projet, Isobel se fait passer pour un homme et emprunte le nom de John Fubbister³. Portant des vêtements masculins appropriés et accomplissant les mêmes tâches qu'un homme, elle parvient à dissimuler sa véritable identité pendant près de 18 mois mais pas à tous ! En effet, le subterfuge est dévoilé lorsque le 29 décembre 1807 au poste de Pembina, elle donne naissance à un fils qui sera prénommé James. Il est baptisé le 15 octobre 1808 par William Harper, maître d'école à fort Albany. Quoique froissée et abasourdie d'avoir été ainsi dupée, la HBC offre à Isobel un poste de blanchisseuse au fort Albany. Insatisfaite de ce travail, Isobel et son fils retournent à l'archipel des Orcades à l'automne 1809 sur le navire *Prince of Wales*, le même qui l'avait conduite en Amérique en 1806. Elle gagne alors sa vie en occupant divers emplois, notamment dans l'industrie du vêtement. Isobel décède le 7 novembre 1861 à l'âge de 81 ans.

• Marie-Anne Gaboury : première femme blanche établie dans l'Ouest^{4,5}

Figure emblématique de l'Ouest canadien, Marie-Anne Gaboury est reconnue comme étant la première femme blanche qui s'y établit. Fille de Charles et Marie-Anne Tessier, elle naît à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Louiseville) le 16 août 1780. Orpheline de père à 12 ans, elle est au service du curé Ignace-Prudent Vinet, de la paroisse Saint-Joseph de Maskinongé, en tant qu'aide-ménagère, et

ce, jusqu'à son mariage le 21 avril 1806 avec Jean-Baptiste Lagimondière, célébré à Maskinongé. Selon certaines sources, Marie-Anne ignorait que Jean-Baptiste, trois jours avant la cérémonie, avait signé un contrat d'engagement pour repartir dans l'Ouest dès le début mai. Qu'à cela ne tienne ! Au grand désarroi de ses proches, Marie-Anne prend la décision de quitter parents et amis pour partir à l'aventure avec son époux. Elle y vécut des tribulations, dont des menaces de mort, le kidnapping de ses enfants, des chasses à l'ours et au bison, auxquelles s'ajoutent l'isolement, les absences prolongées de Jean-Baptiste et une captivité chez les Amérindiens. Mais plus encore, une surprise de taille l'attend dans l'Ouest : elle fait la connaissance de Josette, la conjointe amérindienne de son mari, ainsi que de ses trois filles : Marie-Rose dite Antoinette, Marguerite et Lisette⁶. Rongée par une jalousie malade, Josette tentera d'empoisonner Marie-Anne qui ne survécut que grâce à un remède administré par une Amérindienne.



Marie-Anne Gaboury.
Source : L'Encyclopédie canadienne.

Entre 1807 et 1825, Marie-Anne met au monde huit enfants — Reine, Jean-Baptiste dit Laprairie, Josette dite La Cyprès, Benjamin, Pauline, Romain, Julie et Joseph — en plus d'élever Lisette, la fille cadette de Jean-Baptiste et Josette. Ces enfants s'uniront par mariage ou alliance à plusieurs grandes familles de l'Ouest : les Carrière, Nolin, Allard, Riel, Harrison, Perreault dit Morin, Genthon, Huppé, Nault, Beauchemin, Landry, Poitras, Proulx et Sauvé, parmi d'autres. Julie donnera naissance à Louis Riel, chef de la rébellion des Métis. Marie-Anne s'éteint le 14 décembre 1875 à Saint-Boniface, à l'âge vénérable de 95 ans.

• Onésime Dorval, première institutrice diplômée en Saskatchewan⁷

Originaire de Saint-Scholastique (aujourd'hui Mirabel), née le 3 août 1845, Onésime Dorval, fille d'Ignace et Esther Brunet dit Belhumeur, est la benjamine d'une fratrie de 23 enfants⁸. Après l'obtention de son brevet d'enseignante, elle poursuit ses études, cette fois en anglais, au couvent des Sœurs du Bon Pasteur, dans l'État de New York. Elle répond

2. BOLUS, Malvina. « The son of I. Gunn », *The Beaver*, Winter 1971, p. 23-27.

3. ARCHIVES OF MANITOBA. www.gov.mb.ca/chc/archives/_docs/hbca/biographical/g/gunn_isobel.pdf. Consulté en janvier 2020.

4. MACKENZIE, Nadine. *Ces pionnières de l'Ouest*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 2008, p. 20-29.

5. STANLEY, George F.G. « GABOURY, MARIE-ANNE (Lagemodière) », *Dictionnaire biographique du Canada*. www.biographi.ca/. Consulté en mars 2020.

6. SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU MANITOBA. https://shsb.mb.ca/Au_pays_de_Riel/Chronologies/Lagimodiere_Gaboury. Consulté en mars 2020.

7. MACKENZIE. *Op. cit.*, p. 30-36.

8. PRDH, Université de Montréal, © 1999-2020. www.prdh-igd.com/fr/accueil. Consulté en février 2020.



Onésime Dorval.
Source : Parcs Canada – Annuaire des
désignations patrimoniales fédérales.

à l'appel de M^{gr} Vital-Justin Grandin, évêque de Saint-Albert, près d'Edmonton, qui est à la recherche de femmes fortes et téméraires pour enseigner dans les missions isolées. Elle arrive dans l'Ouest canadien en 1877, et y consacrera 37 ans de sa vie au service des missions des Oblats. Elle enseigne entre autres au Manitoba à Baie-Saint-Paul, en Saskatchewan à Saint-Albert, à la mission du Lac Sainte-Anne, à Saint-Laurent de Grandin, à Battleford, à Batoche et à Duck Lake. Onésime s'éteint le 10 décembre 1932 à Rosthern, Saskatchewan, à l'âge de 87 ans. Grâce à son courage exemplaire, sa débrouillardise et sa générosité, elle devient l'enseignante la plus connue et respectée de la Saskatchewan. Son esprit pionnier et frondeur lui permet de survivre dans un monde inhospitalier et sauvage. Le 7 juin 1954, le gouvernement canadien la reconnaît en tant que personnage historique national⁹. Une plaque commémorative est dévoilée près du lac Duck, à 88 km au nord de Saskatoon en 2002. Quatre petites îles sur la rivière Saskatchewan Nord portent aussi le nom *Dorval Islands*.

Elles prennent la relève

- Marie-Anne Barbel est sans doute la femme d'affaires la plus réputée dans la ville de Québec au XVIII^e siècle. Issue d'un milieu bourgeois, elle épouse Jean-Louis Fornel le 31 décembre 1723 en la paroisse Notre-Dame-de-Québec. Le gouverneur Vaudreuil et l'intendant Bégon assistent au mariage. De cette union naîtront quatorze enfants dont cinq atteindront l'âge adulte. Veuve à 41 ans, elle assure la gestion du magasin général et participe au commerce des fourrures. Elle obtient l'exploitation de la baie des Esquimaux (aujourd'hui Inlet Hamilton, Terre-Neuve-et-Labrador) développée par son mari, puis la régie du poste de traite de Tadoussac. À la fin de 1753, elle possède plusieurs maisons, un terrain, une seigneurie et des terres¹⁰.
- Marguerite Lalande pousse l'aventure plus loin et n'hésite pas à se rendre elle-même au poste de traite. Mariée à Nicolas Ladouceur (17 août 1721, Pointe-Claire), Marguerite prend en charge le commerce de traite à partir de Montréal, engage des voyageurs, emprunte des fonds et

signe des conventions. Au mois d'août 1724, grâce à l'autorisation que lui accorde le gouverneur Rigaud de Vaudreuil, elle part en canot avec quatre engagés pour porter des marchandises aux postes des Miamis et des Ouyatanons, et les remettre aux sieurs Nicolas-Joseph de Noyelles de Fleurimont et François-Marie Bissot de Vincennes. Le document n'indique cependant pas si ses deux jeunes enfants, Marie-Josèphe et Marie-Thérèse, l'accompagnaient dans ce périple¹¹.

Elles partent avec leur famille¹²

Les congés de traites consultés à BAnQ (série TL4, S34) nous renseignent à propos des femmes qui se sont rendues aux postes de traite de l'Ouest et parfois s'y sont installées avec époux et enfants.

- Marie-Anne Testard de Forville épouse Jean Lefebvre à La Prairie le 12 février 1703. Entre 1703 et 1718, Marie-Anne donne naissance à onze enfants. En août 1721, le gouverneur accorde à Jean Lefebvre la permission de rejoindre sa famille qu'il avait laissée au Fort des Miamis dans l'actuel Indiana (série TL4, S34, P38).
- Barbe DeMontmagnier (Montmigny) et son époux François Lacroix (mariage le 12 janvier 1701, en un lieu inconnu), de la Côte-de-Beaupré, s'installent aux Illinois avec cinq enfants (série TL4, S34, P92).

Elles espèrent un retour

Au XIX^e siècle, la HBC assure pour ses employés et leurs familles un service de livraison de lettres ou de colis. Le transport s'effectue par goélette entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord, tandis qu'au Canada, il est confié à des travailleurs ou à d'autres individus voyageant entre l'Est et l'Ouest. La lenteur des déplacements fait en sorte qu'il s'écoule plusieurs mois, voire une année, avant que ces lettres ou colis se rendent à destination. Mais pour diverses raisons, telles que l'inscription imprécise d'une adresse, l'orthographe erronée du nom, le décès ou la mutation d'un employé vers un autre poste de traite, plusieurs de ces lettres ou colis ne parviendront jamais à leurs destinataires. La HBC prend donc la décision de les conserver à son siège social de Londres, sous le libellé *Undelivered letters* (lettres non livrées).

La parution en 2003, du livre *Undelivered letters to Hudson's Bay Company – Men of the Northwest Coast of America, 1830-57*¹³ dévoile le contenu de certaines d'entre elles. Quelques-unes concernent des familles résidant à Maskinongé et révèlent les préoccupations des épouses aux prises avec la longue absence de leur conjoint.

9. GOUVERNEMENT DU CANADA. www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra. Consulté en mars 2020.

10. PLAMONDON, Liliane. « Une femme d'affaires en Nouvelle-France: Marie-Anne Barbel, veuve Fornel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 2, 1998, p. 165-185.

11. BAnQ. Section Blogues instantanés, www.banq.qc.ca/accueil.

12. *Ibid.*

13. HUDSON BEATTIE, Judith, et Helen M. BUSS (éd.). *Undelivered letters of Hudson's Bay Company – Men of the Northwest Coasts of America, 1830-57*, Vancouver, UBC Press, 2003, 497 p.

Dans sa lettre du 20 avril 1830¹⁴ adressée à son mari John Mongle, Marie Brisard dit de St-Germain, épilogue sur son ennui et son manque d'argent :

[...] *Tu ne doute cher Epoux que depuis ton Départ que j'ay passé des jours ennuyans depuis que tu es partie enfin je ne feroit pas ta Discription de Mes inquiétudes, soit en seulement Persuadé [...] je n'ai Rien de nouveau à te dire excepté que L'année Dernière a été bien dure et que le peu d'argent que tu m'as envoyer [...] m'a été bien favorable et si tu peux m'assisté encore tu me fera bien plaisir et je te prie de ne pas retardé ton Retour et j'espère que tu reviendras au bout de ton tems... [...]*

Le 25 octobre 1830, John se noie avec sept de ses compagnons lorsque leur canot chargé de marchandises se renverse sur la rivière Columbia, en Colombie-Britannique¹⁵. Lorsqu'elle apprend la nouvelle quinze mois plus tard, Marie achemine, le 13 janvier 1832, une requête à la HBC¹⁶ afin d'obtenir ce qu'il reste des gages de son époux. Elle évoque une fois de plus sa situation précaire :

[...] *Comme voylà plusieurs Fois que j'ai entandu dire que john mongle Mon mari est déCédé au service de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson et que monsieur Morin m'a fait dire dernièrement qu'il ettoit noyer, j'ai pris la liBerté de m'adresser à vos honneurs Comme étant malade et dans une grande miserre à la remerCie de tout le monde. C'est Ce qui m'oblige de prier vos honneurs d'avoir la Bonté d'examiner les Comptes pour voir s'ils lui revient quelque chose a seule fin de pouvoir me soulager et en meme temps pour prier humBlement vos honneurs d'avoir quelque egard à ma miserre. Pour marque de la vérité j'ai mie devant vos honneurs une lettre que j'ai reCu de lui en 1830 qui prouve que je suis véritablement son épouse et en même temps je prie vos honneurs d'avoir la bonté de m'éCrir ce qui en est pour savoir s'il est mort ou vivant et d'avoir la Charité de Franchir la lettre de réponse voyant que je suis inCapaBle de la retirez Messieurs je suis avec respect votre humble servante [...]*

Marie épouse en secondes noces Antoine Lupien le 24 avril 1840 à Maskinongé.

Éléonore Duplessis exprime aussi son chagrin, ses craintes et ses regrets dans sa lettre du 28 mars 1831¹⁷ à l'intention de son époux Olivier St-Pierre, qui en est à son tout premier voyage dans l'Ouest¹⁸ :

[...] *J'ai recu ta Lettre Datée du 6 de juillet 1830 qui m'a causez beaucoup de Chagrin de savoir la Cruel misère que tu endurais dans ces Misérables endroits [...] Mais Cela ne ma point Consolez Car je scai très bien et me figure bien la misère que tu as souffert depuis ce temps. Cher Mary je ne Croy pas que tu doute de ma Peine et de mon annui et de mon inquiétude. Sy je navais pas Craint les reproche, jamais je naurais Consenté à ton départ. Je nest aucune consolation — toujours dans laPeine et Lannui. Plus je vie et Plus je mennui et plus ma peine est grande. Quand je pense qu'il faut que je Passe encore deux ans sans avoir le plaisir de te voire je m'en désespère que ce tems sera long, mais enfin il faut que je me conforme à la volonte de Dieu et vive dans lesperance que tu viendras aussitôt ton tems fini. Ah cher mari que rien ne t'en empêche de venir rejoindre une tendre épouse qui ne vit que pour toi. [...] Tache donc Cher mary de ménager autant qu'il te sera Possible afin de ne point t'endetter et que tu puisses revenir ausitôt ton temps fini. Je suis toujours résidente chez Jos Morise jusqu'à présent, à mes propres dépenses. J'ai eu la Chance davoire toujours de l'ouvrage. Avec Les 5 Louis que tu m'as envoyez Pour n'être aux depends de personne quo mien. J'ai recu les 5 Louis que tu m'as envoyez à la fin de novembre. [...] Cher mary tu me marque dans ta dernière lettre que sy je n'ai Point assez de 5 Louis de te le marquer et que tu menvoyera Plus, mais je préfère que tu menvoye encore moin plutot que de d'endetté la et que ne Puis Pas revenir. Ma misere ne sera Point si Grande ici Comme la tienne. Tache de faire en sorte de ne Point d'endetter la enfin de t'en revenir aussitôt ton tems fini [...]*

Cette lettre, Olivier ne la recevra jamais. Il se noie le 25 octobre 1830 sur la rivière Columbia, dans le même accident tragique qui a emporté John Mongle. Éléonore se remariera à Trois-Rivières, le 5 août 1845, avec Pierre Imbeau.

2^e volet : Les femmes amérindiennes et métisses

Les femmes amérindiennes et métisses ont joué un rôle clé dans la traite des fourrures, et leur destin se distingue fortement de celles d'origine européenne ou canadienne. Comme le précise l'historienne Catherine Podruchny :

[...] *la valeur des savoir-faire des femmes autochtones leur conférait une position unique dans la traite des fourrures et elles devenaient souvent les figures*

14. *Ibid.*, p. 293-294.

15. ARCHIVES OF MANITOBA. www.gov.mb.ca/chc/archives/_docs/hbca/biographical/m/mongle_john.pdf. Consulté en janvier 2020.

16. HUDSON BEATTIE, Judith, et Helen M. BUSS. *Op. cit.*, p. 297.

17. *Ibid.*, p. 299-300.

18. ARCHIVES OF MANITOBA. www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/s/st-pierre_olivier.pdf. Consulté en janvier 2020.

centrales des alliances entre les traiteurs et leurs partenaires de traite amérindiennes¹⁹ [...]

Dans certains cas, elles sont directement l'objet des transactions :

[...] Les voyageurs achetaient et vendaient entre eux, ainsi qu'au bourgeois de leur compagnie, leurs partenaires féminines, pour le plaisir personnel, pour accroître leur « capital social » et pour payer leurs dettes²⁰ [...].

Pilier du couple, l'épouse amérindienne agit en tant qu'interprète, transmet à son conjoint l'art de survivre en milieu sauvage ainsi que les us et coutumes de sa famille amérindienne et l'accompagne dans ses nombreux déplacements. Elle assure la majorité des travaux essentiels à la subsistance de la famille : chasser pour se nourrir, nettoyer les peaux, préparer le « pemmican » — amalgame de viande de bison séchée et de gras — fabriquer des vêtements, raquettes et souliers sauvages, etc.²¹. Mais leur vie bascule brusquement lorsque leur conjoint décède, qu'il rentre seul vers son lieu d'origine, ou, dans certains cas, qu'il est affecté à un autre poste de traite ; abandonnées, elles sont alors contraintes de retourner vivre avec leurs enfants dans leur famille souche ou de créer une nouvelle alliance²².

La Compagnie de la Baie d'Hudson a longtemps prohibé les unions de ses employés avec des femmes amérindiennes ou métisses afin d'éviter de devoir nourrir les familles. Elle va même jusqu'à défendre à ces dernières l'accès à l'intérieur des postes de traite de crainte qu'elles ne distraient ses travailleurs et qu'elles épuisent les provisions des magasins²³. Mais cette politique n'a pas l'effet escompté et la HBC se rend compte assez rapidement que ces unions peuvent lui profiter économiquement grâce aux liens tissés avec les belles-familles amérindiennes.

Ce deuxième volet présente quelques minibiographies de femmes amérindiennes ou métisses dont le destin est aussi fascinant qu'époustoufflant.

• Sacagawea, guide et interprète légendaire^{24, 25}

Sacagawea est une figure légendaire dans l'histoire de l'Ouest américain pour son rôle indispensable joué pendant l'expédition de Lewis et Clark pour découvrir une route traversant l'Ouest jusqu'au Pacifique. Fille d'un chef shoshone, elle naît

vers 1788 dans la région de l'Idaho. Vers 10 ou 11 ans, elle est kidnappée par des guerriers hidatsas qui l'adoptent. À l'âge de 16 ans, elle est vendue à Toussaint Charbonneau, traiteur canadien trois fois plus âgé qu'elle. Entre 1804 et 1806, Charbonneau agit en tant que guide à l'expédition de Lewis et Clark, et Sacagawea les accompagne comme interprète. Seule femme de l'expédition, elle rend d'incalculables services pendant toute la durée de la traversée et réussit à de nombreuses reprises à tirer les membres de graves difficultés, sans jamais rien demander en retour. Elle mène le groupe d'explorateurs jusqu'au pays de son enfance où des liens fructueux sont établis avec les Shoshones. En 1805, à fort Mandane au Dakota, elle donne naissance à son premier enfant, Jean-Baptiste, qu'elle transporte sur son dos tout le long du voyage. Elle décède vraisemblablement d'une épidémie de fièvre vers 1812 dans le sud du Dakota.

Sacagawea et son fils sont représentés sur les pièces d'un dollar américain.

• Net-no-kwa, redoutable commerçante²⁶

Redoutable commerçante dans la traite des fourrures, Net-no-kwa, issue de la famille des Outaouais, reçoit chaque année de nombreux cadeaux offerts par les traiteurs, tels que des gallons d'alcool, de l'habillement et des ornements normalement destinés aux chefs. Astucieuse, elle n'hésite pas à emprunter des routes inhabituelles pour transporter et protéger sa précieuse cargaison de fourrures. Elle est la mère adoptive de John Tanner, américain enlevé en 1789 par les Chaouanons et devenu plus tard un narrateur célèbre²⁷.



Sacagawea et son fils Jean-Baptiste Charbonneau sur son dos. Pièce de monnaie d'un dollar américain, 2009.
Source : Wikipédia.

19. PODRUCHNY, Carolyn. *Les voyageurs et leur monde. Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2019, p. 379.

20. PODRUCHNY. *Op. cit.*, p. 389-390.

21. HAVARD. *Op. cit.*, « De l'utilité des femmes indiennes », p. 688-692

22. *Ibid.*, p. 681.

23. *Ibid.*, p. 668.

24. GERMAIN, Georges-Hébert. *Les coureurs des bois. La saga des Indiens blancs*, Outremont, Éditions Libre Expression, 2003, p. 122-123.

25. *Nouveau monde : Les Amérindiens*. www.medarus.org/NM/NMPersonnages/NM_10_03_Biog_Natives/nm_10_03_sacagawea.htm. Consulté en mars 2020.

26. PODRUCHNY. *Op. cit.*, p. 376.

27. WOODCOCK, George. « TANNER, JOHN », *Dictionnaire biographique du Canada*. www.biographi.ca/. Consulté en mars 2020.

- **Thanadelthur, ambassadrice de paix**^{28, 29}

D'origine Chipewyan aussi désignée Dénésulines, Thanadelthur naît vers 1697, probablement dans le nord de l'actuel Manitoba. Enlevée au printemps 1713 par les Cris, elle parvient à s'échapper et, après une longue année d'errance, elle est recueillie par des chasseurs de la HBC qui la conduisent à York Factory. Parlant couramment trois langues, l'anglais, le cri et le chipewyan, elle négocie la paix pour le compte de la HBC, entre les Chipewyans et les Cris au début de la traite des fourrures. Elle joue également un rôle déterminant dans la création de liens entre les Chipewyans et la Compagnie de la Baie d'Hudson, et dans l'élargissement de la traite des fourrures dans la présente région de Churchill, au Manitoba. Elle est reconnue en tant qu'ambassadrice de paix, négociatrice, guide, enseignante et interprète pour la HBC. Elle décède le 5 février 1717 à York Factory, Manitoba.

- **Marie Dorion, mère courage**^{30, 31}

Marie Dorion, Amérindienne d'origine siousse, naît vers 1786 dans l'actuel Minnesota. C'est à Saint-Louis, Missouri, que Marie rencontre Pierre Dorion junior, un chasseur et interprète réputé, qu'elle épouse en 1808 à l'âge de 22 ans. Pierre Dorion senior, son père, avait quitté Montréal vers 1770 pour tenter sa chance dans l'Ouest; il épousa une Siousse de la nation yankton au Minnesota.



Thanadelthur négociant la paix entre les Chipewyans et les Cris.
Source : Archives du Manitoba.

En 1811, Pierre junior se joint à titre de guide et d'interprète à l'expédition de l'explorateur Wilson Hunt visant à trouver une route entre le Missouri et le fort Astoria, en Oregon, sur la côte du Pacifique. Marie et ses deux enfants sont du voyage; elle est la seule femme du groupe. C'est à dos de cheval qu'elle et ses deux enfants parcourront, pendant près de onze mois, les quelque 3500 km les séparant du fort Astoria. En décembre 1811, Marie donne naissance près de North Powder, Oregon, à un troisième enfant qui ne survivra pas. En 1814, après avoir résidé quelques mois au fort Astoria, Marie et ses enfants rejoignent Pierre dans un petit poste de traite de la région de la Snake River en Oregon. À son arrivée, elle apprend que Pierre et un petit groupe de trappeurs, alors en voyage de chasse, sont menacés par des guerriers Bannocks de la région. Devant le refus du chef de groupe d'aviser ses employés du danger imminent, Marie, accompagnée de ses enfants, se précipite à la recherche de son époux. Après un périple de trois jours de chevauchée effrénée, elle y parvient, mais trop tard : elle découvre Pierre et ses compagnons assassinés et scalpés. De retour au poste de traite, elle découvre une deuxième scène d'horreur : tous les hommes ont également été massacrés. De crainte de subir le même sort, Marie s'enfuit avec ses deux enfants à travers la forêt en direction du fort Astoria, équipée de quelques victuailles et de deux chevaux. Pour nourrir sa famille, elle trappe du petit gibier avec des pièges qu'elle fabrique avec les crinières des chevaux. Mais, à bout de ressources, elle doit se résigner à manger la viande de ses chevaux. Après avoir erré tout l'hiver, la petite famille est recueillie par des cavaliers walla-wallas qui la ramènent vers la civilisation.

Marie ne retournera jamais à Saint-Louis; elle s'installe définitivement en Oregon dans la vallée de la Willamette. Elle vivra deux autres unions, la dernière à l'âge de 45 ans, avec Jean-Baptiste Toupin, un employé de la HBC, originaire de Maskinongé. Trois autres enfants naîtront de ce mariage³². Marie fait figure d'héroïne; son endurance et son courage lui ont valu une réputation de bravoure. Elle décède le 3 septembre 1850 à l'âge de 64 ans.

- **Les sœurs Nolin, pionnières de l'éducation au Manitoba**^{33, 34}

Angélique et Marguerite Nolin sont reconnues comme étant les deux premières enseignantes métisses laïques de Rivière-Rouge. Originaires de Pimbina, l'actuel Dakota du Nord, elles sont les filles de Jean-Baptiste, homme d'affaires réputé, et Marie-Angélique Couvret, fille de Joseph-Victor et Marie-Charlotte de la famille des Saulteux. Éduquées à

28. VAN KIRK, Sylvia. *Thanadelthur*, The Beaver, Spring 1974, p. 41-45.

29. L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/thanadelthur. Consulté en mars 2020.

30. BOUCHARD, Serge, et Marie-Christine LÉVESQUE. *Elles ont fait l'Amérique : De remarquables oubliés*, t. 1, Montréal, Lux Éditeur, 2011, p. 247-263.

31. The OREGON ENCYCLOPEDIA. <https://oregonencyclopedia.org/articles/dorion-mariel>. Consulté en mars 2020.

32. THE OREGON ENCYCLOPEDIA. *Op. cit.*

33. CHAPUT, Donald. *The Misses Nolin of Red River*, The Beaver, Winter 1975, p. 14-17.

34. CHAPUT, Donald. « NOLIN, JEAN-BAPTISTE », *Dictionnaire biographique du Canada*. www.biographi.ca/. Consulté en mars 2020.



Plaque commémorative en l'honneur des sœurs Nolin au Musée de Saint-Boniface.
Source : Ici Manitoba, Radio-Canada.

Montréal, elles parlent couramment quatre langues : le français, l'anglais, le cri et l'ojibwé. Elles fondent en janvier 1829 la première école officielle pour filles amérindiennes à Saint-Boniface, Manitoba. Celle-ci ferme ses portes lorsque Marguerite et Angélique quittent Saint-Boniface pour assister le missionnaire canadien Georges-Antoine Belcourt à sa mission parmi les Saulteux, située à Baie-Saint-Paul, sur la rivière Assiniboine. Leur contribution a permis au père Belcourt, à qui elles ont enseigné l'ojibwé et le cri, de rédiger un dictionnaire de la langue ojibwé et plusieurs textes éducatifs. Marguerite décède en septembre 1868 et Angélique en mars 1869.

• **Odille Morison Quintal, première femme métisse à publier**^{35, 36}

Née le 17 juillet 1855 à Fort Simpson, Colombie-Britannique, Odille est la seconde fille de Mary Quintal, d'origine Tsimshian, et François Quintal dit Dubois, employé de la HBC, originaire de La Prairie, Québec. À l'âge de 17 ans, elle épouse Charles F. Morison, employé de la HBC et homme d'affaires. Sept enfants naissent de cette union ; les trois filles aînées décèdent de diphtérie entre l'automne 1878 et le printemps 1879.

Enfant studieuse et scolarisée, Odille parle couramment trois langues : français, anglais et tsimshian. Elle traduit en langue tsimshian de nombreux livres et manuels scolaires, plusieurs chapitres du *Premier testament* ainsi que des livres de prières. Reconnue pour son dévouement et son implication, elle assume les rôles d'infirmière, de sage-femme et d'enseignante en plus d'aider ses concitoyens à rédiger de la correspondance d'affaire dans les trois langues. À la demande des autorités, elle agit fréquemment en tant que traductrice et interprète dans les causes judiciaires. En 1888, Odille fait la rencontre de l'anthropologue Franz Boas qui l'incite à publier



Odille Morison et ses enfants vers 1890.
Source : Wikipédia.

un article sur la signification des proverbes tsimshian dans le *Journal of American Folklore*³⁷. Elle devient ainsi la première femme métisse à publier dans ce journal. À la demande de Franz Boas, elle collectionne quelque 140 artefacts tsimshian qui ont été exposés à Chicago en 1893. Odille et son époux décèdent au printemps 1933 après soixante ans de mariage ; ils sont tous les deux inhumés au cimetière de Prince Rupert, Colombie-Britannique.

Conclusion

Ces quelques minibiographies ne concernent qu'un mince échantillon de ces pionnières qui ont vécu l'époque de la traite des fourrures. Nous ne pouvons qu'admirer la volonté, la témérité, l'audace et la résilience dont elles ont fait preuve.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse : jeannemaltais@gmail.com

35. ATKINSON L. Maureen. *One Side Conversations: Chapters in the Life of Odille Morison*, mémoire (M.A.), Université Athabasca, Alberta, 2008, 105 p.
36. ROYAL BC MUSEUM. <https://royalbcmuseum.bc.ca/exhibits/living-landscapes/northwest/odill/project.html>. Consulté en février 2020.
37. MORISON, O. "Tsimshian Proverbs." *The Journal of American Folklore*, vol. 2, n° 7, 1889, p. 285-286. www.jstor.org/stable/534042. Consulté en février 2020.



Les Patoile et la révolte des Dakotas – Sioux de 1862 (2^e partie)

Yves Blanc (7958)

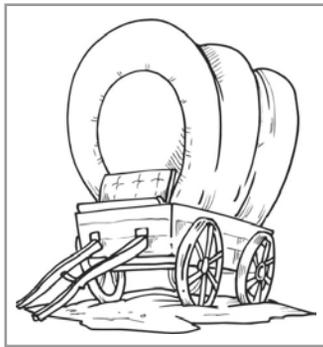
Yves Blanc est originaire de Paris. Arrivé à Montréal en 1970 pour enseigner aux HEC, il a exercé son métier de gestionnaire dans différentes entreprises montréalaises et comme professionnel au sein du laboratoire fédéral spécialisé en utilisation efficace de l'énergie et protection de l'environnement. Il a réuni de nombreux renseignements sur ses ancêtres, avec pour objectif de laisser à ses enfants un livre sur leurs origines familiales. Pour compléter ces informations, il a dû s'initier à la recherche généalogique. Il s'est passionné pour l'histoire de la famille Patoine, laquelle comptait encore quelques inconnus, et a contribué aux recherches qui ont permis de compléter certaines données manquantes.

Le destin tragique de Francis Patwell¹

Le voyage vers New Ulm

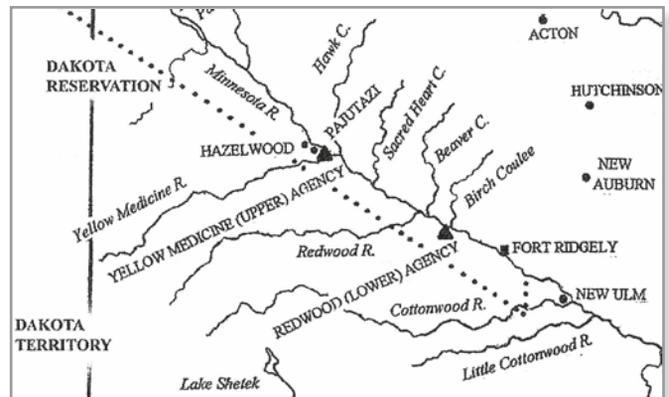
A *Upper Sioux Agency*, sur la rivière Yellow Medicine, le soir du dimanche 17 août 1862, ne sachant encore rien des événements tragiques qui se passent à Acton, à une soixantaine de milles (environ 100 km) plus au nord, Francis Patwell se prépare dans le but de partir le lendemain aux aurores. Il prévoit aller à New Ulm, une colonie d'Allemands située plus en aval du fleuve Minnesota, afin de réapprovisionner son magasin et vendre un cheval.

Prêt bien avant l'aube le lendemain matin, Francis Patwell sort ses deux chevaux et les attelle. Il part accompagné d'un autre homme². Ils ont décidé de s'arrêter en chemin chez les Reynolds, au bord de la Redwood River, pour le déjeuner. En effet, les Reynolds habitent sur leur parcours, à environ 10 milles (16 km) en aval sur le bord de la falaise qui surplombe la rivière Minnesota, à mi-distance environ entre l'*Upper Sioux Agency* et la *Lower Sioux Agency*.



Dessin graphique par Yves Blanc

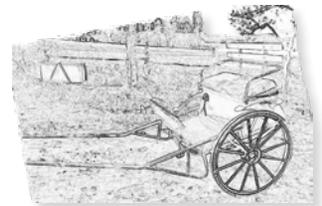
La maison de Joseph B. Reynolds et de son épouse Valancia est située à 1½ mille (environ 2,5 km) au sud du village de Shakopee, le village dont Little Crow est le chef et où s'est tenue l'assemblée sioux de la veille. Les Reynolds sont éducateurs à l'école publique; celle-ci a pour mission d'enseigner les techniques agricoles aux Amérindiens. La maison sert aussi de



Carte extraite de *The decisive first week of the Sioux uprising – Dakota Dawn*, Gregory F. Michno, – Savas Beatie LLC – 2011.

bistrot pour les gens de passage et les Reynolds peuvent y servir des repas.

La maisonnée comprend non seulement le couple Reynolds et leurs deux enfants, mais aussi une nièce venue d'Ohio, Mattie Williams, deux employées, Mary Anderson et Mary Schwandt, et un ouvrier journalier, William Landmeier. Le jeune LeGrand Davies, qui habite pour quelque temps chez les Reynolds, est également présent.



Dessin graphique par Yves Blanc

Mary Anderson et Mary Schwandt sont occupées à faire la lessive hebdomadaire alors que Francis Patwell, son compagnon de route et les Reynolds prennent ensemble leur petit-déjeuner. Il est déjà six heures du matin. À ce moment, quelqu'un frappe à la porte.

1. Dans cette seconde partie, nous nommerons tous les membres de la famille Patoile par le patronyme qui les désignait la plupart du temps aux États-Unis, soit Patwell. Il faut cependant noter que dans certains documents officiels ils sont cités sous leur nom francophone. Dans d'autres documents (retranscription de témoignages...), ils sont désignés par un nom déformé par l'accent: « Pataville ».

2. Cet homme n'est formellement identifié dans aucun document consulté. Il est généralement connu sous le surnom *le Français*.

Un métis, Antoine La Blaight, envoyé par John Mooer³, vient les avertir de ce qui s'est passé la veille à Acton. Il leur fait part de la décision prise par l'assemblée des guerriers et des chefs des nations sioux de tuer tous les colons. Il leur parle de la mobilisation des Sioux qui sont partout en train de rameuter leurs compatriotes sioux ou métis vivant de façon traditionnelle ou comme agriculteurs. Il précise que ces messagers sioux mettent en garde leurs compatriotes et les avertissent qu'ils n'ont pas le choix : s'allier aux guerriers ou être du côté des colons. La Blaight ajoute que de nombreux Sioux sont déjà en route vers la *Lower Sioux Agency* pour y massacrer tous les colons. Après cette description des événements de la veille et de la nuit, Antoine La Blaight leur dit : *Il vous faut fuir au plus vite et vous mettre à l'abri. Nous ne pourrons pas vous protéger.* Tout le monde chez les Reynolds comprend immédiatement le sérieux de la situation et l'imminence du danger.

Les Reynolds et Francis Patwell conviennent que la meilleure chose à faire est de se diriger sans retard vers New Ulm où ils pensent que tout le monde pourra se réfugier en sécurité. New Ulm est le village le plus important à proximité de chez les Reynolds, à 40 milles (environ 65 km) en direction sud-est. La Blaight leur recommande de voyager groupés, d'éviter la route et de se déplacer assez loin dans la prairie pour ne pas être vus des Sioux qui vont certainement sillonner ce chemin.

De son côté, William Landmeier ne sent pas le danger et décide de rester sur place⁴.

Pour sa part, Reynolds sort en courant chercher son cheval et l'attelle à son *buggy*⁵. Le véhicule ne pouvant transporter qu'un nombre restreint de passagers, Reynolds demande à Francis Patwell de prendre les trois jeunes filles et LeGrand Davies à bord de sa charrette.

Tout le monde se prépare et s'organise. Les deux Mary ne prévoient pas apporter grand-chose, seulement quelques vêtements. Mais Mattie Williams réunit toutes ses affaires, son lit en plumes et un coffre plein d'effets personnels.

Valancia Reynolds se rend dans sa cuisine pour y prendre quelques objets et, stupéfaite, elle voit plusieurs femmes amérindiennes en train de tout mettre à sac. L'une d'elles, la voyant si blafarde, lui dit : *Votre visage est tellement pâle que vous devriez l'asperger d'eau froide.*

Le *buggy*, avec à son bord le couple Reynolds et leurs deux enfants, part sans tarder.

Quelques moments après, lourdement chargée, la charrette de Francis Patwell part à son tour et le *Français*⁶ se met en selle sur le cheval que Francis Patwell veut vendre à New Ulm alors qu'Antoine La Blaight enfourche à son tour son cheval. Il chevauche un temps aux côtés de la charrette avant de se rendre chez lui.

Les Reynolds suivent les recommandations d'Antoine La Blaight. Ils vont vers l'est, avançant dans la prairie et suivant le bord de la falaise qui surplombe la rivière en contournant le village sioux sans être vus. Après une longue route et diverses péripéties, les Reynolds arriveront au fort Ridgely.

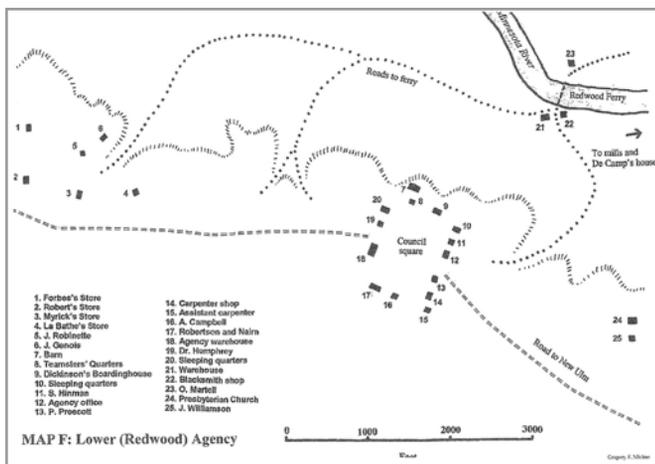
Cependant, la charrette de Francis Patwell est trop lourde pour pouvoir se déplacer en dehors de la route. Francis Patwell connaît la région à fond. Malgré les risques, il décide de revenir sur la route pour traverser la rivière Redwood près de son embouchure sur la rivière Minnesota, de remonter le long de la rivière Redwood selon le chemin habituel, puis de tourner à gauche et reprendre la direction de New Ulm. Ainsi, très rapidement après leur départ, les deux groupes vont chacun de leur côté et se perdent de vue.

Cette route habituellement très fréquentée reliant le Lac-qui-Parle à New Ulm est étonnamment déserte. Ils ne rencontrent aucun colon ni Amérindien. Après avoir passé la rivière sans encombre, quelques milles plus loin, Francis Patwell dirige l'attelage sur un petit chemin qu'il connaît et qui, au milieu de la prairie, se dirige sud-est. Pour pouvoir avancer plus vite et soulager la charge que les chevaux doivent tirer, les passagers en descendent et marchent aux côtés de la charrette.



Esquisse de Frank B. Mayer, 1851. Originaux conservés à la Newberry Library, Chicago ; reproduction tirée du numéro de septembre 1962, p. 96, du *Minnesota History Magazine*, Minnesota Historical Society.

3. John Mooer (Moore) est un métis avec qui les Reynolds s'entendent très bien. Il est un de leurs voisins. Antoine La Blaight (LaBlanc) habite chez John Mooer. *Antoine La Blaight est aussi connu sous le nom d'Antoine LaBlanc ou La Blanc. Plusieurs historiens sérieux pensent qu'il est la même personne que celle que l'on appelle Antoine Provencalle ou Antoine Provencale dans différents témoignages et récits des événements.*
4. La Blaight reviendra peu de temps après et à ce deuxième avertissement, William Landmeier décide de quitter les lieux. Il descend au bord de la rivière et, longeant la rive, il se met en marche vers le fort Ridgely. Malheureusement, quelques milles plus loin, il tombe sur un groupe d'Amérindiens en train de regrouper du bétail volé. Ceux-ci le voient et lui disent qu'il aura la vie sauve s'il les aide à conduire le bétail. William Landmeier réalise immédiatement qu'il n'a pas le choix. Il se joint au groupe d'Amérindiens en marche et les aide à faire avancer le troupeau en bon ordre. En approchant de la *Lower Sioux Agency*, les Amérindiens entendent des coups de feu qui éclatent du côté du *ferry*. Ils abandonnent le troupeau pour aller participer à la bataille qui oppose leurs congénères au capitaine Marsh. Profitant de la distraction des Amérindiens, William Landmeier décide que la discrétion est la meilleure stratégie à suivre. Il abandonne le troupeau de bétail et part sans se faire remarquer en direction du fort Ridgely. Il y arrivera sain et sauf au cours de la nuit.
5. *Buggy* ou *goghei* est une petite calèche à deux roues comportant deux places et tirée par un cheval, ou un petit cabriolet généralement découvert.
6. Le compagnon de voyage de Francis Patwell.



Carte extraite de *The decisive first week of the Sioux uprising – Dakota Dawn*, Gregory F. Michno, – Savas Beatie LLC – 2011.

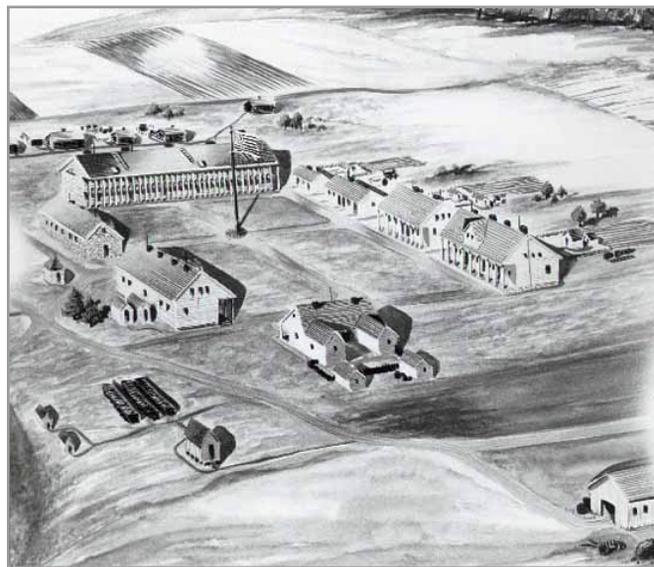
Huit milles (environ 13 km) plus loin, au détour du chemin, au moment où il tourne plein sud, Francis Patwell et son équipe croisent un Sioux monté à cheval qui leur recommande de faire demi-tour et de se rendre plutôt au lac Big Stone où ils seront plus en sécurité et où il viendra le lendemain leur dire si la situation est revenue à la normale. Patwell n'est pas convaincu que ce soit la bonne solution et il décide de poursuivre la route vers New Ulm.

Après quelque temps de chevauchée, alors qu'ils sont à deux milles (environ 3 km) de la *Lower Sioux Agency*, ils voient clairement au loin se profiler ses bâtiments. Espérant que les avertissements n'étaient qu'une fausse alerte, ils continuent à progresser. Mais l'attaque du village de colons et de l'agence avait débuté à 6 h 45. Approchant du village sur la rive de la rivière Minnesota, ils voient soudain apparaître de la fumée au-dessus des bâtiments. L'angoisse s'empare à nouveau de tous et on s'inquiète aussi pour la fatigue des chevaux ; Francis ne les a pas ménagés et les fugitifs se demandent combien de temps encore les bêtes résisteront.

Ils réussissent à contourner la *Lower Sioux Agency* sans être ni vus ni inquiétés et à poursuivre leur chemin vers New Ulm. C'est alors qu'ils rencontrent un Amérindien à pied, portant un arc et un tomahawk, mais n'ayant aucune arme à feu. Patwell arrête l'attelage et lui demande s'il est vrai que les Sioux assassinent tous les colons de l'agence et qu'il en est ainsi à Beaver Creek. L'Amérindien répond qu'il n'est pas au courant et Francis Patwell lui indique que c'est pourtant ce qu'il a entendu dire. Le Sioux tourne alors son regard sur le cheval que montait le *Français* qui a mis pied à terre. L'Amérindien saute sur la selle, s'empare des rênes, déclare que ce cheval lui appartient et qu'il doit lui être rendu. Francis descend de la charrette et répond que ce n'est pas possible et qu'il l'a acheté il y a peu de temps à St. Paul en vue de le vendre à New Ulm et que c'est ce qu'il va faire. L'Amérindien se met en colère et descend du cheval que retient le *Français*.

En furie, il bande son arc et tire une flèche en direction du *Français* qui l'esquive. Heureusement, la flèche manque sa cible. Inquiets devant la tournure des événements, Francis Patwell et le *Français* se précipitent dans la charrette. Francis Patwell fouette les chevaux. Ils s'enfuient aussi vite que possible, laissant derrière eux le cheval et le Sioux qui les poursuit en courant, en vociférant et en tirant toutes ses flèches dans leur direction. Si aucune de ces flèches n'atteint un passager, quelques-unes se plantent dans le chariot. Mattie Williams les prend en disant qu'elle les rapportera en Ohio en souvenir de son voyage au Minnesota.

Puis tout se calme, le Sioux abandonne la course-poursuite, part avec le cheval et disparaît hors de leur vue⁷.



Fort Ridgely en 1862. https://en.wikipedia.org/wiki/Fort_Ridgely.

C'est maintenant le milieu de l'après-midi. Au-delà de la *Lower Sioux Agency*, sur la rive opposée de la rivière Minnesota, se perche le fort Ridgely, un refuge qui semble bien sécuritaire. Mais ils ont déjà dépassé le point d'embarquement du *Redwood Ferry* et il faudrait faire marche arrière pour s'y rendre. Or le *Redwood Ferry* est trop près de la *Lower Sioux Agency* visiblement déjà occupée et détruite par les Sioux. Francis Patwell décide donc de ne pas l'utiliser et, ne connaissant pas de gué devant le fort Ridgely, il choisit de poursuivre la route jusqu'à New Ulm malgré la distance qui reste à parcourir et la fatigue des chevaux. Les passagers, le *Français*, LeGrand Davies et les trois jeunes filles doivent maintenant très fréquemment descendre du chariot et marcher pour réduire la charge tirée par les chevaux.

Alors qu'ils sont à moins de huit milles (environ 12 km) de New Ulm, ils croisent une cinquantaine d'Amérindiens à cheval. Les Sioux tirent chevaux et chariots remplis de tonneaux de farine, de peinture et de toutes sortes d'autres objets,

7. Dans les souvenirs qu'elle a partagés avec Charles Bryant et Abel Murch, les auteurs de *Indian Massacre in Minnesota*, Rickey & Carroll Publishers, 1864, Mary Schwandt dit supposer que ce Sioux aura ameuté la bande qui interviendra ultérieurement pour les massacrer.

visiblement le butin résultant de leurs pillages récents. Comme ils arrivent en sens opposés au groupe de Francis Patwell, tout laisse à penser qu'ils viennent de commettre leurs exactions à New Ulm. Complètement nus, le corps bariolé recouvert de peinture de guerre, ils sont bruyants, excités et de toute évidence saouls.

Deux Sioux s'avancent vers Francis et ses compagnons de voyage; ils leur ordonnent de s'arrêter. Ils se placent chacun d'un côté du chariot qui était à l'écart de la route. Tous, sauf Francis, sautent en bas du chariot. Les deux Amérindiens s'avancent et tirent. Francis Patwell, atteint mortellement de quatre balles, tombe du chariot⁸.

Sans doute abandonné dans la prairie en ces jours de révolte des Sioux, de violence, de pillage et de massacres dans toute la région, son corps ne sera jamais retrouvé.

C'est ainsi, que le lundi 18 août 1862 en après-midi, à l'âge de 45 ans, meurt tragiquement Francis Patwell, né François Patoile, dans ce qui était à l'époque le Far West.

Le destin des compagnons de voyage de Francis Patwell

Alors que Francis Patwell est tué et laissé sur la route, ses compagnons s'enfuient.

Le *Français* part dans une direction, mais il tombe sous les balles des Amérindiens.

Les autres partent en direction d'un boisé.

Personne ne parle sauf LeGrand Davis qui crie: *Nous sommes perdus*. Avant d'atteindre le bois, atteint par les balles des Sioux, il meurt.

Mary Anderson qui ne court pas assez vite est atteinte à son tour; une balle perce sa hanche et reste fichée dans son ventre. Mary Schwandt et Mattie Williams atteignent le boisé et se cachent dans les hautes herbes d'un broussier. Ces trois survivantes seront faites prisonnières par les Sioux et emmenées dans le village de Little Crow. Mary Anderson y reçoit des soins prodigués par des femmes amérindiennes, mais elle décèdera de ses blessures le 22 août 1862.

Mary Williams et Mary Schwandt sont retenues prisonnières par les Sioux à Camp Release⁹. Elles seront libérées par l'expédition du colonel Sibley le 26 septembre 1862¹⁰. Mary Schwandt témoignera devant la justice en novembre 1862. Elle se maria et écrira les mémoires de ces tragiques événements et de son expérience comme prisonnière des Sioux.

À Lower et à Upper Sioux Agency

Le matin du 18 août

Le soleil est levé; une chaude journée d'été commence sous un ciel sans nuage. Alors que Francis Patwell chemine sur la route de New Ulm, la révolte des Sioux s'étend.



Attaque de la Lower Sioux Agency le 18 août 1862, élément d'un panorama peint par Anton Gag, Christian Heller et Alexander Schwendinger, 1893, *The Dakota War of 1862*, Kenneth Carley, p. 13.

Les Sioux, couverts de peinture de guerre, ont pénétré dans le hameau de la *Lower Sioux Agency* avant le lever du soleil. Ils se sont répartis dans le plus grand silence en petits groupes. Ils se sont organisés pour que chacune de ces escouades encercle un des bâtiments principaux (l'agence fédérale, les magasins et entrepôts, les maisons).

À un signal convenu, le soleil venant de se lever, la révolte est déclenchée. En quelques minutes, la *Lower Sioux Agency* est en feu et les massacres sauvages de colons se multiplient. Les hommes sont assassinés sans merci, les femmes prises en otage et les enfants laissés à leur sort.

Les établissements des commerçants sont les premiers attaqués, pillés et brûlés. Les Dakotas en veulent au mépris des commerçants à leur égard et à leur comportement mercantile exercé sans aucune pitié. Évidemment, le commerce d'Andrew Myrick est le premier attaqué, mis à sac et incendié. Le 15 août, Andrew Myrick avait participé à une réunion entre les représentants des Dakotas, l'agent fédéral Thomas Galbraith et les commerçants pour trouver une solution au retard dans l'arrivée des paiements fédéraux, une situation qui ne permettait

8. HEARD, Isaac. Un article au sujet des Campbell, *The St-Paul Pioneer Journal*, 1865 p. 197-198; repris dans *Mankato Weekly Records*, 13 mai 1865; ISCH, John. *The Dakota Trials*, Brown County Historical Society, New Ulm, 2012-2013, p. 531. Au cours de son témoignage devant le tribunal militaire, Godfrey fils d'un Canadien français et d'une femme noire, décrit autrement la mort de Francis Patwell: Francis Patwell aurait d'abord été gravement blessé et serait tombé de son siège. Comme Francis gisait à terre encore vivant, un Indien aurait dégainé son poignard et le lui aurait enfoncé entre les côtes. Little Crow se serait approché et lui aurait asséné de violents coups à la tête avec son arme à feu jusqu'à ce que son crâne éclate en morceaux.

9. Camp Release est situé au bord de la rivière Minnesota, en amont de l'*Upper Agency*.

10. Au total, 107 colons et 162 métis et Amérindiens (ceux qui avaient refusé de participer à la révolte) étaient retenus prisonniers à Camp Release et ont été libérés par l'intervention du colonel Sibley, qui prendra deux jours, les 26 et 27 septembre.

plus aux populations dakotas de s'approvisionner en nourriture. Mais la réunion avait abouti à une impasse totale et s'était conclue sur la décision unanime des commerçants de cesser immédiatement de faire crédit aux Amérindiens¹¹.

Au cours de cette réunion, l'interprète avait dit :

Si les paiements fédéraux dus aux Sioux n'arrivent pas immédiatement, les Amérindiens n'auront plus rien comme nourriture et mourront de faim.

Sur quoi, Andrew Myrick aurait répliqué violemment : *Quant à moi, s'ils sont affamés, qu'ils mangent donc de l'herbe !*¹²

La réplique d'Andrew Myrick sera clamée par les Sioux lors de l'attaque de son commerce. Myrick sera tué en tentant de s'enfuir. Son frère Nathan, absent au moment de la révolte, reviendra deux semaines plus tard à la *Lower Sioux Agency*. Il trouvera le corps décomposé et gonflé de son frère, percé de nombreuses balles et de flèches, transpercé par la lame d'une faux encore présente sur le cadavre. Ultime outrage vengeur : on lui avait enfoncé un paquet bien tassé d'herbes dans la bouche.

Mobilisation au fort Ridgely

Vers 10 h du matin, un groupe de réfugiés effrayés arrive au fort Ridgely. Ils ont réussi à fuir la *Lower Sioux Agency* et à passer la rivière Minnesota par le *ferry*. Ils sont avec J.C. Dickinson, l'opérateur du *ferry*.

Le fort Ridgely est l'emplacement militaire le plus proche de la *Lower Sioux Agency*. Ce n'est pas à proprement parler un fort, mais plutôt un poste militaire pour une petite garnison. Un détachement de la compagnie B du 5^e régiment du Minnesota y est cantonné. Il est composé de 76 hommes et de 2 officiers qui, pour la plupart, n'ont encore jamais combattu. L'officier commandant le détachement est le jeune capitaine Marsh. Il a déjà eu l'occasion de participer à un combat lors de la première bataille de Bull Run durant la guerre de Sécession, mais son expérience du combat ne comprend pas un affrontement avec les Amérindiens. Son compagnon d'armes, le lieutenant Sheehan, est absent du poste ce jour-là ; il était parti la veille avec un détachement de 50 hommes de la compagnie C du 5^e régiment en direction de leur caserne au fort Ripley.

Le capitaine Marsh réagit immédiatement. Il ordonne au caporal James C. McLean d'aller d'urgence sur la route prise par le lieutenant Sheehan pour lui transmettre l'ordre de revenir immédiatement au fort Ridgely avec son détachement : *Il est d'une nécessité absolue que vous retourniez au poste avec votre détachement.*

Il mobilise une escouade de 46 hommes et un interprète, Peter Quinn. Le capitaine et l'interprète chevauchent chacun une mule, les soldats sont à bord de chariots. Ils partent, laissant au poste le jeune lieutenant Thomas P. Gere, âgé de 19 ans, avec 29 soldats pour garder le fort Ridgely.

En chemin vers le *ferry* et la *Lower Sioux Agency*, le détachement croise de plus en plus de familles qui leur décrivent des scènes d'apocalypse et parlent de la *Lower Sioux Agency* mise à feu et à sang. Le révérend Samuel D. Hinman, missionnaire épiscopal responsable de la paroisse de la *Lower Sioux Agency*, avertit Marsh du sérieux de la révolte des Sioux et souligne que ce détachement trop petit sera submergé et détruit par la force et le nombre des Amérindiens en guerre. Mais le capitaine ne prend pas la mesure de la situation et poursuit sa route.

La troupe descend l'escarpement et se dirige vers la rive du Minnesota. De ce côté de la rivière, l'habitat des colons est dispersé au milieu des champs et le détachement ne voit que des maisons en feu, des cadavres gisant çà et là. Parmi les morts se trouvant au bord de la route, les militaires reconnaissent l'autre opérateur du *ferry* de Redwood ainsi que le docteur Humphrey et sa famille.

À environ un mille (1,6 km) du quai, la troupe descend des chariots et avance en file indienne.

Alors qu'ils arrivent au *ferry*, les militaires aperçoivent White Dog sur l'autre rive, qui leur fait de grands signes. Le capitaine March, par l'intermédiaire de son interprète, entame un dialogue avec l'Amérindien. Mais ce dernier répond qu'ils devraient traverser la rivière par le *ferry* pour tenir un conciliabule. La troupe reste cependant sur place.

Tout à coup résonne un coup de feu. C'est le signal : de l'herbe épaisse, du couvert de feuillage des saules et de l'abri des noisetiers, surgissent les Sioux qui tirent sans préavis. Le détachement se retrouve surpris sous un feu nourri. L'interprète et douze soldats tombent foudroyés. Un seul Sioux est tué.

Bloqué sur trois côtés par les Sioux, la rivière devant lui, le capitaine March décide de diriger la troupe vers l'aval de la rivière à travers un maquis qui s'étend sur près de 3 milles (environ 4 km) à l'abri du tir des fusils des Sioux. Arrivés au bout du maquis, les militaires aperçoivent un groupe d'Amérindiens qui bloque la route menant au fort Ridgely. Marsh, très bon nageur, décide que la seule solution est de traverser la rivière Minnesota. Pris d'une très douloureuse crampe au milieu de la traversée et malgré toute l'aide que lui apportent ses soldats, il coule et meurt noyé.

Sous le commandement du sergent John F. Bishop, âgé de seulement 19 ans, les quinze survivants, dont cinq blessés, arrivent, la nuit tombée, au fort Ridgely. Un peu plus tard dans la nuit, huit autres soldats les rejoindront.

Au total, les pertes sont lourdes : 24 soldats et le commandant du fort tués ; une cinglante défaite pour le détachement de l'armée vaincu par les Sioux sans avoir pu se rendre jusqu'au lieu de sa mission.

11. C'est au lendemain de cette réunion que tous les commerces ont affiché sur leurs portes : *No Credit for Indians*.

12. En fait, certains historiens mettent en doute la réalité de la déclaration insultante d'Andrew Myrick. La révolte était un événement important et des journalistes se sont empressés de venir interviewer les belligérants. Il est probable que cette déclaration de Myrick est une invention d'un journaliste pour donner plus de piquant à son article.

À l'Upper Sioux Agency

Pendant que Francis Patwell et son équipée avancent sur la route de New Ulm et contournent le village de la *Lower Sioux Agency* mise à feu et à sang, que dans les campagnes en aval les colons se font massacrer sauvagement, et tandis que le détachement du fort Ridgely est sous le feu de la mitraille des Sioux, la matinée se déroule normalement à l'Upper Sioux Agency.

Les colons vaquent à leurs occupations matinales. Peter Patwell, à qui son oncle Francis Patwell a confié la gestion du poste de traite, travaille avec son frère Frederick. Josephine, sa sœur, s'occupe des travaux ménagers dans leur maison située à proximité.

Vers midi, la nouvelle des violences commises par les Sioux en aval du fleuve Minnesota atteint l'Upper Sioux Agency.

Les nations wahpeton et sisseton vivent à proximité de l'Upper Sioux Agency. Aux nouvelles qui arrivent concernant le soulèvement, un conseil des chefs wahpeton et sisseton est immédiatement convoqué et se tient en tout début d'après-midi. Il réunit environ cent membres de ces deux nations, une trentaine de membres de la nation yanketon et quelques Sioux venus de la Lower Sioux Agency.

Les discussions sont vives, les arguments se heurtent, les avis contradictoires s'enchaînent. Même les anciens et les plus sages ne partagent pas entre eux le même avis.

Certains pensent qu'il ne faut pas se joindre à la guerre déclenchée par les Mdewakantons. Ils énumèrent les dangers qui attendent les nations sioux qui se révolteront. D'autres clament qu'il faut être solidaires et participer pleinement à la guerre qui vient d'être déclarée. Mazami déclare que, de toute façon, il est trop tard pour rester en retrait, que les Mdewakantons ont lancé l'attaque et entraîné les Wahpetons et les Sissetons avec eux. Il ajoute que, quoi que les Wahpetons et les Sissetons décident, dans l'esprit des colons et de l'armée américaine, ils seront confondus avec les Mdewakantons et subiront le même sort.

Comme pour les autres nations sioux, les mêmes causes¹³ sont à l'origine du climat de tension extrême. Pendant la réunion, des messagers arrivent pour décrire les actions des Mdewakantons et les massacres perpétrés à la Lower Sioux Agency et dans la région. La nouvelle de la défaite du détachement du capitaine March au ferry de Redwood relance de plus belle les discussions.

Un des participants aux débats, John Otherday, (*Ampatutokacha* en sioux), est le fils du leader Wahpeton Red Bird (*Zitkaduta*). Comme Little Crow, il a eu une jeunesse sauvage, violente et très débridée. C'est un homme respecté parmi les sages et les anciens. Il tente sans succès de rallier le conseil à son point de vue, arguant que les Sioux peuvent tuer cinq, dix, ou même cent colons, le résultat sera le même : l'armée américaine arrivera, envahira tout le pays, les tuera tous ou les forcera à évacuer leur contrée pour un destin bien pire. Mais



Ampetu.

Source : https://en.wikipedia.org/wiki/John_Other_Day.

la discussion est close et elle ne porte plus qu'à savoir s'il faut tuer tous les colons ou seulement leur prendre leurs récoltes, leur bétail et mettre le feu à leurs maisons.

En bref, dans l'après-midi du 18 août, la guerre s'étend et les Sioux décident d'attaquer sans merci Yellow Medicine River et d'y tuer tous les colons. Certains Sioux restent cependant en retrait ; John Otherday quitte la réunion du conseil en décidant de faire ce qu'il peut pour protéger la population de colons.

À Yellow Medicine River

Malgré les nouvelles qui arrivent peu à peu, la majorité des colons ne sont pas trop inquiets. En effet, ce n'est pas la première fois qu'ils entendent parler de violences commises par les Amérindiens contre des colons et, à chaque fois, ces violences restent localisées ; les nouvelles qui circulent sont souvent pires que la réalité. Ainsi, alors que se tient le conseil des nations wahpeton et sisseton dans le village amérindien à proximité, insouciant du danger qui la menace, la population des colons vaque à ses occupations.

13. Ce sont la famine, les résultats désastreux des campagnes de chasse, les mauvaises récoltes de l'année 1861, le refus des marchands de consentir du crédit, le retard dans le paiement des redevances dues par le gouvernement fédéral.



FEARING, Jerry. «The Picture Story of the Sioux Uprising», St. Paul Pioneer Press, 1962, p. 7.

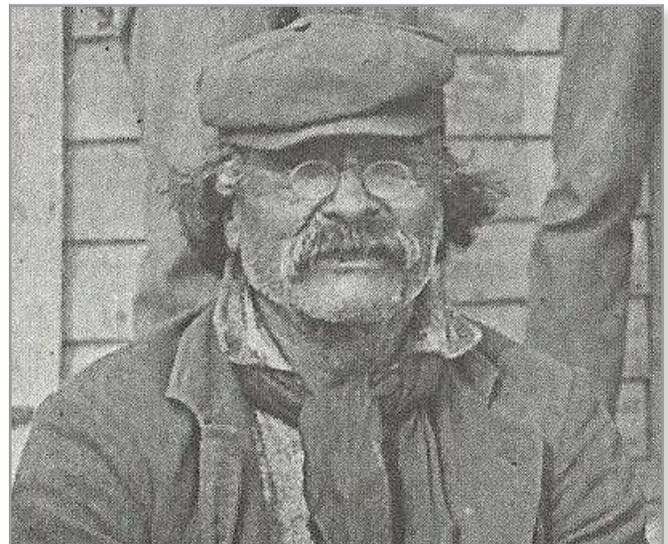
Le forgeron Nehemiah A. Miller et son assistant Edward Cramsie se demandent pourquoi un si grand nombre de Sioux viennent les voir depuis la fin de la matinée pour faire réparer ou ajuster leurs armes à feu. En début de soirée, ils réalisent que les explications données par les Sioux pour demander leurs services étaient de la poudre aux yeux : les Sioux ne s'en vont pas à la chasse aux buffles, ils préparent une guerre.

Les indices s'accumulent et les informations se multiplient. À l'évidence, un réel danger est imminent. Dès le début de l'après-midi, plusieurs Métis, habituellement les derniers informés, apprennent les détails des massacres commis à la *Lower Sioux Agency*.

Alors que l'après-midi touche à sa fin, un regroupement inhabituel d'Amérindiens est aperçu en haut de la colline, juste à l'ouest de l'*Upper Sioux Agency* et entre celle-ci et la maison de John Otherday. L'agent fédéral, le major Thomas J. Galbraith, et son interprète, Antoine Frenière, sont à New Ulm dans le cadre d'une mission de recrutement. En leur absence, Nelson Givens, l'assistant de Galbraith, est responsable de l'agence et Charles Crawford occupe le poste d'interprète fédéral. Tous deux vont au-devant des Dakotas pour leur demander pourquoi ils sont réunis ainsi en conseil à proximité de l'agence, mais ils reviennent bredouilles, sans réponse. C'est à ce moment que John Otherday arrive avec des nouvelles concordantes et parle avec conviction des massacres qui se sont produits plus tôt à la *Lower Sioux Agency* et dans les campagnes ainsi que de la mise à sac de tous les édifices. Il déclare que l'*Upper Sioux Agency* va vivre la même tragédie violente et recommande que tout le monde se mette à l'abri dans l'entrepôt de l'agence fédérale, le seul grand bâtiment de pierres, celui qui résistera le mieux au feu et qui sera le plus facile à défendre.

John Otherday passe alors d'une maison à l'autre avertissant la population du danger qui approche. Il rassure les colons les uns après les autres en leur expliquant qu'avec son expérience de guide dans la région, il saura les accompagner le lendemain par des chemins sûrs pour atteindre un site où ils seront en sécurité. Il persuade les gens qu'il arrive à joindre.

À son tour, un Métis, Joseph La Framboise¹⁴, va d'une maison à l'autre, avertissant sur son passage les colons et commerçants que la menace est très sérieuse et que les massacres qui viennent d'ensanglanter la *Lower Sioux Agency* sont bien réels.



Joseph La Framboise Jr – 1864.
Source : Pinterest.com.

Passant près de chez Stewart B. Garvie, il voit Garvie lisant un livre, assis devant la porte de son magasin, les pieds appuyés sur le mur. Garvie, un écossais de 31 ans, gère l'établissement dont Myrick est propriétaire. La Framboise remarque que Peter Patwell est encore dans le poste de traite de son oncle où il s'occupe des affaires courantes.

Il fait ainsi le tour des commerces des colons, tentant de leur faire réaliser la gravité du danger qui approche. Bien que les indices se multiplient depuis midi, il a du mal à se faire écouter.

À partir de ce moment, dans cette guerre violente qui s'étend dans les villages et partout à la campagne, le destin va se jouer différemment pour Frederick, Susan-Anna et leur bébé d'une part, et pour Peter d'autre part.

Comment décrire la violence qui s'empare de cette région et dans laquelle Frederick Patwell, sa famille et Peter seront plongés ?

Les souvenirs des survivants et les témoignages des familles qui traversent les champs pour chercher refuge sont multiples ; on ne parle que de cadavres mutilés d'enfants, de femmes et d'hommes jonchant les chemins et les champs. On estime,

14. Joseph La Framboise est le fils d'un Métis du même nom et d'Oaxisheaoui, une Dakota. Il est installé avec sa famille à Yellow Medicine depuis peu. Ils habitaient avant à Little Rock, un village situé au bord de la rivière Minnesota, à quelques milles en aval du fort Ridgely.

pour ces deux ou trois premiers jours de la révolte sioux, à 600 ou même à 800, dont près de 200 dans la seule journée du 18 août 1862, le nombre de morts parmi les colons résidant dans cette région alors que les Dakotas n'en comptent que quelques dizaines. Les Sioux feront aussi beaucoup de prisonniers.

Réfugiés dans l'édifice de l'agence fédérale

Peter Patwell, Josephine et leur frère aîné Frederick ne sont pas nés de la dernière pluie. Bien que jeunes (Peter a 21 ans, Josephine, 15, Frederick, 25 et son épouse, 24), ils ont déjà roulé leur bosse dans ces régions considérées comme le *Far West*.

Mais ils sont pris dans une tourmente autrement plus angoissante que tout ce qu'ils ont pu vivre jusqu'à ce jour et ils doivent se sentir très vulnérables. Frederick et Susan-Anna se sont mariés l'année précédente et leur fille Emma n'a que quelques mois. Leur oncle Francis est parti le matin même sur la route de New Ulm. S'ils ont sûrement mesuré la gravité des événements sanglants survenus le matin même à la *Lower Sioux Agency* et l'importance de la défaite du détachement du capitaine Marsh au traversier de Redwood, ils ne connaissent probablement pas le funeste destin de leur oncle. Par contre, il est probable qu'ils réalisent ne pas pouvoir espérer un quelconque secours de la part de leur oncle si la situation se détériore.

Vers 19 h, Frederick Patwell voit apparaître, au sommet des collines et sur les bords des falaises surplombant la rivière Yellow Medicine, des petits groupes d'Amérindiens, non pas des fermiers, mais des guerriers dakotas qui observent l'*Upper Sioux Agency*. Il estime leur nombre entre 50 et 75, répartis en petits groupes de 5 ou 6. Il en parle avec son jeune frère Peter et, ayant déjà partagé tant d'aventures, ils réalisent que les rumeurs et les avertissements de John Otherday étaient sérieux. Peter choisit alors de rester encore au magasin pour finir certains travaux administratifs tandis que Frederick emmène son épouse Susan-Anna malade, sa fille Emma qui vient de naître et sa sœur Josephine se réfugier à l'agence.



Harper's New Monthly Magazine, October 1875, reproduit dans *The Dakota War of 1862*, par Kenneth Carley.

Le grand bâtiment en pierres sert de bureau et d'entrepôt ainsi que de logement pour la famille de l'agent. Les dizaines de réfugiés réunis à cet endroit ne disposent que de quelques fusils pour se défendre. John Otherday est avec eux ainsi que plusieurs *Blanket Indians*.

Vers 23 h, des coups de fusil se font entendre du côté des postes de traite.

À plusieurs reprises au cours de la nuit, John Otherday sort pour aller aux nouvelles. Les Sioux amis qui sont aussi réfugiés dans l'entrepôt de l'agence sortent à leur tour. Si John Otherday revient à chaque fois, ce n'est pas le cas des Amérindiens. Se joignent-ils de gré ou de force aux révoltés? Sont-ils assassinés parce qu'ils sont assimilés aux colons sédentaires et considérés comme des traîtres? Quelles nouvelles rapporte John Otherday à chaque retour de sa périlleuse sortie? A-t-il appris le sort de Peter Patwell et sa fuite? Le bruit des violences, les cris poussés au moment des assassinats et de la mise à sac des maisons, les incendies provoqués par les Sioux peuvent-ils être observés depuis l'entrepôt? L'ambiance est probablement lourde dans ce bâtiment.

Dehors, Joseph La Framboise aide plusieurs colons qui sont restés chez eux à s'échapper, à se cacher des guerriers qui sillonnent l'*Upper Sioux Agency* et à se rendre à l'entrepôt fédéral.

Stewart B. Garvie est encore dans l'établissement dont Myrick est propriétaire. C'est un des premiers commerces attaqués par les Dakotas qui entrent et tirent des coups de feu. Garvie s'enfuit à l'étage et arrive à se sauver en sortant sur le toit par une fenêtre du côté arrière de la maison. Il saute du toit et tombe dans la parcelle où sont cultivées des pommes de terre. Il détale, mais ses poursuivants le repèrent et tirent à nouveau sept coups de feu. Garvie est atteint par une balle au poignet et une autre au ventre. Laissant derrière lui une importante trace de sang, il rampe dans le champ en direction de l'agence en regrettant d'avoir négligé les avertissements et de ne pas avoir suivi les recommandations plus tôt en après-midi. Il espère trouver secours à l'entrepôt de l'agence. Il y arrive, saignant abondamment, gravement blessé, mais la vie sauve, il reçoit les premiers soins. Avec Stewart Garvie ensanglanté, l'émotion est à son comble, l'angoisse monte encore d'un cran.



Le bâtiment de l'agence fédérale qui sert d'entrepôt, de bureau et de domicile pour la famille de l'Agent fédéral.

Source : *Upper Sioux Agency State Park*, Department of Natural Resources, Minn.

Bivouac du groupe de réfugiés conduit par Riggs et Williamson

Photo prise le 21 août 1862 par Adrian J. Ebell, photographe et journaliste qui faisait partie de ces réfugiés. Source : CARLEY, Kenneth. *The Dakota War of 1862*.



Le mardi 19 août

Vers 2 ou 3 heures du matin, les derniers colons réussissent à se réfugier à l'agence. Ils sont maintenant au total 62 réfugiés¹⁵ comptant sur John Otherday pour les conduire au matin en lieu sûr loin de là.

Au lever du jour, les cris de guerre des Dakotas occupant le poste de traite, bien que distants de plus d'un demi-mille (environ 1 km), continuent d'arriver à leurs oreilles. Les réfugiés sont de plus en plus angoissés et les discussions sont vives, certains pensant que s'enfuir du bâtiment de l'agence fédérale serait un suicide collectif; mais ils réalisent également qu'y rester ne leur sauverait pas la vie.

Ayant confiance dans les capacités exceptionnelles de John Otherday, sachant qu'il sait tout de la grande région du Minnesota au Mississippi, et étant aussi convaincus de la grande connaissance de ce rescapé des stratégies dakotas et des moyens pour les esquiver, les réfugiés finissent par se ranger à son avis et la décision est prise de tenter la fuite.

Vers 5 h du matin, John Otherday et John Fadden font une dernière sortie pour évaluer la situation et planifier la fuite. De leur côté, les réfugiés réussissent à réunir deux *buggys* et trois chariots, chacun attelé de deux chevaux.

Les guerriers dakotas sont affairés du côté des postes de traite à plus d'un demi-mille (environ 1 km) du bâtiment fédéral. Ils ont quasiment terminé le pillage des magasins et ignorent que les réfugiés se regroupent.

Les trois chariots et les deux *buggys* sont chargés à la hâte et attelés en un clin d'œil. Dans l'un des chariots, un grabat est installé pour Stewart Garvie.

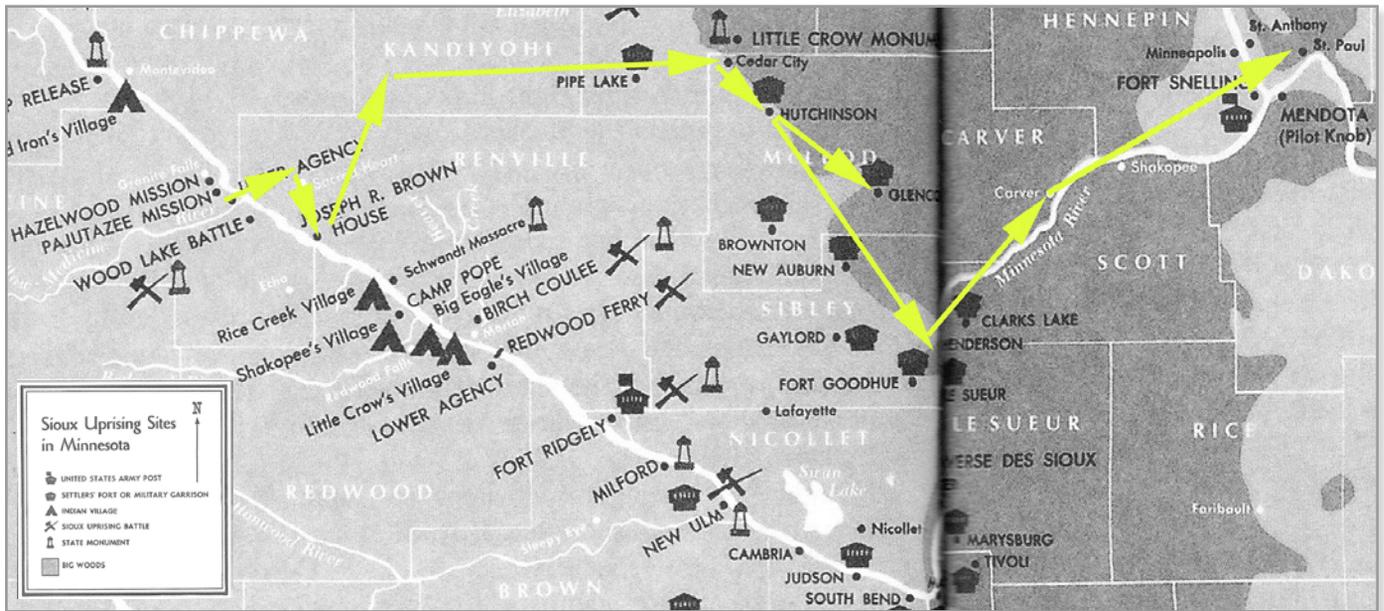
Alors que l'aube pointe à l'horizon, le cortège s'ébranle pour se lancer dans cette périlleuse expédition. La plupart des hommes n'ont pas de place dans les charrettes et sont obligés d'entreprendre une marche qui promet d'être longue et harassante.

L'équipée traverse la rivière Minnesota à la hauteur de la ferme des Labelle et, sur 5 milles (environ 8 km), passe à travers champ. À un moment, du haut d'un monticule, John Otherday aperçoit un groupe de guerriers forçant la porte du bâtiment de l'agence fédérale. Les fugitifs, sentant l'odeur d'un incendie, voient derrière eux une grande colonne de fumée s'élever vers le ciel. Entrant dans un boisé, le groupe continue vers l'est en direction de la rivière Hawk. Arrivés à cette rivière, à une certaine distance en amont de son embouchure, les fugitifs se dirigent vers le sud en suivant l'étroite vallée qui sert de lit au ruisseau pour retrouver la rivière Minnesota plus en aval. Ils avancent en longeant la rivière Minnesota et arrivent à la maison de la famille de Joseph R. Brown. John Otherday entre prudemment dans la maison et constate qu'elle a été désertée.

Durant un conciliabule pour décider de la destination, certains proposent de se rendre au fort Ridgely, d'autres de s'éloigner de la frontière. John Otherday affirme que se diriger vers le fort Ridgely, c'est courir à la mort. Rapidement rejoints par les guerriers dakotas, ceux-ci les attaqueront alors par-derrière

15. MICHNO, Gregory F. *The decisive first week of the Sioux Uprising, August 17 – 24, 1862 - Dakota Dawn*, New York, Savas Beatie, 2011, p. 403. Liste des 62 réfugiés qui suivent John Otherday dans leur fuite :

Ashley, J. D. Boardman, Oscar Canfil, Mary Charles, Edward Cramsie, Mary J. Dailey, Carter H. Drew, Henry Eschle, Mrs. Henry Eschele, five Eschele children, John Fadden, Mrs. John Fadden, three Fadden children, Mrs. Thomas Galbraith, three Galbraith children, Ebenezer Goodell, Mrs. Ebenezer Goodell, Goodell children, Nelson Givens, Mrs. Nelson Givens, Mrs. Givens's mother, three Givens children, John German, Mrs. John German, Ellen Hanrahan, Z. Hawkins, Mary Hayes, Mr. Hill, Matthew E. Hurd, Mrs. Links, Links children, Nehemiah Miller, Jane K. Murch, Mr. Parker, Frederick Patoile, Mrs. Frederick Patoile, one Patoile child, Josephine Patoile, Parker Pierce, E. Rider, Mr. Rotwell, Mrs. Rotwell, Rotwell children, Lizzie Sawyer, Noah Sinks, Mrs. Noah Sinks, two Sinks children, John L. Wakefield, Elizabeth Zeiher.



Carte extraite de *The Dakota War of 1862* – Kenneth Carley.

ou les contourneront pour leur tendre des embuscades. Il suggère donc de tourner vers la gauche et d'aller vers Kandiyohi Lakes et Glencoe. Ils se déplacent donc vers l'est-nord-est.

À la fin de la journée, alors qu'ils ont parcouru au-delà de 50 milles (80 km) sans avoir mangé, ils s'appêtent à bivouaquer en plein air, toujours sans nourriture. Mais à ce moment, un des leurs, parti à cheval en éclaireur, revient leur annoncer qu'il y a une maison à un demi-mille plus loin. Ils y arrivent juste avant que ne se déclenche un violent orage. Chaleureusement accueillis par un homme dont la famille est partie se réfugier en sécurité, ils y passent la nuit et repartent tôt au matin du 20 août après avoir remercié leur hôte si accueillant.

Le mercredi 20 août

Le groupe de fugitifs s'engage dans une seconde journée de fuite vers Glencoe. Peu après avoir traversé la rivière Hawk, ils sont rejoints par Louis Labelle et Gertong, son gendre ; ils sont maintenant 64, incluant un blessé grave et des enfants.

Ils se déplacent vers l'est. À la nuit tombée, ils atteignent Cedar City, à seulement 12 milles (environ 20 km) de Hutchinson. Le village est désert. Les habitants se sont réfugiés sur une île du lac Cedar où ils ont construit un abri rudimentaire.

Guidés par un résident de Cedar City qui les a vus approcher, ils rejoignent l'île en passant par un endroit où l'eau est très peu profonde. Ils sont accueillis très cordialement par la population du village. Enfin, pour la première fois depuis deux jours, et même depuis trois jours pour certains d'entre eux, ils mangent à leur faim.

Malheureusement, cette nuit-là, il se met à pleuvoir à seaux ; ils sont tous trempés jusqu'aux os. Le pauvre Garvie est mal protégé sous un abri de fortune et son état s'aggrave.

Le jeudi 21 août

Le matin, il apparaît évident que Stewart B. Garvie ne pourra poursuivre la route. L'équipe se met en marche en le laissant chez un certain Peck dont les soins ne suffiront pas ; Stewart B. Garvie décédera deux jours plus tard.

La colonne se remet en marche ; en chemin quelques-uns, trop épuisés, réalisent qu'ils n'auront pas la force d'atteindre Hutchinson et retournent se réfugier à Cedar City. Le reste de la troupe arrive sans encombre à Hutchinson. Le groupe se divise ; certains vont rejoindre des proches à Glencoe et la majorité poursuit la route vers Henderson.

Jusqu'à ce moment, se déplaçant dans la partie du territoire située plus au nord, ils n'avaient pas vraiment rencontré de personnes affolées ou parlant de massacres. À Cedar City, la population s'était mise à l'abri, mais il n'y avait pas d'angoisse palpable.

En arrivant à Henderson, ils entendent parler des massacres, brutalités et pillages commis au cours des derniers jours par les Dakotas à Norwegian Grove.

Puis, d'Henderson à Belle Plaine en allant vers Carver et Shakopee, ils traversent une région dont la population est terrifiée et ils rejoignent des files de réfugiés.

Alors qu'ils traversent Shakopee, une femme complètement affolée traverse le village au galop en criant à tue-tête qu'elle a vu les Sioux s'approcher et que tous devraient fuir pour sauver leur vie.

Enfin, la troupe de fugitifs partie de Yellow Medicine *Upper Sioux Agency* traverse Carver et arrive à St. Paul après avoir parcouru 150 milles (250 km) en trois jours. Stewart B. Garvie mis à part, les fugitifs arrivent sains et saufs grâce en particulier à la loyauté, l'intelligence et l'expérience de John Otherday.

On ne sait pas exactement où Josephine, Frederick et sa famille trouvent refuge. Il est aussi probable qu'ils ne savent

toujours pas que leur oncle Francis Patwell a trouvé la mort sur la route de New Ulm. Ils n'ont sans doute pas encore de nouvelles de Peter Patwell fils. Sont-ils réfugiés chez Peter Patwell père et Marie-Angélique Lambert¹⁶? La maison familiale est probablement déjà abandonnée¹⁷.

Peter Patwell échappe de peu à la mort

Bien après 19 h, alors que la jeune Josephine Patwell, son frère aîné Frederick et la famille de ce dernier se sont réfugiés dans le bâtiment de l'agence fédérale, Peter Patwell est encore au magasin à s'occuper des affaires courantes.

Les Dakotas s'approchent des maisons et des commerces, leurs premières cibles.

Dans le magasin de William H. Forbes, Constans, l'employé de bureau de Forbes, tient à jour les livres comptables; il est tué sans sommation.

Au même moment, Peter Patwell sort du magasin; les guerriers qui l'aperçoivent tirent dans sa direction. Touché, Peter s'effondre; une balle a pénétré dans son dos, traversé ses poumons et est ressortie à hauteur de sa poitrine. Un des guerriers s'approche du corps, le retourne et le déclare mort. Le groupe se dirige vers les autres magasins, où les Sioux saccagent tout ce qu'ils y trouvent.

Une fois assuré que les guerriers sont absorbés à piller maisons et magasins, Peter Patwell rampe à travers les broussailles jusqu'à la rive de la rivière Yellow Medicine où il se cache. Il y demeure le reste de la nuit et toute la journée du 19 août, tapi dans les broussailles. Il est à portée de vue des commerces, mais les Sioux sont trop occupés pour regarder autour d'eux et ont l'impression que tous les colons sont morts ou ont déserté.

La nuit tombée, malgré sa très grave blessure, Peter se lève en quête d'un abri sûr. Il grimpe l'escarpement qui surplombe les commerces; il passe devant le bâtiment de l'entrepôt fédéral et les maisons des employés, parcourant ainsi près de 800 verges (environ 730 m) dans *Yellow Medicine Agency* désertée, sans être repéré par les Dakotas. Il se traîne alors sur 1½ mille (2,5 km) jusqu'à la rivière Minnesota, à proximité du

confluent avec la rivière Yellow Medicine. Il traverse la rivière Minnesota à gué et arrive à la maison d'Antoine Labelle, un colon dont la ferme est située de l'autre côté du passage à gué. C'est la pleine nuit, la maison est déserte. Trouvant un lit, Peter s'allonge et ne tarde pas à s'endormir.



La Yellow Medecine River au pied de la *Upper Sioux Agency*.
Source : *Upper Sioux Agency State Park*, Department of Natural Resources, Minnesota.



Peter Patwell.
Source : Janice Patoile McDonald,
son arrière-petite-fille.

Le matin du 20 août, Peter est réveillé par Joseph La Framboise et Narces Freniere, un Métis, accompagnés de Makacaga, un Dakota allié. Ils l'informent que des Dakotas hostiles sont en train d'approcher et le pressent d'aller se cacher dans le ravin à proximité. Ils lui donnent une couverture pour se déguiser et l'accompagnent au ravin où Joseph La Framboise, Narces Freniere et Makacaga le cachent sous de hautes herbes. Ils lui promettent de revenir quand la voie sera libre, de lui apporter de la nourriture et de lui indiquer le meilleur chemin à prendre à travers les prairies. Peter reste ainsi allongé dans les hautes herbes, bien caché, jusqu'à la nuit tombante, alors que Joseph La Framboise et ses deux amis arrivent avec quelques biscuits salés, des oignons et de la tripaille. Ils l'accompagnent un certain temps, puis lui recommandent d'éviter le fort Ridgely et lui montrent le chemin qu'ils suggèrent de suivre. Peter continue sa route seul.

La première nuit, il dort à la belle étoile allongé dans l'herbe. Durant la deuxième journée, le jeudi 22 août, il traverse une région déserte qui lui est inconnue. Au huitième jour d'errance sans avoir rencontré personne et n'ayant plus rien à manger, il arrive à une maison inhabitée dans laquelle il trouve deux pommes de terre crues et trois épis de maïs encore verts. Il y reste toute la nuit.

Au matin du neuvième jour, il reprend sa marche, avançant sans savoir vraiment où il va. Il n'y a aucune trace de chemin ni, bien sûr, de route, aucun repère à l'horizon. Il avance dans les hautes herbes, traversant ruisseaux et marécages.

16. Père de Frederick et belle-mère de Josephine.

17. En effet, un officier de l'armée fédérale passé chez eux à Winsted, comté de McLeod, Minn., les a avertis que la révolte des Sioux a atteint Hutchinson; il leur a enjoint de s'enfuir de St. Paul pour se mettre à l'abri. La famille est partie précipitamment sans rien emporter. Le 22, Peter Patwell, Angélique Lambert et leurs enfants sont déjà à l'abri à Watertown où ils resteront dix-neuf jours. Lorsqu'ils retournent à Winsted, ils trouvent la maison complètement vandalisée et les champs saccagés (selon la déclaration sous serment de Peter Patoille, signée de son nom d'origine, mais avec une double lettre «l», le 4 mai 1863).

À la fin du douzième jour, il perçoit soudainement l'aboïement d'un chien. Craignant de tomber sur des Sioux, il rampe prudemment dans cette direction. Soulagé et ravi de constater qu'il s'agit d'un colon et de son chien, il va à leur rencontre et s'explique. L'homme qui avait fui sa ferme depuis plusieurs jours est revenu voir l'état de ses champs, de ses cultures et de ses troupeaux.

Après la surprise, une méfiance s'installe, car Peter ne s'est ni rasé ni lavé depuis plus de douze jours; il porte les mêmes vêtements depuis son départ et, en outre, il est blessé. Méconnaissable, il est facile à confondre avec un Amérindien. Des explications rassurent le fermier qui accueille Peter à bras ouverts. Peter comprend qu'il se trouve dans un hameau bien au nord de Sauk Valley, à environ 37½ milles (60 km) au nord de St. Cloud et à près de 95 milles (près de 150 km) au nord de sa destination.

L'homme le transporte alors en chariot jusqu'à St. Cloud où il reçoit des soins pour la première fois depuis sa blessure par balle. Une diligence lui permet de se rendre de St.æ Cloud à St. Anthony. De là, il rejoint enfin St. Paul où il retrouve un ami¹⁸ et probablement Josephine, Frederick, Susan-Anna, son père Pierre et toute la famille.

La révolte – jour par jour

Le dimanche 17 août

De retour d'une chasse infructueuse, quatre Dakotas assassinent cinq colons à Acton.

Le lundi 18 août

Deux cents guerriers dakotas partent en guerre. Les premières victimes de cette révolte sont très probablement les résidents de la *Lower Sioux Agency* que Francis Patwell a vu brûler avant d'être lui-même mortellement atteint ce 18 août.

Dans cette première journée, les Dakotas ont aussi parcouru les campagnes et assassiné les familles des fermiers, les enseignants, les médecins et les employés de l'agence.

Au total, dans cette seule journée, au moins 103 civils sont assassinés et 24 soldats tués alors que l'on ne compte aucune victime du côté des Dakotas.

Le mardi 19 août

Ce jour-là, Sacred Heart Creek et Hawk Creek (*Yellow Medicine Agency*) sont attaqués.

Vers 15 h, environ 100 Dakotas attaquent New Ulm. Les colons se défendent, mais plusieurs sont tués. Un groupe parti pour aider les colons dans un hameau à proximité tombe dans une embuscade.

Peu d'entre eux survivent. En cette journée, on déplore 43 civils tués.



Attack on New Ulm. Peinture par Anton Gag.
Source : Wikipedia Commons.

Le mercredi 20 août

Une première attaque est menée par 500 Dakotas contre le fort Ridgely. Bien que les défenseurs soient deux fois moins nombreux, ils disposent de canons qu'ils mettent en batterie et réussissent à repousser les attaquants.

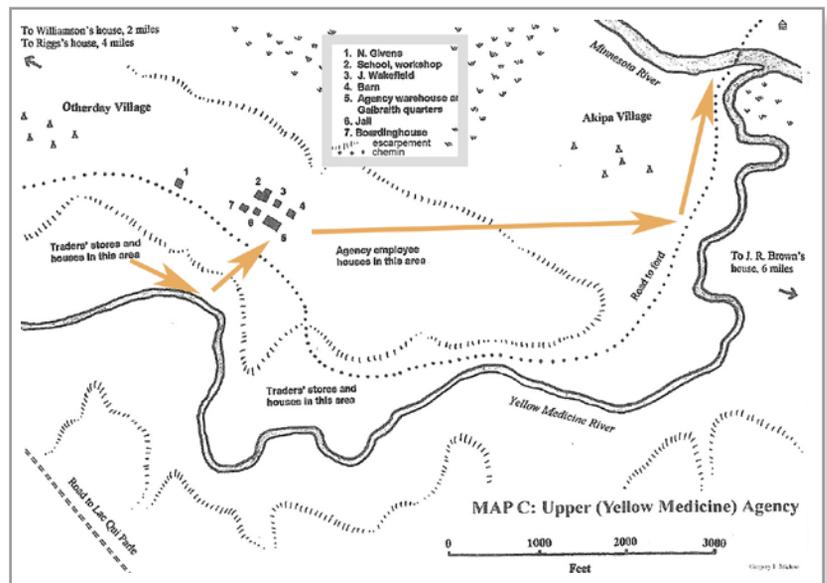
Des Dakotas attaquent Lake Shetek, West Lake et Norway Lake. Pertes du jour : 29 civils sont tués.

Le jeudi 21 août

On compte quinze civils assassinés à Foot Lake, Eagle Lake, et Big Stone Lake.

Le vendredi 22 août

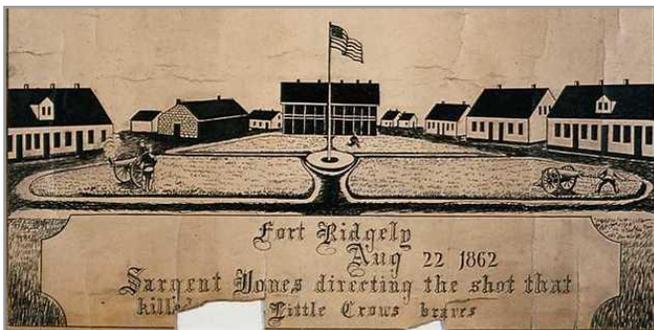
Seconde attaque du fort Ridgely par 1200 Dakotas. Les défenseurs arrivent à contenir les assaillants et à les repousser en



Source : MICHNO, Gregory F. *Dakota Dawn*.

18. Ce récit du voyage à pied de Peter Patwell est traduit librement de BRYANT, Charles S. et Abel B. MURCH. *A history of the great massacre by the Sioux Indians in Minnesota: including the personal narratives of many who escaped*, Chicago, O. C. Gibbs, 1864.

Abel B. Murch connaissait personnellement Peter Patwell; ils se fréquentaient à Yellow Medicine *Upper Agency* et se sont retrouvés avec joie à peine une heure après l'arrivée de Patwell à St. Paul au terme de son incroyable équipée. Le récit est donc de première source.



Fort Ridgely – dessin anonyme.

Source : www.usdakotawar.org/history/multimedia/fort-ridgely-drawing.

particulier grâce à la puissance des canons. On ne dénombre que deux morts.

Le samedi 23 août

Vers 9 h 30, environ 650 Dakotas encerclent New Ulm et conduisent une seconde attaque provoquant la mort de 25 civils. Le même jour, sept civils sont tués à Granby.

Le dimanche 24 août

Le carnage se poursuit dans le comté de Jackson, à Breckenridge – Old Crossing : 20 morts.

En résumé

Au total, pendant les quatre à cinq jours qu'a duré cette révolte des Dakotas, plus de 600 civils sont tués et des milliers déplacés. Pendant cette même période, les États-Unis vivent au sud une guerre fratricide, la guerre de Sécession, qui a éclaté le 12 avril 1861 et qui ne prendra fin que le 9 avril 1865. À aucun moment, cette terrible guerre ne fera autant de victimes parmi les civils en une semaine que la révolte des Sioux au Minnesota.

Cette guerre des Dakotas provoque aussi un exode considérable, déplaçant des centaines de personnes dans la précipitation : des familles abandonnent tous leurs biens et leurs maisons ; des commerçants laissent derrière eux leurs fournitures, leur argent, leurs établissements ; des fermiers laissent derrière eux leur bétail, leurs champs, leurs récoltes, leurs fermes. Familles, travailleurs et commerçants, employés, enseignants, médecins, agriculteurs et éleveurs, tous sont ainsi dépouillés de leurs économies et de leurs actifs livrés au pillage, au saccage et incendiés par les guerriers sioux impitoyables.

Les batailles se succèdent alors que Josephine, Frederick, Susan-Anna et le bébé Emma sont en sécurité à St. Paul et que Peter poursuit sa marche dans les Prairies, bien au nord de cette région aux prises avec une révolte sanglante des Dakotas qui étendent la violence jusqu'au confluent de la rivière Minnesota et du fleuve Mississippi.

Henry Sibley est nommé commandant d'une armée du Minnesota essentiellement formée de volontaires. La résistance des défenseurs du fort Ridgely, les 20 et 22 août, et de New Ulm, les 19 et 23 août, provoque les premières victoires. L'arrivée d'Henri Sibley au fort Ridgely à la tête d'une armée de 1 700 hommes change le rapport de forces.

Parmi d'autres, quatre batailles gagnées par les forces de Sibley marqueront la défaite des Dakotas : Birch Coulee, le 2 septembre, Acton, le 3 septembre, Wood Lake, le 23 septembre, et Camp Release le 26 septembre.

Mais la région du centre-sud du Minnesota¹⁹ est alors vidée de ses forces vives, immigrants ou Métis et Amérindiens qui y implantaient des techniques occidentales et qui se sédentarisent.

Le 28 septembre 1862, un tribunal militaire est formé pour juger les Sioux impliqués dans cette révolte. Ses audiences s'étaleront jusqu'en novembre 1862²⁰. Aux termes de ces procès, 300 Dakotas seront condamnés à être pendus le même jour à Mankato, mais le Président Lincoln graciera la grande majorité des condamnés. Le 26 décembre 1862, 38 guerriers sont pendus sur la place de Mankato, plus particulièrement ceux qui ont avoué avoir participé directement à la mort de Francis Patwell ou qui ont été convaincus d'en avoir été les complices.

Puis, les États-Unis procéderont au déplacement forcé de populations dakotas vers le Dakota du Sud et l'Iowa. Certains Sioux, dont Little Crow, iront se réfugier au Manitoba. Lors de son retour au Minnesota, Crow sera tué le 3 juillet 1863 par un colon et son fils dans un échange de coups de feu près de la frontière canado-américaine.

Une guerre interne ensanglantera à son tour la population sioux. Les Amérindiens qui résistaient à l'idée de lancer une guerre contre les colons avaient beaucoup souffert pendant cette révolte ; ils réalisaient aussi que la défaite des Dakotas plaçait définitivement leur peuple dans un statut de soumission aux diktats américains. Leur vengeance contre les guerriers a été violente.

Les Patwell après la révolte

Francis Patwell

Francis Patwell est décédé le 18 août 1862 sur la route de New Ulm. Son assassinat est fréquemment cité au cours du procès intenté par le tribunal militaire pour définir les responsabilités des guerriers dakotas et accuser les auteurs des crimes ou leurs complices.

On perd plus ou moins la trace des enfants de Francis nés de son mariage avec Agnès St-Cyr. On sait aussi peu de choses de sa relation avec Marie Margareth Ménager (Campbell). Cependant, la répartition des biens de Francis après son décès a fait l'objet de plusieurs témoignages devant la cour dans le

19. Délimitée grosso modo au nord par le Lac-qui-Parle, au sud par le confluent Minnesota-Missouri, à l'ouest par la rivière Minnesota et à l'est par Big Wood.

20. Tous les témoignages sont traduits et retranscrits dans l'ouvrage déjà cité : ISCH, John. *The Dakota Trials*, Brown County Historical Society, New Ulm, 2012-2013.

comté de Nicollet en 1863 pour définir qui sont les héritiers et ayants droit²¹.

Peter Patwell (le père)

Après le décès de Joseph Laporte, en 1851, Peter Patwell (Pierre Patoile), fermier, s'est remarié avec Marie Angéline Lambert. Ils auront cinq enfants.

Il dépose une plainte afin d'être compensé pour les pertes subies à sa maison et à sa ferme à Winsted. On retrouve aussi les plaintes de Frederick et Josephine dans des causes semblables.

Peter décède le 28 janvier 1893 à Shell Lake, Washburn County, Wisconsin. Marie Angéline Lambert décède le 14 juin 1906 à Aitkin, Minn.

Frederick Patwell (né Pierre Ulrich Patoile)

Frederick s'engage le 6 octobre 1862 comme caporal dans le 1^{er} Regiment, Minnesota Cavalry (Mounted Rangers)–company G, sous les ordres du capitaine Joseph Anderson. Il combat avec l'Union pendant la guerre de Sécession. Le 21 janvier 1863, il est simple soldat (*private*). Il est libéré le 28 novembre 1863.

Frederick Patwell et Susan-Anna Eheim ont six enfants.

Frederick décède le 1^{er} octobre 1880 à Glencoe.

Susan-Anna Eheim se remarie le 30 mai 1889 avec John Abbot. Elle décède le 24 juin 1901 à Spokane.

Peter Patwell (le fils)

Comme son frère Frederick, Peter se joint au 1^{er} Regiment, Minnesota Cavalry (Mounted Rangers)–company G. Il s'est engagé au fort Snelling le 2 octobre 1862. Son capitaine est Joseph Anderson. Il est cité pour la bravoure dont il a fait preuve au cours des batailles de l'été 1863 conduites contre les Sioux par le général Sibley sur le Missouri. Il est libéré le 28 novembre 1863.

Il se marie avec Bertha Johnson à Hudson, Wisconsin, en 1863. Ils auront treize enfants.

Peter décède le 23 janvier 1912. Bertha Johnson meurt le 13 avril 1933.

Un descendant en ligne directe de Peter Patwell et Bertha Johnson, Charles Frank Burlingame III (1949-2001), commandait le vol 77 d'American Airlines que les terroristes ont fait s'écraser sur le Pentagone.

Un autre descendant de Peter et Bertha, Robert T. Patoile (1915-1944), héros de la guerre du Pacifique, a reçu la Purple Heart et la Silver Star.

Josephine Patwell

Josephine Patwell se marie le 5 juin 1867 avec Joseph Morisson. Ils auront un enfant. Josephine est décédée le 18 janvier 1935 tandis que Joseph est mort en 1907.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

yves@blancs.com

21. La procédure de liquidation des actifs et du passif laissés par François Patwell à son décès est prise en charge par un tribunal civil du comté de Nicollet, Minn., dès novembre 1862. La gestion des actifs et le travail d'inventaire des biens sont confiés à un administrateur, Willam Huey.

Le 24 mai 1865, il dépose son rapport final et établit la valeur de ses actifs à 1980 \$. Entre-temps, le tribunal recevra les dépositions de ceux qui se présentent comme ayants droit. Il s'agit de :

- trois des enfants de François Patwell et Agnès St-Cyr :
 - Georges F. et Edward Patwell représentés par leur tuteur, Ferdinand Monti (leur oncle, ayant épousé Mary St-Cyr, sœur d'Agnès St-Cyr) ;
 - Emma Colombus ; par recoupement de documents officiels, on peut établir, cependant sans certitude, qu'Emma Colombus serait de son nom de jeune fille Mary Patwell (1846-1914), sœur aînée de Georges et Edward Patoile ;
- Margareth Patwell qui déclare être la veuve de François Patwell et qui, selon toute évidence, serait Margareth Ménager–Campbell–Patwell ;
- Peter Patwell, frère de Francis Patwell (entre autres pour des services rendus à Rum River) ;
- quelques fournisseurs créanciers, car Francis Patwell achetait ses fournitures à crédit.

Rassemblements de familles

L'Ancêtre publie, sur demande d'un membre de la SGQ, les avis de rassemblements d'associations de famille dûment constituées ou l'invitation d'un membre qui veut en former une nouvelle. Vous devez nous faire parvenir un court texte (maximum 100 mots) renfermant :

- les renseignements au sujet de la tenue de cette assemblée ;
- le blason de votre famille, s'il y a lieu.

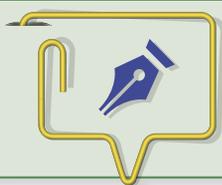
N. B. : La revue **L'Ancêtre** se réserve le droit de modifier le contenu soumis par tout auteur.

Pour paraître dans **L'Ancêtre**, un avis devra nous parvenir **au plus tard**

- le 1^{er} septembre pour parution en décembre ;
- le 1^{er} décembre pour parution en mars ;
- le 1^{er} mars pour parution en juin ;
- le 1^{er} juin pour parution en septembre.

Envoyez vos demandes à sgq@uniserve.com au nom de Diane Gaudet.





Politique de rédaction — Revue *L'Ancêtre*

Société de généalogie de Québec

1. La revue *L'Ancêtre*, organe officiel de la Société de généalogie de Québec (SGQ), est publiée quatre fois par année. Cette revue s'appuie sur la présente Politique de rédaction et elle propose des articles longs (20 000 caractères et plus) et courts (moins de 20 000 caractères), des chroniques diverses et de l'information provenant de la Société.
2. La revue *L'Ancêtre* publie dans chaque numéro des articles de nature généalogique et des chroniques diverses reliées à la généalogie.
3. Toute personne peut soumettre un article à *L'Ancêtre*. Cependant, si l'auteur* n'est pas membre de la SGQ, il ne peut participer au concours annuel du Prix de *L'Ancêtre* qui porte sur les articles admissibles** publiés dans un même volume de la revue.
4. Les articles soumis pour publication sont présentés par l'auteur sans mise en page formelle. L'auteur est responsable d'ajouter des illustrations. Celles-ci peuvent être refusées par l'équipe de rédaction composée du directeur, des rédacteurs et de la coordonnatrice. Les numérisations des illustrations doivent être de très haute qualité (300 dpi pour la couleur et 600 dpi pour le monochrome). Les articles doivent être signés par l'auteur qui mentionnera son numéro de membre (s'il y a lieu) ainsi que son courriel. Ce courriel sera publié à la fin de l'article afin que l'auteur reçoive directement les commentaires des lecteurs. Les articles à publier doivent être accompagnés d'une courte note biographique de l'auteur, de sa photo, et d'un résumé de l'article.
5. L'auteur doit être le seul titulaire de la conception et de l'originalité de son article; il doit détenir tous les droits de reproduction, tant pour le texte que pour les illustrations s'il en est.
6. L'auteur doit confirmer que son texte n'est pas en attente d'acceptation ou de publication dans un autre média imprimé ou numérique incluant le Web, et s'engage à ne pas le soumettre avant sa parution dans la revue *L'Ancêtre*.
7. Le Comité de *L'Ancêtre* est libre d'accepter ou de refuser un texte soumis. En rendant sa décision, il s'appuie sur des critères d'exclusivité, d'originalité, d'innovation généalogique, d'avancement de la généalogie, de suivi ou de réponse à un article déjà publié dans la revue.
8. Les textes acceptés sont transmis à deux correcteurs. Leurs recommandations sont revues par le rédacteur responsable qui juge de leur pertinence et peut également apporter les améliorations appropriées. Un comité de relecture s'assure de la qualité du texte avant que le rédacteur le retourne à l'auteur pour obtenir son accord.
9. Après l'acceptation de celui-ci, bien que ce dernier conserve en tout temps son droit d'auteur, la SGQ se voit accorder la permission de publier son texte sous tout support approprié. Toutefois, à moins que le texte ne soit destiné à être publié ou diffusé dans un but éducatif par un établissement d'enseignement, pour que la SGQ permette de reproduire un texte sous quelque forme que ce soit, en tout ou en partie, ailleurs que dans une de ses publications, l'auteur détient l'autorisation finale.
9. Durant une période de 6 mois suivant la parution de l'article dans *L'Ancêtre*, seuls l'auteur et le directeur, d'un commun accord, peuvent consentir par écrit à la reproduction du texte mentionné aux présentes dans un contexte extérieur à la SGQ. Cependant, dans tous les cas, le nom de l'auteur, celui de la revue *L'Ancêtre*, ainsi que la référence bibliographique complète devront être mentionnés. Après cette période, l'auteur est libre de distribuer son texte par quelque moyen que ce soit pourvu que la référence à la revue *L'Ancêtre* soit toujours présente.
10. Les publications de la revue sont classées par volume, par numéro et par saison. Le volume correspond à l'année de parution; le numéro est le nombre séquentiel de parution; la saison correspond à autant de trimestres (Automne, Hiver, Printemps, Été).
11. Autant pour les auteurs que pour les lecteurs-réviseurs, le contenu de la revue s'appuie sur les normes linguistiques recommandées et les usages mentionnés dans les ouvrages suivants :
 - *Protocole typographique* et *Aide-Mémoire*, documents produits par des membres du Comité de *L'Ancêtre* que l'on peut consulter sur le site Web de la SGQ www.sgq.qc.ca/ à l'onglet *L'Ancêtre*.
 - GUILLOTON, Noëlle, Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, et Martine GERMAIN. *Le français au bureau*, Les Publications du Québec;
 - Dictionnaire *Le Petit Robert*;
 - Dictionnaire *Larousse*;
 - DE VILLERS, Marie-Éva. *Multidictionnaire de la langue française*, Éditions Québec-Amérique.
12. La rédaction de *L'Ancêtre* s'engage à respecter les principes du droit d'auteur et demande aux auteurs de textes publiés de la soutenir en ce sens. Les auteurs devront au besoin attester qu'ils ont souscrit à ces principes et déposer sur demande les preuves de l'acquiescement des droits d'auteur ou de droit de reproduction d'illustrations, s'il y a lieu.

Août 2019

* La forme masculine est utilisée pour alléger le texte. Par « auteur », nous entendons l'ensemble des collaborateurs si cela s'applique.

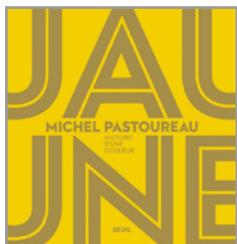
** Les conditions propres au Prix de *L'Ancêtre* s'appliquent.



Le Centre de documentation vous invite...

À découvrir... Michel Pastoreau, histoire des couleurs

JAUNE. HISTOIRE D'UNE COULEUR



La lecture de cet ouvrage m'a permis de constater l'ambivalence de cette couleur. Elle est souvent associée aux Juifs; on connaît d'ailleurs « L'Étoile jaune », marque avilissante et discriminatoire qui leur est imposée par l'Allemagne nazie à partir du 1^{er} septembre 1941.

À la fin du XIII^e siècle, le jaune symbolise l'envie, la jalousie, le mensonge, le déshonneur et la trahison. Dans la société romaine, c'est la couleur par excellence pour la femme, mais, portée par un homme, elle transgresse l'ordre social et moral; celui-ci passe alors pour efféminé.

En 1827, un médecin de Montpellier recommande que les femmes portent un chapeau jaune serin orné d'un ruban et

d'un voile de même couleur afin de contrer le désordre et la prostitution et limiter les cas de syphilis. De même, jusqu'en 1917, l'Empire russe délivrait un passeport jaune, carte officielle de prostitution, qui permettait aux femmes concernées de circuler plus librement.

Pour ce qui est de la population d'Asie et d'Extrême-Orient, on la qualifie de race jaune; sur le drapeau olympique (1912), un anneau jaune représente ce continent. En 1917, toujours dans le domaine du sport, l'expression « maillot jaune » est créée pour représenter le meneur au Tour cycliste de France; dans les années 1970, pour la télé couleur, la balle de tennis blanche devient jaune afin qu'elle soit plus visible, et au soccer, un petit carton jaune est utilisé pour donner un avertissement à un joueur.

Tout au long de cet ouvrage, l'auteur sait captiver notre intérêt!

Denyse Simard (8088)



Michel Pastoreau, né à Paris, est un historien médiéviste, spécialiste de la symbolique des couleurs, des emblèmes et de l'héraldique.

Professeur émérite à l'École pratique des hautes études et à l'École des hautes études en sciences sociales, il est mondialement reconnu comme spécialiste

en héraldique médiévale et maître de conférences en histoire de l'art au Louvre. Il a publié une quarantaine d'ouvrages, dont certains traduits en plusieurs langues, concernant l'histoire des couleurs, des animaux et des symboles. En 2010, il reçoit le prix Médicis essai pour son ouvrage *Les Couleurs de nos souvenirs*.

Michel Pastoreau s'est fait connaître du grand public par une série d'ouvrages consacrés à l'histoire des couleurs: le Bleu (2000), le Noir (2008), le Vert (2013) et le Rouge (2016). Puis, en 2019, le Jaune formera le cinquième volet de cette série consacrée à l'histoire des couleurs en Europe, de l'Antiquité à nos

jours. Dans un essai abondamment illustré, comme pour les précédents, le plan de chaque recherche se fait dans la longue durée, c'est-à-dire par les faits marquants, du paléolithique à aujourd'hui, portant sur les symboles, les courants sociaux et religieux, les arts et les savoirs du temps.

En bref, il s'agit d'une fenêtre sur le monde. Peu importe le domaine d'où l'on part, soit l'histoire, la généalogie, l'héraldique, etc., le lecteur y trouve son compte. Les ouvrages de Michel Pastoreau sont classés dans la catégorie des Beaux-Livres, lesquels sont appréciés à la fois par les héraldistes, les historiens, les littéraires et les artistes. En 2017, il fut l'invité du Festival Metropolis Bleu, l'événement littéraire du printemps 2017 à Montréal.

Si au Moyen Âge, les couleurs rouge, argent, or, azur, noir et vert par ordre de fréquence sont utilisées lors de la création des armoiries, en revanche au Canada, l'ordre des couleurs est-il différent? Où en sommes-nous dans le choix des couleurs lors de la création des armoiries civiles et personnelles? Pour le savoir, il faut consulter le registre public de l'Autorité héraldique du Canada qui permet d'établir certaines tendances: la couleur Jaune-Or prédomine au Québec et au Canada, suivie de l'Argent, gueules-rouge, azur-bleu et sinople-vert.

À bouquiner en 360°

La SGQ possède une collection importante de beaux livres d'héraldique. Parmi les 230 ouvrages accessibles, on dénombre 40 dictionnaires armoriaux ainsi que de nombreux titres d'articles spécialisés en héraldique en provenance d'Europe, du Canada et du Québec. À consulter également les chroniques d'héraldique publiées dans *L'Ancêtre* depuis 2005 par Claire Boudreau, et par Marc Beaudoin à partir de 2017.

Grâce aux legs de la collection privée des frères Louis et Jean Pelletier (maire de Québec de 1977 à 1989) et de nombreux autres donateurs, la section 7 – Héraldique continue de s'enrichir et devient une ressource documentaire incontournable.

- AUDOIN, Gérard. *L'art héraldique: Lire, décrire, composer des armoiries*, Versailles, Mémoire & Documents, 2009, réédition revue et augmentée, 462 p. (7-1110-Aud-1).
- AUTORITÉ HÉRALDIQUE DU CANADA. *Osez vous démarquer*, Ottawa, 2018, 30 p. (7-1110-aut).
- BEAUDOIN, Marc. « L'héraldique à l'hôtel du Parlement, patrimoine à découvrir », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, 2014, vol. 43, no 1, p. 5-9 (6-per-Québec).
- BOUDREAU, Claire. « L'héraldique et vous. Les armoiries des femmes et la transmission d'armoiries par les femmes au Canada », *L'Ancêtre*, 2006, vol. 32, n° 273, p. 51-55 (6-per-Québec).
- BOUDREAU, Claire. *L'héritage symbolique des héralds d'armes: Dictionnaire encyclopédique de l'enseignement du blason ancien (XIV^e – XVI^e siècle)*, Paris, Le Léopard d'or, 2006, coffret de 3 volumes, 1592 p. (7-1160-bou).
- BRASSARD, Gérard. *Armorial des évêques du Canada*, É.-U., Mercury Publishing Company, 1940, 403 p. (7-1002-her).
- FORAS, Amédée-Jacques-François, comte de. *Le blason, dictionnaire et remarques*, Grenoble, Allier, 1883, 493 p. (7-1110-For), Gallica, BNF.
- FOX-DAVIES, Arthur Charles. *A Complete Guide to Heraldry*, UK, Thomas Nelson & Sons, 513 p. (7-1115-fox).
- GARNEAU, Stéphan. *Le Collège canadien des armoiries*, Montréal, Éditions Histoire Québec, 2011, 84 p. (7-1012her).
- GOURDON DE GENOUILLAC, Henri. *L'art héraldique*, Paris, Édition Alcide Picard & fils, 1961, réédition, 290 p. (7-1110-gou).
- MASSICOTTE, E. Z., et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1918, vol. I, 152 p. (7-1024-M-1) et vol. II, 149 p. (7-1024-M-2).
- MORENAS, Jouglar de, et Raoul de WARREN. *Grand armorial de France: Catalogue général des armoiries des familles nobles de France*, Versailles, Les Éditions héraldiques, 2004, réédition, série de 7 vol., 3219 p. (7-1024-M) (data-bnf.fr).
- NEUBECKER, Ottfried. *Heraldry, sources, symbol and meaning*, USA, McGraw-Hill Co, 1976, 289 p. (7-1115-neu).
- PASTOUREAU, Michel. *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2011, 235 p. (7-1110-pas).
- PASTOUREAU, Michel. *Figures d'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996, 144 p. (7-1110-pas).
- PASTOUREAU, Michel. *Jaune. Histoire d'une couleur*, Paris, Seuil, 2019, 240 p. (7-1110-pas).
- PASTOUREAU, Michel. *L'art héraldique au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2009, 240 p. (7-1110-pas).
- PASTOUREAU, Michel. *La couleur de nos souvenirs*, Paris, Seuil, 2010, 270 p. (7-1110-pas). Prix Médicis essai 2010.
- PASTOUREAU, Michel. *Le Roi tué par un cochon*, Paris, Seuil, 2015, 232 p. (7-1110-oas).
- PASTOUREAU, Michel. *Les animaux célèbres*, Paris, Seuil, 2001, 331 p. (7-1110-pas).
- PASTOUREAU, Michel. *Traité d'héraldique*, Paris, Édition Picard, 2008, réédition, 407 p. (7-1110-pas).
- POPOFF, Michel. *Bibliographie héraldique internationale*, Paris, Le Léopard d'or, 2013, 352 p. (7-1120-pop).
- RIETSTAP, J.B. *Armorial général illustré*, Paris, Sauvegarde historique, 1938, vol. 6, 840 p. (7-1034-rie-6), vol. 7, 693 p. (7-1034-rie-7) et vol. 8, 594 p. (7-1034-8-rie). PDF-BNF.
- STALINS, le baron Gustave. *Vocabulaire Atlas héraldique en six langues*, Paris, Société du Grand Armorial de France, 1952, 119 p. (7-1036-her).
- VACHON, Auguste. « Les armoiries personnelles en Nouvelle-France », *L'Ancêtre*, 2008, vol. 34, n° 281, p. 149-153 (6-périodiques-Québec).
- WENZLER, Claude. *Le guide héraldique: Histoire, analyse et lecture des blasons*, Éditions Ouest-France, 2015, 481 p. (7-1110-wen).

Ces références sont indexées dans le Catalogue des ressources documentaires accessible sur le site Web de la SGQ. Plusieurs sont également offertes en ligne comme: ariane25.bibl.ulaval.ca, atrium.umontreal.ca et uqam.ca.

Mariette Parent (3914)

mots de génésis

La fierté ancestrale : c'est aller de l'avant en reculant. – Anonyme.



Us et coutumes généalogiques Généalographie*

Daniel Fortier (6500)

La généalogie n'est pas seulement un enchaînement ordonné d'aïeuls et d'ancêtres, c'est également une pratique, une histoire, des gens, des façons de faire et de penser. Dans cette chronique, nous vous proposons d'explorer différentes facettes de la pratique généalogique à travers les diverses activités humaines, et ce, dans le temps et l'espace. La généalographie, c'est un peu la généalogie qui s'étudie elle-même.

* Généalographie est un néologisme librement inspiré et copié de la notion d'historiographie.

Généalogie et tradition orale

Dans un récent article, paru dans la revue *L'Ancêtre*, une jeune auteure¹ présentait un essai sur la place de la généalogie dans la société québécoise. Dans son texte, Délia Fortin-Gobeil reprenait les idées de l'importance culturelle de la généalogie et de son utilisation potentiellement positive par les sciences biologiques et médicales.

Cependant, et outre la qualité de sa présentation, un élément a particulièrement retenu l'attention : l'originalité et la diversité de ses sources. Ainsi, notons l'emploi de références peu fréquentes dans ce type d'articles². Un second aspect de sa bibliographie est la mention de trois entrevues³.

Certainement, les sources orales constituent l'ABC, souvent les premières sources suggérées au généalogiste débutant, surtout s'il est très jeune⁴. Évidemment, par une sorte de solidarité d'adulte, on manifeste une certaine gêne à conseiller aux enfants de mettre en doute ces souvenirs familiaux et de chercher à les valider. Au généalogiste plus âgé cependant, on suggère de s'en méfier et de les confirmer rapidement au moyen de sources écrites et documentaires fiables.

Le besoin de reconnaissance et la recherche de crédibilité auprès des membres de la communauté scientifique, lire les historiens, ont amené les généalogistes, même amateurs, à exprimer une méfiance vis-à-vis les sources orales. On trouve

cette même recherche de distinction entre la pratique généalogique dite pure et les tenants de l'histoire des familles.

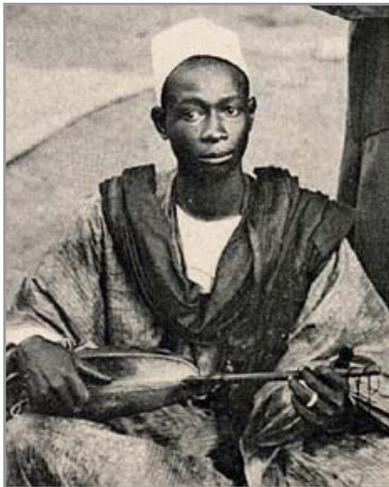
Perçue comme un pied de nez à l'érudition savante, la tradition orale indispose et pose une difficulté à l'érudit amateur d'une abondance de notes en bas de page⁵.

Malheureusement, cette propension à une vérité purement factuelle vient peut-être priver les généalogistes d'un champ beaucoup plus large et riche qu'une simple fiche de famille.

La revue *Les Cahiers de littérature orale* consacrait sa dernière parution⁶ au *Récit généalogique*. Dans leur introduction, les responsables de la publication rappellent qu'en Occident, la généalogie est liée aux sources écrites, condition même de sa crédibilité. Cette situation ne peut évidemment pas prévaloir dans les sociétés où l'écrit est inexistant ou est une source à laquelle on n'accorde pas la même importance. Dans ces communautés, la généalogie s'exprime par de longs récitatifs, des chants ou un récit oral. De ce fait, la généalogie peut passer d'une simple énumération d'informations factuelles à une œuvre littéraire.

Le lecteur de *L'Ancêtre* nous en voudrait sûrement de détailler trop précisément les cinq contributions faisant l'objet du contenu de la revue précitée. En effet, à moins d'être un passionné de l'histoire des murailles de Troie par le biais de la généalogie de ses rois, ou de celui des relations entre la prose

1. FORTIN-GOBEIL, Délia. « L'importance de la généalogie dans la société québécoise », *L'Ancêtre*, vol. 46, n° 330, printemps 2020, p. 185-189.
2. À titre d'exemple : CAROSSO, Marinella. *La généalogie muette. Résonance autour de la transmission en Sardaigne*, Paris, CNRS Éditions/Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2006, 295 p. L'auteure attire ainsi notre attention sur des pratiques généalogiques d'autres sociétés.
3. Une communication avec Délia Fortin-Gobeil nous a permis d'apprendre que les personnes interviewées étaient de proches parentes, toutes des femmes, qui l'avaient initiée à l'histoire familiale.
4. À titre d'exemple, la Fédération des sociétés de généalogie du Québec émet ce conseil. <http://federatongenealogie.qc.ca/activites/espace-jeunesse/genealogie>.
5. Ne résistant pas à la tentation, je vous suggère la lecture éclairante et décapante de GRIFTON, Anthony. *Les origines tragiques de l'érudition, une histoire de la note de bas de page*, Paris, Seuil (La Librairie du xx^e siècle), 1998, 218 p. Ce livre apporte un éclairage particulier sur l'utilisation des notes en bas de page et sa lecture devrait nous conduire à une plus grande humilité et à une certaine retenue dans leur emploi.
6. CHAVE-DARTOEN, Sophie, et Bruno SAURA. « Éditorial », *Cahiers de littérature orale* [En ligne], 84 | 2018, mis en ligne le 5 décembre 2019, <https://journals.openedition.org/clo/5242>. Consulté le 7 décembre 2019.



Source : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons>.

et la poésie des généalogies en Guinée, ou encore des traditions orales polynésiennes s'étendant sur plus de cent générations, ou mieux par l'utilisation des récits généalogiques dans l'affirmation berbère ou, finalement, par l'usage de l'oralité généalogique dans la résolution de conflits fonciers dans les atolls de Kiribati, ces articles paraissent destinés à un public limité.

Cette tradition de l'oralité s'exprime, ou devrait-on dire s'exprimait⁷, également par les griots et jasares africains. Pour les tenants de la source documentaire écrite, ces expressions, souvent artistiques, du passé étaient peut-être au mieux des objets d'étude pour ethnologues.

Pourtant, et possiblement le caractère cosmologique en moins, les généalogistes d'ici retrouveront plusieurs des thèmes chers aux rédacteurs d'histoire de famille : l'importance de souligner la mémoire et les gestes des ancêtres, la relation avec le sol, l'identité nationale, etc., la généalogie sèche cédant le pas à une narration plus ou moins imagée.

Un cas d'oralité au Québec

Benoît Grenier, professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke, publiait récemment un article sur la mémoire au sein des familles d'ascendance seigneuriale⁸. Ayant à son actif plusieurs études sur le régime seigneurial⁹ au Québec, il s'intéresse dans ce dernier travail à rechercher les éléments d'une culture familiale distinctive qui auraient perduré dans ce groupe social. De ces témoignages, Grenier fait ressortir les souvenirs des liens de certains descendants avec leur ancienne communauté et les valeurs transmises dans la mémoire familiale par leur ancien statut.

Encore ici, l'élément qui retient le plus notre attention est celui de la technique utilisée. En effet, l'auteur a procédé, au cours des années 2015-2017, à 34 entretiens avec des descendants d'anciens seigneurs. Ces entrevues semi-dirigées d'une durée de 60 à 90 minutes ont été captées sur vidéo.

L'utilisation de témoignages oraux par des historiens universitaires est relativement récente au Québec¹⁰ et, par définition, se cantonne dans l'exploration et la documentation d'un passé plus récent ou de groupes négligés par la Grande Histoire. Le témoignage oral prend alors de l'importance, pas nécessairement comme source de la *vérité*, concept finalement très aléatoire, mais comme une perception de celle-ci et devient en soi un matériel documentaire représentatif d'une certaine réalité. Cet intérêt manifesté par des historiens universitaires pour les témoignages oraux devrait peut-être inciter les généalogistes à faire de même.

Généalogie-oralité-Québec

Il peut sembler difficile de concilier cette trilogie : en effet, la généalogie au Québec carbure à son importante documentation écrite permettant à une majorité de coudoyer leurs ancêtres à une profondeur qui fait l'envie d'autres communautés. De plus, la généalogie documentaire semble seule digne de mention puisqu'elle répondait aux dictats du droit canonique et des impératifs des tabellions.



Grand-père raconte une histoire à ses petits-enfants, 1884, par Albert Anker (1831–1910).

Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Anker_Grossvater_erzählt_eine_Geschichte_1884.jpg.

Par contre, ce monopole de la pratique généalogique nous prive peut-être d'opportunités. Ainsi, tournée vers l'écrit et un passé très ancien, tout est relatif, la pratique généalogique actuelle d'ici néglige peut-être certains artefacts audio et visuels qui pourront faire les délices des générations futures de chercheurs. Par exemple, aux livres et aux opuscules produits par leurs membres, les sociétés de généalogie devraient-elles

7. www.rfi.fr/afrique/20130307-djibo-badje-dernier-grand-jasare-zarma-niger-griot-musique ; www.jeuneafrique.com/555639/culture/niger-le-deces-de-djibo-badje-grand-griot-zarma-laisse-la-parole-orpheline/.

8. GRENIER, Benoît. « Sur les traces de la mémoire seigneuriale au Québec : identité et transmission au sein des familles d'ascendance seigneuriale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 72, n° 3, 2019, p. 5-40. www.erudit.org/fr/revues/haf/2019-v72-n3-haf04608/1059979ar.pdf.

9. Le professeur Benoît Grenier était l'invité de la Société de généalogie de Québec, le 18 février 2015, dans le cadre de ses soirées mensuelles. Il avait alors présenté une conférence sous le thème *L'étonnante survivance du régime seigneurial au Québec (1854-1974)*.

10. FOISY, Catherine, et Steve HIGH. « Un chantier à réinvestir ou à réinventer... : histoire contemporaine du Québec et sources orales », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 69, n°s 1-2, 2015, p. 11-18. www.erudit.org/fr/revues/haf/2015-v69-n1-2-haf02314/1034587ar.pdf.

inciter ces derniers à produire également des documents audiovisuels? Le même genre de préoccupations pourrait se manifester à la faveur de la diversification de l'origine ethnique de la population du Québec. Une pratique généalogique essentiellement basée sur une documentation écrite ancienne laissera peut-être orphelines d'ascendants les communautés culturelles nouvellement installées au Québec, dont la transmission généalogique n'est pas pour l'instant une inquiétude immédiate. Mais dans quarante ans, leurs descendants en chercheront possiblement des traces.

Également, dans près de quarante ans, la Société de généalogie de Québec fêtera son centenaire. En effet, en 2021, on

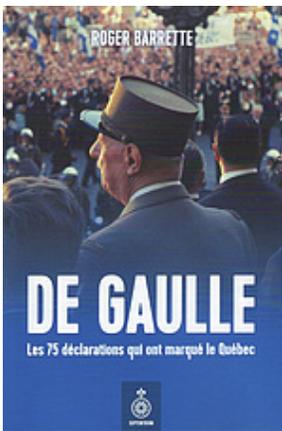
commémorera sa 60^e année de fondation. Cela pourrait être l'occasion de compiler des témoignages oraux sur les motivations ayant amené des membres à la généalogie ou simplement pour conter (sic) comment on pratiquait la généalogie... dans le bon vieux temps.

Car il faut penser la généalogie non seulement comme un regard vers le passé, mais aussi comme un héritage pour le futur. Encore faut-il le constituer.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : fortierdanielsq@gmail.com



Nos membres publient



BARRETTE, Roger. *De Gaulle, Les 75 déclarations qui ont marqué le Québec*, Québec, Septentrion, 2019, 388 p.

Historien et généalogiste, l'auteur dévoile les étonnantes confidences et déclarations du général de Gaulle concernant le Québec et le Canada. On découvre une longue relation affectueuse pour les Québécois (1911 à 1970), notamment son appel au secours d'août 1940. En exclusivité, on mentionne les nombreux livres québécois achetés par de Gaulle et conservés à Colombey-les-Deux-Églises. On apprend comment se sont tissés les relations franco-québécoises dès la guerre 1939-1945, et comment de Gaulle a aidé les gouvernements Lesage et Johnson. On revit aussi les trois voyages effectués au Québec (1944, 1960, 1967). Excellentes critiques parues dans *La Presse*, *Le Soleil* et *L'Action nationale*.

En vente dans toutes les librairies en édition papier (34,95 \$) et en version électronique chez les grands libraires (ex. : Renaud-Bray) ou sur le site des éditions Septentrion (PDF 16,99 \$; EPUB 16,99 \$).

Nouveaux membres

du 4 mai au 17 juillet 2020

8352	LAVOIE	Denis	Cowansville	8363	LAROUCHE	Édith	Saint-Ferréol-les-Neiges
8355	HOUDE	Jean-François	L'Anse-Saint-Jean	8364	LEGAULT	Céline	Ottawa, ON
8356	NOLET	Rachel	Laval	8365	GALLANT	Nathalie	Québec
8357	DESJARDINS	Pierre	Saint-Damien	8367	VIEL	François Jean	Toronto, ON
8359	CHAMPAGNE	Marie Christine	Montréal	8369	BONIN	Cécile	Montréal
8360	ROYER BELLEROSE	Marthe	Sherbrooke	8371	RICHER	Roland	Saint-Hubert
8361	DOMINGUEZ RAMIREZ	Jose A	Sherbrooke	8373	BRISSETTE	Lorraine	Saint-Lambert
8362	DUFOUR	Jean-Pierre	Saint-Ferréol-les-Neiges	8375	JEAN	Bertrand	Laval
				8376	MADOR	Gilles	Montréal-Nord

mots de généa...

Les racines des arbres généalogiques sont parfois douteuses. – Cornélius Van Horne.



L'héraldique à Québec

Marc Beaudoin (0751)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Les armoiries de la famille Taschereau

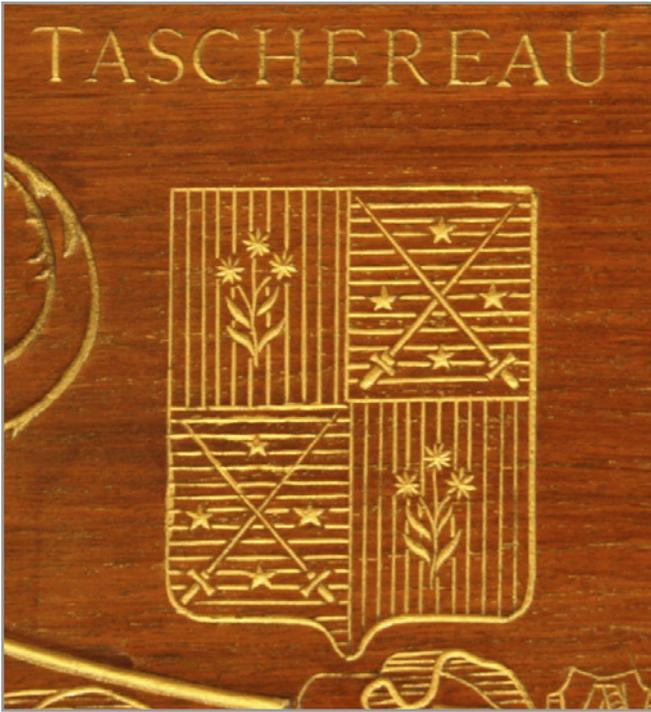


Figure 1. Armoiries de Gabriel-Elzéar Taschereau. Hôtel du Parlement. Photo fournie par l'auteur.

Parmi les familles seigneuriales de la Nouvelle-France, la famille Taschereau est certainement l'une des plus marquantes, ne serait-ce qu'en raison de ses nombreux membres qui ont illustré l'histoire du Québec et même du Canada. Nous pensons ici à Gabriel-Elzéar Taschereau (1745-1809), militaire, juge, fonctionnaire et député dans la première chambre d'assemblée en 1792; à Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898), archevêque de Québec et premier cardinal né au Canada; à Henri-Elzéar Taschereau (1836-1911), homme politique et premier Canadien français à devenir juge en chef du Canada; à Louis-Alexandre Taschereau (1867-1952), 14^e premier ministre du Québec; ainsi qu'à son fils, Robert Taschereau (1896-1970), juge en chef du Canada, pour ne nommer que les plus connus.

Thomas-Jacques Taschereau

Le premier de la dynastie à s'établir en Nouvelle-France est Thomas-Jacques Taschereau, débarqué à Québec le 28 août 1726 comme secrétaire particulier de Claude-Thomas Dupuy, le nouvel intendant. Il est né à Tours, en France, le 26 août 1680, fils de Christophe Taschereau de Sapaillé et Renée Boutin.

Thomas-Jacques épouse, le 17 janvier 1728, Marie-Claire, fille de Joseph de Fleury de La Gorgendière. En 1732, il succède à Nicolas Lanoullier (Lanouillier) de Boisclerc, comme agent des trésoriers généraux de la Marine au Canada. En 1735, il devient conseiller au Conseil supérieur. Le 23 septembre 1736, le gouverneur Charles de Beauharnois et l'intendant Gilles Hocquart concèdent à Joseph de Fleury de La Gorgendière et à ses deux gendres, Taschereau et Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, trois seigneuries voisines dans la vallée de la rivière Chaudière *de trois lieues de terre de front et de deux lieues de profondeur, des deux côtés de la rivière dite du Sault de la Chaudière*. Thomas-Jacques Taschereau possédait à sa mort, survenue le 25 septembre 1749, une des deux maisons sur le site de l'actuel palais archiépiscopal de Québec¹.

Des treize enfants de Thomas-Jacques Taschereau et Marie-Claire de Fleury de La Gorgendière, seul le benjamin, Gabriel-Elzéar (1745-1809), continuera la lignée des seigneurs de Sainte-Marie de Beauce.

Noble ou roturier

Selon Pierre-Georges Roy, le père de Thomas-Jacques Taschereau était noble parce qu'il aurait été conseiller du roi, directeur de la monnaie et trésorier de la Ville de Tours, et qu'il descendrait de Pierre Taschereau, marchand anobli par son accession à la charge d'échevin de Tours en 1492². Or, les recherches de Denis Beauregard³ et d'Yves Drolet⁴ ont démontré que Christophe Taschereau était en fait un marchand et un maître ouvrier en soie. Quoi qu'il en soit, noble ou roturier, les Taschereau de France, comme ceux de Nouvelle-France, portaient des armoiries comme tous ceux qui avaient suffisamment de biens pour payer la redevance exigée pour l'enregistrement obligatoire de leurs armoiries dans l'*Armorial général* qui sera dressé entre 1696 à 1710, en vertu de l'édit royal de Louis XIV de

1. PROVOST, Honorius. « TASCHEREAU, THOMAS-JACQUES », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca.

2. ROY, Pierre-Georges. *La famille Taschereau*, Lévis, Impr. Mercantile, 1901, p. 11.

3. BEAUREGARD, Denis. *Généalogie des Français d'Amérique du Nord*, www.franco-gene.com. Consulté en mars 2020.

4. DROLET, Yves. « Les écuyers de la Nouvelle-France: nobles ou roturiers? » *Mémoires*, Société généalogique canadienne-française, vol. 68, n° 2, été 2017, p. 152.

novembre 1696, sous la supervision de Charles René d’Hozier (1640-1732), juge d’armes de France et généalogiste du roi.

Toutefois, en consultant les différentes sources archivistiques et imprimées, il appert que les armoiries des Taschereau ont évolué en France puis en Nouvelle-France. Ce sont ces variations et les traces qu’elles ont laissées dans les paysages québécois que nous allons étudier.

Les armoiries des Taschereau au Canada

Nous trouvons la première illustration des armoiries de la famille Taschereau dans le livre *Nos gloires nationales* de l’abbé François Daniel, publié en 1867. L’auteur introduit ces armoiries dans le chapitre sur la famille Juchereau Duchesnay en raison du mariage de Gabriel-Elzéar Taschereau avec Louise-Françoise Juchereau Duchesnay le 3 novembre 1789⁵ (Figure 2).



Figure 2. Armoiries de la famille Taschereau extraites de DANIEL, François. *Nos gloires nationales*, 1867.

Malheureusement, comme pour beaucoup d’ouvrages de cette époque, nous ne trouvons aucune identification ou description des armoiries, pas plus que les sources utilisées par l’abbé Daniel pour rédiger son livre. Quoi qu’il en soit, la convention des hachures héraldiques nous permet de blasonner l’écu comme suit : *écartelé de gueules et d’azur, chargé aux 1 et 4, d’une tige portant trois fleurs; aux 2 et 3, de deux épées en sautoir cantonnées de quatre étoiles d’argent*. Outre les étoiles, la gravure ne permet pas de déterminer la couleur du métal des autres meubles de l’écu.

Dans les années 1880, Eugène-Étienne Taché s’inspire certainement de cette gravure pour la conception du décor héraldique des panneaux dédiés aux députés et conseillers législatifs du premier parlement du Bas-Canada en 1792. Ainsi, nous trouvons sur l’un de ces panneaux le nom et les armoiries de Gabriel-Elzéar Taschereau. Les armoiries du député de Dorchester se blasonnent : *écartelé de gueules et d’azur chargé, aux 1 et 4, d’une tige supportant trois marguerites; aux 2 et 3, de deux épées en sautoir, la pointe en haut, cantonnées de quatre étoiles*. Ici aussi, la gravure ne précise pas la couleur des meubles de l’écu. Mais en raison de la règle du contraste des couleurs, ils ne peuvent qu’être d’or ou d’argent (Figure 1).

En 1901, Pierre-Georges Roy publie son livre sur la famille Taschereau dans lequel il reproduit une gravure présentant les armoiries de cette famille⁶. La gravure reprend sensiblement les mêmes éléments que dans les figures précédentes avec, toutefois, des fleurs plus élaborées qui s’approchent du rosier sauvage (Figure 3).

En 1918, Édouard-Zotique Massicotte et Régis Roy citent les armoiries produites par l’abbé Daniel, dans la page consacrée aux armes de la famille Taschereau dans l’*Armorial du Canada français*⁷, avec le blasonnement suivant : *écartelé: aux 1 et 4 de gueules, à la branche de rosier supportant trois roses d’argent; aux 2 et 3 d’azur, à deux épées d’argent en sautoir, accompagnées de quatre étoiles du même* (Figure 4).

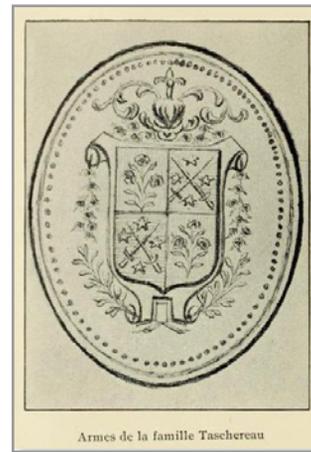


Figure 3. Armoiries de la famille Taschereau extraites de ROY, Pierre-Georges. *La famille Taschereau*, 1901

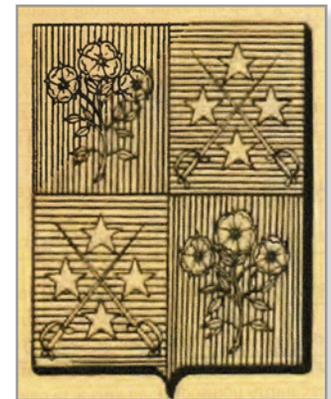


Figure 4. Armoiries de la famille Taschereau extraites de MASSICOTTE, É.-Z. *Armorial du Canada français*, 1918.

Les auteurs prennent soin de préciser dans la note infrapaginale que :

les émaux dans les armes des Taschereau diffèrent suivant les ouvrages. Ils ajoutent qu’en France les ascendants blasonnaient : le 1 et le 4 d’argent, au rosier de trois roses de gueules, feuillées et tigées de sinople, sur une terrasse de même.

Les auteurs faisaient certainement référence aux armoiries de Michel-Jean-Baptiste Taschereau, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des Finances à Tours, que Pierre-Georges Roy a trouvé dans l’*Armorial général de France* de Charles-René d’Hozier⁸ (Figure 5).

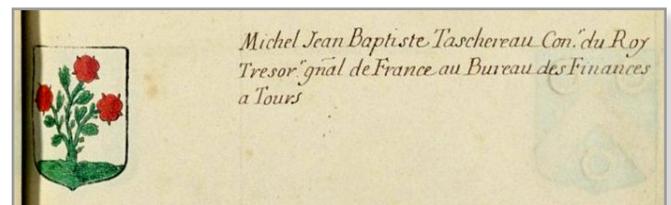


Figure 5. Armoiries de Michel Jean Baptiste Taschereau dans D’HOZIER, Charles-René. *Armorial général de France*, vol. 33, Tours, p. 67.

Source : <https://gallica.bnf.fr>. Consulté en mai 2020.

5. DANIEL, François. *Nos gloires nationales ou Histoire des principales familles du Canada*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1867, vol. 1, p. 218-219.

6. ROY. *Op. cit.*, p. 14.

7. MASSICOTTE, Édouard-Zotique, et Régis ROY. *Armorial du Canada français*, deuxième série, Montréal, Librairie Beauchemin, 1918, p. 124.

8. ROY. *Op. cit.*, p. 13.

De plus, en 1922, Régis Roy publie, dans le *Bulletin de recherches historiques*, un texte où il démontre que les armes de la famille Taschereau d'après l'abbé Daniel ne sont pas exactes⁹ en s'appuyant sur les armes de Gabriel Taschereau, sieur de Baudry et de Bléré (ou de Linières) que rapportent le P. Anselme (*Histoire chronologique des pairs de France*): écartelé, aux 1 et 4 d'argent à un rosier de trois roses de gueules, feuillé et tigé de sinople sur une terrasse de même; aux 2 et 3, d'argent à trois lézards de sinople¹⁰.

En outre, Régis Roy a trouvé que les armes de René Boutin, la mère de Thomas-Jacques Taschereau, qui figurent dans les quartiers 2 et 3 devraient, selon Henri Gourdon de Genouillac¹¹, se blasonner: d'azur à deux épées d'argent en sautoir, garnies d'or, accompagnées de quatre étoiles de même¹².

Ce qui permet à Régis Roy d'affirmer que les armoiries de la famille Taschereau devraient se blasonner comme suit:

*écartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, qui est Taschereau; aux 2 et 3, d'azur à deux épées d'argent en sautoir, garnies d'or, les pointes en haut, accompagnées de quatre étoiles de même, qui est de Boutin*¹³ (Figure 6).

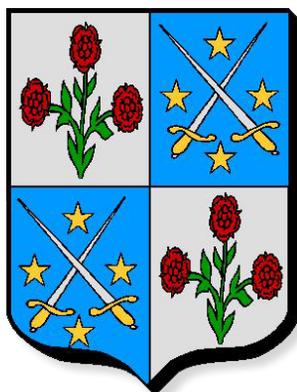


Figure 6. Armoiries que devait porter la famille Taschereau selon Régis Roy. Dessin de l'auteur.

*comtale: écartelé, aux 1 et 4, d'argent, au rosier de sinople, fleuri trois roses de gueules qui est Taschereau (Nouveau D'Hozier 310, dossier 7207, f.f. 31535); aux 2 et 3, d'azur, à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en haut, cantonnées de quatre étoiles du même qui est Boutin. Sous l'écu, la croix de chevalier de Saint-Louis*¹⁴.

Enfin, en 1997, Daniel Cogné recense un cachet armorié de cire plaqué sur une lettre du 24 février 1818 de Charles-Antoine Taschereau de Linières (1741-1820) à son neveu Jean-Baptiste-Olivier Perreault. Le neuvième enfant de Thomas-Jacques Taschereau s'était établi en France après la Conquête pour y poursuivre sa carrière militaire. Il reçut la croix de Saint-Louis en 1782. L'auteur décrit le cachet comme suit:

Sur un écu français entouré de fleurs et timbré d'une couronne

9. ROY, Régis. « Les armes de la famille Taschereau », *Bulletin de recherches historiques*, Lévis, vol. 28, janvier 1922, p. 24.

10. ROY, Régis. *Op. cit.*, p. 26.

11. GOURDON DE GENOUILLAC, Henri. *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France*. Paris, E. Dentu, 1860, p. 84.

12. ROY, Régis. *Op. cit.*, p. 26.

13. ROY, Régis. *Op. cit.*, p. 27.

14. COGNÉ, Daniel. « Cachets armoriés du Canada français (xviii^e – xix^e siècle) », *Heraldry in Canada/L'Héraldique au Canada*, Société royale héraldique du Canada, vol. 31, n^o 1, mars 1997, p. 8-9.

La piètre qualité de la reproduction du cachet publié dans la revue de la Société royale héraldique du Canada ne permet pas de voir si Cogné a décrit le sceau tel que gravé ou s'il a reproduit le blasonnement de l'armorial d'Hozier.

La question est importante, car, contrairement aux auteurs cités plus haut, Cogné est le premier à avoir étudié une source originale telle que ce cachet utilisé par un membre de la famille Taschereau, et donc à déterminer les véritables couleurs des armoiries en usage dans la famille seigneuriale de Beauce.

Quoi qu'il en soit, les couleurs attribuées par l'abbé Daniel et reprises par Massicotte ont eu pour effet que ce sont ces armoiries-là que la famille Taschereau utilisera au Canada, comme nous pouvons le voir au fronton du manoir familial et seigneurial à Sainte-Marie de Beauce (Figure 7).



Figure 7. Armoiries de la famille Taschereau. Fronton du manoir seigneurial à Sainte-Marie-de-Beauce. Photo fournie par l'auteur.

Les armoiries du cardinal Taschereau

Lorsque, le 24 décembre 1870, l'abbé Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898) est désigné comme archevêque de Québec, l'arrière-petit-fils de Thomas-Jacques doit adopter des armoiries consacrant son nouveau statut dans la hiérarchie catholique. Ces nouvelles armoiries, dévoilées à la suite de sa consécration épiscopale le 19 mars 1871, se blasonnent:

écartelé, aux 1 et 4, d'or à trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople; aux 2 et 3, d'azur à deux épées d'argent en sautoir, les pointes en haut, accompagnées de quatre croissettes de même.

Ce sont les armoiries que nous pouvons voir sur un vitrail de la chapelle du musée de l'Amérique française (Figure 8).

Le vitrail rappelle l'élévation de l'archevêque de Québec au Sacré Collège des cardinaux par le pape Léon XIII le 7 juin 1886. Remarquez que l'artiste-verrier a donné une allure naturelle aux roses des Taschereau. Nous trouvons d'ailleurs une autre variante des armoiries du premier cardinal canadien sur le monument qui fut érigé en son honneur sur la place de l'Hôtel-de-Ville en 1923. En effet, les roses sont devenues des lis du jardin et les croissettes se sont mutées en fleurs de cinq pétales (Figure 9).

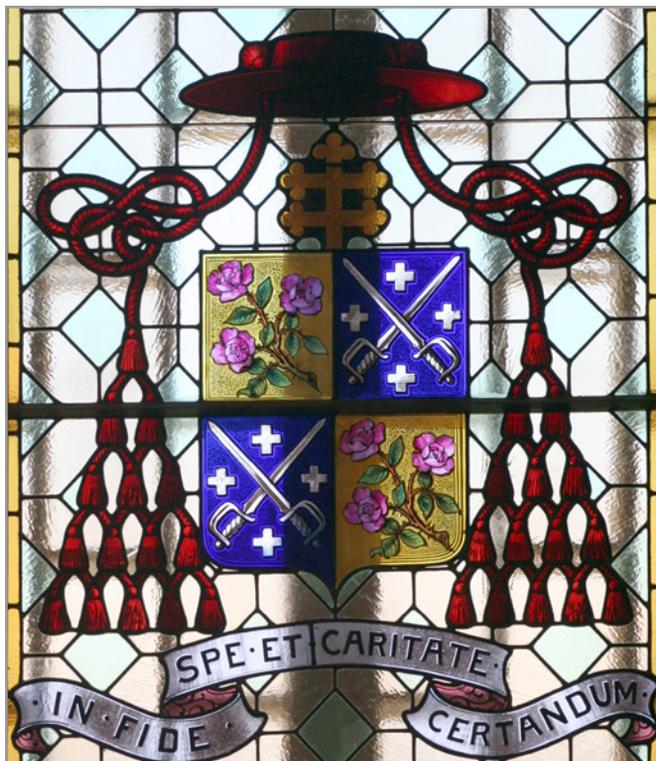


Figure 8. Armoiries du cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau. Vitrail de la chapelle du musée de l'Amérique française. Photo fournie par l'auteur.



Figure 9. Armoiries du cardinal Taschereau sur le monument de la place de l'Hôtel de Ville. Photo fournie par l'auteur.

Les traces des Taschereau dans les armoiries municipales

Les concepteurs des armoiries des municipalités de Beauce n'ont pas manqué de rappeler le rôle de la famille Taschereau

dans le développement des rives de la rivière Chaudière. Mais contre toute attente, ce sont les épées et les étoiles des Boutin qui ont retenu la faveur des héraldistes du Collège canadien des armoiries, lors de la création de celles de la Ville de Sainte-Marie (**Figure 10**) et de la municipalité de Vallée-Jonction (**Figure 11**) dans les années 1950. Peut-être la prudence a-t-elle dicté leur choix devant les opinions divergentes des spécialistes quant aux couleurs des armoiries des Taschereau.



Figure 10. Armoiries de Sainte-Marie. Photo fournie par l'auteur.



Figure 11. Armoiries de Vallée-Jonction. Photo fournie par l'auteur.

Conclusion

Dans l'état actuel des connaissances et des sources primaires disponibles, il est difficile de déterminer les véritables couleurs des armoiries de la famille Taschereau au Canada. D'abord, il n'existe pas de filiation établissant formellement que Christophe Taschereau et Renée Boutin sont du lignage des familles Taschereau et Boutin détentrices des armoiries retrouvées dans les armoriaux; tous les généalogistes savent bien qu'il ne suffit pas d'avoir le même patronyme pour être nécessairement du même lignage. Ensuite, en raison de la piètre qualité de la reproduction du cachet de Charles-Antoine Taschereau, nous ne pouvons valider la description qu'en a faite Daniel Cogné¹⁵, et donc, préciser quelles étaient les armes utilisées par Thomas-Jacques Taschereau, ses enfants et ses descendants au Canada. Il est toutefois bien probable que, comme plusieurs familles roturières établies en Nouvelle-France, l'un des ancêtres Taschereau se soit inspiré des armes de familles homonymes de France pour se forger des armoiries propres à sa lignée, mais en adoptant des couleurs différentes des armes originales pour ainsi distinguer la famille canadienne. Mais cette hypothèse ne pourra être vérifiée que lorsque nous pourrons poursuivre nos recherches dans les centres d'archives où sont conservés les trésors de notre histoire qui n'ont pas tous été numérisés. C'est donc un dossier à suivre.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : marc.beaudoin@videotron.ca

15. La fermeture des centres d'archives en raison de la pandémie ne nous a pas permis de consulter la pièce originale conservée à Bibliothèques et Archives Canada à Ottawa.

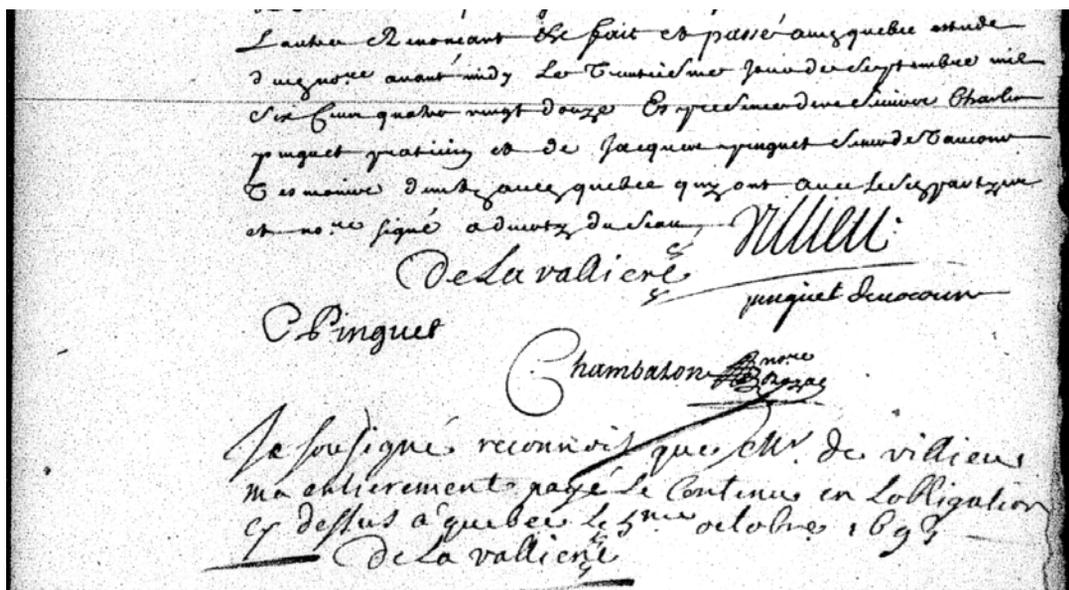


Paléographie

Lise St-Hilaire (4023)

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Troisième et dernier extrait d'une ratification tirée du greffe de Louis Chambalon



Transcription intégrale

- 20 Lautre Renonçant &c **fait et passé** aud quebec estude
- 21 dud no.^{re} avant midy Le Trentiesme JourdeSeptembre mil
- 22 SixCens quatre vingt douze Es presencedes Sieurs Charles
- 23 pinguet praticien et de Jacques pinguet Sieur devaucour
- 24 Tesmoins demtz aud quebec quy ont avec Les d partyes
- 25 et no.^{re} Signé a adverty du Seau villieu :
- 26 de La valliere^s pinguet devocour
- 27 C Pinguet Chambalon no.^{re} Royal
- 28 Je Sou Signé reconnoit que M.^r de villieu
- 29 ma entierement payé Le Contenu en Lobligation
- 30 cy deSsus à quebec Le 5.^{me} octobre 1693
- 31 de La vallieress

Transcription corrigée

- 20 L'autre Renonçant etc. fait et passé audit Québec étude
- 21 dudit notaire avant-midi le trentième jour de septembre mille
- 22 six cent quatre-vingt-douze, en présence des sieurs Charles
- 23 Pinguet praticien et de Jacques Pinguet sieur de Vaucour
- 24 témoins demeurant audit Québec qui ont avec lesdites parties
- 25 et notaire signé. Averti Duseau.
- Signatures : Villieu, de Lavallière, C. Pinguet, Pinguet-de Vaucour, Chambalon notaire royal
- 28 Je soussigné, reconnaît que monsieur de Villieu
- 29 m'a entièrement payé le contenu en l'obligation
- 30 ci-dessus, à Québec, le 5 octobre 1693
- Signature : de Lavallière

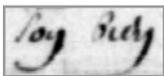
Observations

- Dans cette troisième et dernière partie, figurent les signatures des parties, des témoins et du notaire.
 - S'ajoute aussi, au bas du document, une quittance du paiement total signée. Nous pouvons voir que ce texte de reconnaissance a été écrit de la main de M. de Lavallière.
 - Les liaisons sont toujours douteuses. De façon générale, j'ignore donc les liaisons faites avec des signes, des fions ou celles qui s'amincissent vers la fin.
20. À la fin de l'expression **l'une à l'autre**, on remarque qu'il n'y a pas d'apostrophe pour **L'autre** qui commence par une majuscule.
Le **c** du mot **Renonçant** porte la cédille, mais le mot lui-même commence par la majuscule.
L'expression **fait et passé** est en plus gros caractères pour attirer l'attention. Elle est précédée de **&c.** C'est un signe qui représente : **etc.**
Une seule abréviation : **aud** (audit).
Le mot **Québec** n'a ni sa majuscule, ni son accent.
À la fin, **es** remplace le **é** dans le mot **estude**.
21. Deux abréviations en partant : **dud** (dudit) accroché par un fion au mot **no.^{re}** (notaire).
Le mot **midy** avec un **Y**.
Les majuscules pour : **Le Trentiesme, Jour** et **Septembre**.
Le **es** du mot **trentième** remplace le **è**.
22. Il y a des liaisons que nous avons conservées et d'autres que nous avons ignorées.
L'expression **Es** ou **Ez presence**. Ce n'est pas **En**.
23. Les noms **Pinguet** des deux témoins n'ont pas la majuscule, contrairement à leurs prénoms. Le mot **Sieurs** porte la majuscule.
24. Deux abréviations : **demtz** (demeurants) et **LeS d** (lesdits).
Le pluriel du mot **demeurants** est fait avec un **Z**.
es remplace **é** dans le mot **Tesmoins** qui n'a pas la majuscule, ni **Québec** qui n'a pas non plus son accent.
Le **i** est remplacé par un **y** dans les mots **quy** et **partyes**.
25. Il y a l'abréviation **no.^{re}** (notaire), et le mot **adverty** suivi du nom **duSeau**. Nous croyons que ce M. Duseau a été averti du document. Une recherche plus poussée pourrait nous préciser la raison de cette finale.
- 26 et 27. Deux lignes de signatures qui confirment la présence de toutes ces personnes.
28. Voici un avenant. À partir de la ligne 28, M. de Lavallière reconnaît avoir été payé par M. de Villieu. Cet avenant peut se trouver en marge, ou sur une tout autre feuille. Quelques fois cette feuille est partielle, d'autres fois elle est totale. Ici, l'avenant est assez simple et très clair. M. de Lavallière l'a écrit de sa main.
Sur cette ligne, on a le mot **Sou Signé** avec **deux S** majuscules comme si l'auteur écrivait deux mots différents.
On voit que la conjugaison de l'imparfait se termine en **oit** au lieu de **ait**.
Il a mis la majuscule pour **M.^r**, mais pas pour **villieu**.
29. Le mot **entierement** n'a pas d'accent.
La majuscule pour les mots : **Le Contenu** et **Lobligation**, ce dernier n'ayant pas son apostrophe.
30. Les premiers mots sont **cy deSsus**, où le **y** remplace le **i**. Il a omis le **trait d'union** et le premier **S** est imposant.
Il a mis l'accent sur le **A**, mais pas la majuscule ni l'accent pour **Québec**.
Remarquez que le chiffre **5** n'a pas de barre horizontale et que M. de Lavallière utilise le **L** majuscule pour le mot **Le**.
31. D'ailleurs, pour sa signature, la seule majuscule est celle du mot **La**.

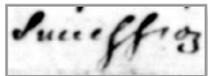
Leçon

La lettre N

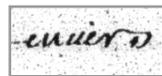
Cette lettre est présente dans énormément de mots de notre vocabulaire. Malheureusement, à cette époque, et même aujourd'hui, le **N** ressemble souvent à un **U**. Mais en plus du **U**, il faut se rappeler que certaines autres lettres avaient aussi une forme semblable : **M**, **V**, certains **E** et le **S** final. Souvent, le **N** final sera comme les deux exemples montrés ici. Mais il figure aussi sous d'autres formes.



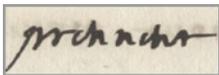
Son bien



SuccesSion



envers (Chambalon)



prennent: remarquez la fusion **EN**.

Vous pouvez communiquer avec l'auteure à l'adresse :
sintilali@videotron.ca



Les archives vous parlent

Réналд Lessard (1791), Coordonnateur,
BAnQ-Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Du nouveau à BAnQ pour le centenaire des Archives nationales

Beaucoup d'activités avaient été prévues pour souligner le 100^e anniversaire de la nomination de Pierre-Georges Roy comme archiviste de la province de Québec le 2 septembre 1920. Cette date marque la naissance de ce qui allait devenir les Archives nationales du Québec. Il y a bien eu la parution du magnifique numéro 105 de la revue *À rayons ouverts* portant spécialement sur l'histoire des archives au Québec et des Archives nationales en particulier. Il est d'ailleurs offert gratuitement sur notre Portail¹. Toutefois, la pandémie actuelle nous a obligés à annuler certains événements ou à les reporter d'un an comme pour les *Journées d'études sur les archives judiciaires*. Malgré cela, il faut souligner que bien des choses positives se sont produites durant les derniers mois.

1. Advitam

Depuis janvier, les chercheurs, plus particulièrement les généalogistes ont pu bénéficier du passage de notre moteur de recherche Pistard, dont l'implantation remontait à plus de vingt ans, à *Advitam*². Les contenus et les images numérisées peuvent être consultés plus facilement.

Des contenus s'ajoutent régulièrement. Signalons les enregistrements du concours *Mémoire d'une époque*. De 1981 à 1986, l'Institut québécois de recherche sur la culture a créé et dirigé le concours *Mémoire d'une époque*, destiné à recueillir des récits de personnes âgées de 70 ans et plus de toutes les régions du Québec. Les témoignages ont été enregistrés par chaque informateur sur des bandes sonores, soit plus de 1200 récits de vie.

Depuis quelques semaines, 873 de ces récits peuvent être écoutés à partir d'*Advitam* (E54). Une notice décrit sommairement chaque récit. Par exemple : « Émérentienne Fréchette Aubin, née à *Saint-Nicolas* (Chaudière-Appalaches) en 1909. Occupation : cuisinière et infirmière. Enregistré les 25 et 27 mai 1981 ».

2. État civil et greffes de notaires

Dans *Advitam* et BAnQ numérique, les chercheurs trouvent de plus en plus de contenus numériques liés à l'état civil et aux greffes de notaires. Des greffes des XVII^e et XVIII^e siècles s'ajoutent à ceux du XIX^e siècle et du début du siècle suivant. Ces greffes étaient microfilmés. Leur numérisation est en cours et des greffes anciens sont maintenant disponibles. Ceux de Guillaume Audouart, Claude Auber, Romain Becquet, François Genaple, entre autres, sont maintenant consultables de la maison.

L'état civil ancien est aussi en cours de numérisation ; on trouve déjà des actes du XVII^e siècle. Les registres originaux, non microfilmés, que possède BAnQ, devraient aussi être numérisés pour la période d'avant 1876.

3. Nouvelles bases de données nominatives

Depuis 2019, une vingtaine de bases de données nominatives ont été ajoutées ou ont fait l'objet d'ajouts substantiels. Elles sont disponibles gratuitement dans l'onglet *Généalogie* du Portail de BAnQ³.

NOM DE LA BASE	MISE EN LIGNE	ENTRÉES	MENTIONS D'INDIVIDUS	PRODUCTEUR (S)
Personnes incarcérées dans les prisons de Québec au XIX ^e siècle (1813-1907, 1914).	2003-2018	89 368	89 368	Raymond Blanchet et Claudette Laberge (bénévoles) ; Elders (mormons) ; étudiant de BAnQ ; Département des sciences historiques de l'Université Laval et Donald Fyson.
Faillites de la région de Québec, 1880-1920, et du district de Québec, 1925-1949.	2019	1 815	3 630	André Roy dans le cadre de son mémoire de maîtrise et nos index pour la suite. Hélène Duval (bénévole).
Cahiers de scrutin conservés par BAnQ Québec.	2019	39 008	39 008	Raymond Blanchet et Claudette Laberge (bénévoles).
Billets de l'Acadie et Papiers du Canada.	2019	6 854	6 854	Réналд Lessard, Ronnie-Gilles LeBlanc et Francine Leclerc.
Index de la Cour d'appel, district de Québec, 1872-1984. Dossiers civils.	2019	29 203	58 386	Palais de justice, Hélène Duval (bénévole), et personnel de BAnQ Québec. Index 301903 et 301904.

- <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/>.
- <https://advitam.banq.qc.ca/>.
- www.banq.qc.ca/archives/genealogie_histoire_familiale/ressources/bd/.

NOM DE LA BASE	MISE EN LIGNE	ENTRÉES	MENTIONS D'INDIVIDUS	PRODUCTEUR (S)
Index de la Cour d'appel, district de Québec, 1876-1984. Dossiers criminels et pénaux.	2019	4 553	9 106	Palais de justice, Hélène Duval (bénévole), et personnel de BAnQ Québec. Index 301903 et 301905.
Fonds Cour d'appel pour le Bas-Canada, 1772-1835.	2019	829	2 000	Palais de justice, Hélène Duval (bénévole), et personnel de BAnQ Québec. Index 301972 et 301554.
Fonds Cour d'appel pour le Bas-Canada. Factums, 1812-1861.	2019	1 073	2 500	Personnel de BAnQ.
Enquêtes des coroners des districts judiciaires d'Abitibi-Témiscamingue, 1934-1986.	2005	8 215	8 215	Personnel de BAnQ.
Enquêtes des coroners des districts judiciaires de Beauce, de Charlevoix, de Montmagny, de Québec et Thetford Mines, 1765-1986.	2005	69 997	69 997	Guy Gagnon et Michel Simard (bénévoles), Stéphanie Tésio pour BAnQ; personnel de BAnQ et plusieurs étudiants.
Enquêtes des coroners provenant surtout des districts judiciaires de la région de Québec, 1962-1982.	2019	11 044	11 044	Guy Gagnon (bénévole).
Enquêtes des coroners pour morts violentes provenant de tout le Québec, 1971-1986.	2019	6 360	6 360	Guy Gagnon (bénévole) et personnel de BAnQ.
Index des enquêtes du coroner pour toute la province provenant du département du procureur général 1939-1944 — Index du ministère de la Justice.	2020	29 967	29 967	Johanne Gagnon et Guy Gagnon (bénévoles).
Contrats de mariage provenant des districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Montmagny et de Thetford Mines, 1636-1953.	2003, 2004 et 2020	100 881	290 000	Michel Simard et personnel de BAnQ.
Inventaires après décès des districts judiciaires de Québec, de Charlevoix, de Beauce, de Montmagny et de Kamouraska, 1785-1955.	2002 et 2020	12 965	25 541	Anne Vrignaud (bénévole), en plus d'étudiants et du personnel de BAnQ.
Miliciens de la Guerre de 1812 — Liste de 1875.	2020	3 166	3 166	Guy Gagnon (bénévole).
Demandes de terres des miliciens de la Guerre de 1812.	2020	14 554	14 554	Raymond Laberge et Michel Paradis, du personnel de BAnQ.

Parmi les plus importantes, mentionnons d'abord celles des contrats de mariage, des enquêtes des coroners, des cahiers de scrutin et des billets de l'Acadie.

Tous les contrats de mariage passés avant 1902 conservés par BAnQ Québec sont maintenant recensés : en tout, 100 881 références à des contrats de mariage passés entre 1636 et 1953, dont 11 560 entre 1902 et 1953. Le territoire couvert correspond grosso modo à celui des districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Montmagny et de Thetford Mines ou encore à celui des régions administratives de la Capitale-Nationale (3) et de Chaudière-Appalaches (12).

La base de données sur les enquêtes des coroners de la région de Québec a été bonifiée. Elle comprend désormais 69 997 entrées, soit toutes les enquêtes provenant des districts judiciaires de Québec, de Beauce, de Charlevoix, de Montmagny et de Thetford Mines produites entre 1765 et 1986. Il est à noter que 329 références à des enquêtes des coroners

tenues surtout au milieu du XIX^e siècle, qui avaient été noyées dans les dossiers de la Cour des sessions de la paix du district de Québec, ont été intégrées. Ces données avaient été décrites par la Société Archiv-Histo dans sa base de données *Thémis 2*.

La base de données *Les cahiers de scrutin de la région de Québec et de l'est du Québec*, 1814-1841 contient 39 008 mentions de personnes ayant voté provenant de 40 cahiers de scrutin tenus sur le territoire de la région de Québec et de l'est du Québec entre 1814 et 1841. Si l'on exclut les districts électoraux de Kamouraska, de Gaspé et de Bonaventure où aucun cahier de scrutin n'a été conservé, tout ce territoire est couvert par au moins un cahier de scrutin. Notons que le nom d'un même individu peut revenir à plusieurs reprises dans la base de données, des élections différentes ou des propriétés dans plus d'un district lui permettant de voter plus d'une fois. La base de données peut servir à retrouver un individu ou à reconstituer en partie des groupes socioprofessionnels. On y trouve des

jardiniers, des horlogers, des imprimeurs et même un ramancheur (*bonesetter*) ! Les femmes ont pu voter jusqu'en 1849 et, de fait, on les trouve dans les cahiers de scrutin, mais en petit nombre. Il en est de même des Amérindiens, essentiellement des résidents de Wendake. La communauté anglophone est aussi bien représentée.

La base de données sur les billets de l'Acadie et les certificats du Canada, déjà présentée dans **L'Ancêtre** (n° 322, printemps 2018, p. 232-236) est un apport significatif à l'histoire acadienne entre 1750 et 1760. Elle contient également des milliers de références à la région des Grands Lacs.

Les projets pour la prochaine année

La préparation des *Journées d'études sur les archives judiciaires* s'est accompagnée de la constitution de plusieurs bases de données portant sur les archives judiciaires. Des bases de données sur les dossiers judiciaires civils, criminels et pénaux portés en appel ont entièrement été décrites jusqu'en 1984. D'autres bases sont quasiment complétées. Ainsi, d'ici un an, tous les dossiers criminels et pénaux auront été décrits des débuts de la colonie jusqu'en 1968. Les nouvelles bases de données viendront compléter ce qui est déjà en ligne dans *Advitam* pour le Régime français.

NOM DE LA BASE	ENTRÉES	MENTIONS D'INDIVIDUS	PRODUCTEUR (S)
Index de la Cour des Sessions de la Paix du district de Québec (1800-1927) — <i>Thémis 2</i> .	164 462	448 467	Société Archiv-Histo (Thémis 2).
Cour du Banc du roi, dossiers criminels, 1765-1925.	6 935	6 935	Palais de justice, Guy Gagnon (bénévole) et personnel de BANQ Québec. Index 301550.
Index de la Cour des Sessions de la Paix du district de Québec (1923-1968).	150 000	150 000	Guy Gagnon, Françoise Charland, Stéphane Goulet, Réjeanne Fillion, Michel Bédard et René Montminy d'après l'index 301565.
Jugements de divorces, 1968-1986.	34 631	69 262	Personnel de BANQ.
Lettres patentes de compagnie et permis d'affaires, 1868-1959.	57 270	0	Michel Simard.
Recensement de l'île d'Orléans pour 1825.	523	523	Raymond Blanchet et Claudette Laberge (bénévoles).
Index des raisons sociales (1849-1932) du district de Québec.	30 000	30 000	Guy Gagnon et Michel Bédard (bénévoles) d'après des fichiers du palais de justice de Québec.
Index de la Cour des plaidoyers communs du district de Québec (1765-1793); Index de la Cour du Banc du roi, terme civil, district de Québec (1794-1848); Index de la Cour supérieure, district de Québec (1849-1899).	230 823	230 823	Guy Gagnon (bénévole) d'après des fichiers du palais de justice de Québec.
Index de la Cour des plaidoyers communs du district de Montréal (1765-1793); Index de la Cour du Banc du roi, terme civil, district de Québec (1794-1848) (Thémis 1 et 3).	32 000	100 000	Société Archiv-Histo (Thémis 1 et 3).
Inventaire des testaments olographes pour les districts judiciaires de Québec (1789-1941), de Beauce (1861-1965), de Charlevoix (1861-1968) et de Montmagny (1859-1974).	5 463	5 463	Pierre-Georges Roy et les étudiants et le personnel de BANQ, Diane Carbonneau et sœur Anne-Marie.
Inventaire des tutelles et curatelles du district de Québec, 1639-1963.	28 000	50 000	Étudiants et personnel de BANQ; Guy Gagnon, Hélène Duval et Michel Bédard (bénévoles).
Contrats de mariage de la région de Trois-Rivières.	29 613	60 000	Yvon Martin (BANQ Trois-Rivières) et Société de généalogie de la Mauricie.

Dans un an, les différentes bases de données contiendront ensemble plus d'un million de noms. Nous espérons qu'elles feront découvrir aux généalogistes des éléments insoupçonnés de la vie de leurs ancêtres.

Autant de travail n'aurait pu être réalisé sans l'apport du personnel de BANQ Québec, et plus particulièrement de Michel Simard, mais surtout de celui de bénévoles qui ont investi au fil des ans des milliers d'heures dans ces projets. Mentionnons tout particulièrement Guy Gagnon, Raymond Blanchet et son épouse Claudette Laberge, dont les contributions sans relâche pendant plus de quinze ans ont été exceptionnelles. D'autres

personnes ont collaboré ou continuent de le faire: Francine Leclerc, Ronnie-Gilles LeBlanc, Hélène Duval, Michel Bédard, Réjeanne Fillion, André Roy, Anne Vrignaud, Johanne Gagnon, Diane Carbonneau, Guy Dorval, René Montminy, Françoise Charland et Stéphane Goulet. Qu'ils en soient remerciés. Sans eux et sans leur détermination, bien des projets n'auraient pas été amorcés et encore moins terminés.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : renald.lessard@banq.qc.ca



Les Acadiens

André-Carl Vachon

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

Originaire de Saint-Fabien-de-Panet, l'auteur s'intéresse à l'histoire acadienne depuis 1993. En 2018, il obtient une maîtrise en histoire acadienne de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



Écrivain, conférencier et enseignant, il est l'auteur des livres à succès *Les déportations des Acadiens et leur arrivée au Québec* (2014), *Les Acadiens déportés qui acceptèrent l'offre de Murray* (2016), *Une petite Cadie en Martinique* (2016), *Histoire de l'Acadie de la fondation aux déportations*, tome 1 (2018) et tome 2 (2019). Il est également l'auteur du roman jeunesse *Raconte-moi la Déportation des Acadiens* (2019), ainsi que *Les réfugiés et miliciens acadiens en Nouvelle-France, 1755-1763* (2020). M. Vachon est lauréat de plusieurs prix pour sa contribution à l'avancement de l'histoire acadienne, notamment le prix Acadie-Québec (2015), la Médaille de Morne-Rouge, Martinique (2017), le prix France-Acadie (2018) ainsi que le prix Philippe-Aubert-de-Gaspé (2019).

(Photo de l'auteur : © Julia Marois)

Les réfugiés acadiens en Nouvelle-France (1755-1763)

C'est à partir de la capitulation du fort Beauséjour, en Acadie française, aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick, le 16 juin 1755 que certains Acadiens ont commencé à se réfugier au port de Québec, soit près d'un an avant le déclenchement de la guerre de Sept Ans. Par la suite, le sort des Acadiens a été déterminé le 28 juillet 1755 par les autorités britanniques de la Nouvelle-Écosse : ils vont être déportés dans les colonies britanniques et répartis entre le Massachusetts et la Géorgie.

Il ne nous est pas parvenu de récit provenant des Acadiens réfugiés en Nouvelle-France¹, aujourd'hui en partie au Québec. Pour recréer un aperçu de ce qu'ont pu vivre les Acadiens, ainsi que pour savoir quand et comment ils sont arrivés en Nouvelle-France, il nous a fallu colliger les informations contenues dans de nombreuses sources.

On retrouve des bribes d'informations dans les lettres et les mémoires du gouverneur Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, du commissaire ordonnateur Jacques Prévost, à Louisbourg, du marquis de Montcalm, du chevalier François-Gaston, duc de Lévis, de Louis-Antoine de Bougainville, du maréchal Desandrouins, du lieutenant général Malartic, du major général Jean-Daniel Dumas, de l'intendant François Bigot, du notaire royal Louis-Léonard Aumasson de Courville, du commandant Charles Deschamps de Boishébert, de l'évêque M^{gr} Dubreil de Pontbriand, des *Annales des Ursulines*, ainsi que des prêtres et des missionnaires, comme Jean-Félix

Récher, curé de Québec, et François Le Guerne, vicaire auprès des Acadiens.

Tous font mention des réfugiés acadiens dans les écrits qu'ils nous ont laissés, notamment en ce qui a trait à leur nombre, à leurs conditions, à leur ration alimentaire et à leur état de santé. Il est donc question dans ces textes de la dimension sociale et politique de la situation des réfugiés acadiens, puisqu'ils nous renseignent sur les décisions prises par les différents dirigeants à l'égard des Acadiens.

L'ensemble de ce corpus a été publié et se retrouve notamment dans les divers *Rapport[s] de l'Archiviste de la Province de Québec*, dans les *Rapport[s] concernant les archives canadiennes*, dans la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, mais également dans les archives des Ursulines, des Jésuites et de l'Archidiocèse de Québec, etc. Évidemment, l'information concernant les réfugiés acadiens en Nouvelle-France n'a pas été assemblée de façon chronologique. Il s'agit plutôt de rapports d'actions ou de dépenses envoyés à un supérieur. Il faut ainsi recueillir la moindre donnée et la mettre en relation avec les informations relevées parmi les autres sources.

Combien d'Acadiens sont venus en Nouvelle-France ? Pour réussir à comptabiliser leur nombre, il nous a fallu constituer une base de données sur les réfugiés acadiens arrivés en Nouvelle-France entre 1755 et 1763. Nous avons consulté les œuvres incontournables de Bona Arsenault, *Histoire des Acadiens*², et de Pierre-Maurice Hébert, *Les Acadiens du*

1. Nous connaissons l'ambiguïté de l'expression « Nouvelle-France ». Certains acteurs de l'époque et historiens l'utilisent pour exprimer l'ensemble des territoires français de l'Amérique septentrionale, alors que d'autres l'utilisent comme synonyme de la colonie canadienne, notamment sur plusieurs cartes géographiques : « Nouvelle-France ou Canada ». Nous avons opté pour l'expression « Nouvelle-France » afin d'éviter une confusion anachronique avec le Canada actuel. Nous utilisons donc l'expression « Nouvelle-France » pour parler du territoire québécois.

2. ARSENAULT, Bona. *Histoire des Acadiens*, Montréal, Les Éditions Fides, 1994, 395 p.

Québec³. Nous avons donc répertorié et colligé tous les noms qui se trouvaient dans le chapitre *Les Acadiens établis au Québec*, du livre d'Arsenault. Dans ce chapitre, les Acadiens ont été inventoriés selon les agglomérations où ils se sont réfugiés. Les Acadiens s'étant déplacés à quelques reprises, certaines familles sont répertoriées dans plus d'une région. Il est donc impératif d'éviter les doublons. Hébert, quant à lui, a réparti en chapitres dans la troisième partie de son livre, *Lieux d'établissement*, seize régions dans lesquelles se trouvaient les Acadiens. Nous avons ainsi fusionné les listes proposées de ces deux sources. La majorité des noms recueillis se répètent de l'une à l'autre, mais, dans une moindre mesure, ces sources sont aussi complémentaires. Cette nouvelle liste combinée est-elle complète ?

En consultant les registres paroissiaux catholiques du Québec, nous nous sommes rendu compte que certaines familles ne faisaient pas partie des listes proposées par Arsenault et Hébert. Cette banque de données essentielles, « Québec, registres paroissiaux catholiques, 1621-1979 », se retrouve sur le site Web *FamilySearch*, dans lequel nous pouvons consulter l'ensemble des registres manuscrits et numérisés des églises, des chapelles et des hôpitaux du Québec. En faisant une lecture attentive de ces registres, nous pouvons identifier les Acadiens mentionnés. Dans les actes de baptême, de mariage et de sépulture, les prêtres ont généralement accompagné les noms de la nomenclature suivante : Acadiens ou « Cadiens », habitants ou anciens habitants de l'Acadie, Acadiens de nation, ou même, Acadiens réfugiés. Dans certains cas, ils ne sont pas identifiés et la formule généralement employée est « de cette paroisse ». C'est pour cette raison qu'il faut absolument corréler les informations recueillies dans les registres avec les données du *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)* de l'Université de Montréal, afin de s'assurer d'avoir tous les membres d'une même famille. Était-ce une façon de les cacher en écrivant qu'ils étaient de la paroisse ?

Pour compléter notre base de données, il est impératif de consulter le *Dictionnaire généalogique des familles 1621-1824 (Québec, Canada français)* qui se trouve sur le site Web du PRDH. Créé en 1966, le PRDH, qui loge au Département de démographie de l'Université de Montréal, s'est donné le mandat de « reconstituer exhaustivement la population du Québec ancien depuis le début de la colonisation française

au XVII^e siècle. La réalisation de cet objectif se présente sous la forme d'un registre informatisé de population ». Cela dit, les fiches des familles acadiennes ne sont pas complètes et comportent quelques lacunes. Par exemple, André Savary, veuf de Marie Doucet, est dit « hors population », donc qui ne se serait pas réfugié en Nouvelle-France. Or, nous avons trouvé l'acte de sépulture d'*André Savary, Cadien, veuf de Marie Doucet*, dans le registre de Saint-Jean, île d'Orléans, le 8 novembre 1757. La vigilance est donc de mise lors de l'utilisation des données du PRDH.

L'historien John Alexander Dickinson, qui a également utilisé ces données pour son article, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », nous met en garde à ce propos. Par exemple, Dickinson affirme qu'il

manque également des réfugiés ayant fait un court séjour au Canada avant de retourner en Acadie et qui n'ont fait l'objet d'aucun acte d'état civil. Il reste aussi les cas de nombreux parents dont les enfants décèdent ou se marient dans la vallée laurentienne, mais qui ne sont présents à aucun événement. Ils sont considérés comme n'étant jamais venus, mais est-ce vraiment le cas ?

En effet, certains Acadiens n'ont pas bénéficié des sacrements de l'Église catholique, tels le baptême, le mariage ou la sépulture pendant la période étudiée (1755-1763). Néanmoins, certains Acadiens sont mentionnés uniquement comme parrains, marraines ou témoins lors d'un mariage ou d'une sépulture. Cela atteste donc de la présence de ces derniers sur le territoire de la Nouvelle-France. De plus, Dickinson mentionne que « la manière dont est constituée la banque du PRDH sous-estime probablement le nombre d'individus », de réfugiés acadiens.

Finalement, nous avons consulté *Parchemin, la banque de données notariales du Québec ancien 1626-1799*, afin de retrouver ces Acadiens qui n'ont pas bénéficié de sacrements de l'Église pendant la guerre de Sept Ans. Ainsi, nous avons découvert une dizaine d'Acadiens n'ayant pas été identifiés dans les autres sources et bases de données.

Voici le fruit de notre recherche que nous vous présentons sous forme de tableau :

Récapitulation des arrivées des Acadiens entre 1755 et 1763

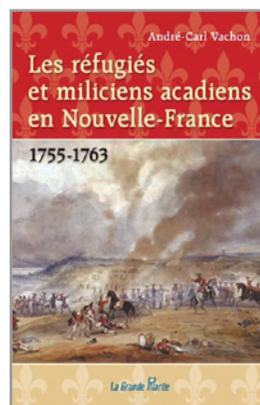
LIEU D'EMBARQUEMENT	BATEAU	NOMBRE	DESTINATION	DATE D'ARRIVÉE
Fort Gaspereau	Probablement à bord du navire <i>L'Actif</i>	75	Québec	Vers le 5 juillet 1755
Île Saint-Jean	Probablement à bord du navire <i>La Renommée</i>	38	Québec	Avant le 4 septembre 1755
Île Saint-Jean	Goélette... ou la flûte <i>Anna-Sophia</i>	87	Québec	Vers le 22 juin 1756
Géorgie et Caroline, Nouvelle-Angleterre	Par canot via la rivière Potomac et le fort Duquesne	9	Montréal	6 août 1756

3. HÉBERT, Pierre-Maurice. *Les Acadiens du Québec*, Montréal, Éditions de l'Écho, 1994, 478 p.

LIEU D'EMBARQUEMENT	BATEAU	NOMBRE	DESTINATION	DATE D'ARRIVÉE
Île Saint-Jean	Probablement à bord du navire <i>Le Dondonnais</i>	215	Québec	13 août 1756
	Goélette <i>La Flore</i>	77	Québec	25 août 1756
	Deux bateaux...	107	Québec et certains sont redirigés vers l'île d'Orléans	Vers le 18 octobre 1756
Miramichi et Sainte-Anne-des-Pays-Bas (via Miramichi)	Probablement à bord du navire <i>Le Jason</i>	120	Québec	13 juin 1757
	Probablement à bord du navire <i>Le Brillant</i>	149	Québec	6 juillet 1757
	Probablement à bord du navire <i>Le Raphaël</i>	182	Québec	Vers le 18 août 1757
	<i>Le Saint Charles</i>	151	Québec	16 octobre 1757
Caroline et Géorgie, Nouvelle-Angleterre	Par canot via la rivière Hudson	4	Montréal	8 septembre 1757
Île Saint-Jean	<i>L'oyseau Royal</i>	125	Québec	Vers le 20 octobre 1757
	Goélette de Jean Maréchal	137	Québec	8 novembre 1757
Sainte-Anne-des-Pays-Bas	Par canots via le portage du Témiscouata	17	Kamouraska	1757
Bordeaux, France	« Frégate du Roy La Sirene »	3	Québec	19 mai 1758
Deerfield (Dingerfil), Massachusetts	Par canots sur les rivières Connecticut/Hoosic/Hudson	9	Montréal	30 mai 1758
Miramichi (en provenance de Port-Toulouse, île Royale)	Goélette <i>L'Angélique</i>	19	Québec	24 août 1758
Malpec, île Saint-Jean	Bateau <i>L'Acadien</i>	5	Québec	19 septembre 1758
Sainte-Anne-des-Pays-Bas	Par canots via le portage du lac Talon, à Saint-Fabien-de-Panet	5	Montmagny	1758
Boston, Massachusetts	Ils « sont arrivés aujourd'hui par les terres »	3	Fort Saint-Jean (près de Montréal)	5 mai 1759
Miramichi	Bateau...	23	Québec	5 juillet 1759
Sainte-Anne-des-Pays-Bas	Par canots via le portage du Témiscouata ou lac Talon	178	Entre Trois-Pistoles et Montmagny	1759
Petite-Rochelle, Ristigouche	Chaloupes	92	Bonaventure	Fin octobre 1760
Boston, Massachusetts	Bateau...	2	Québec	1761
Charleston, Caroline du Sud	Bateau...	6	Québec	1761
Sainte-Anne-des-Pays-Bas	Par canots via le portage du lac Talon	9	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1762
Îles-de-la-Madeleine	Bateau...	3	Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, Lauzon	1763

Total : 1940 Acadiens, moins ceux qui sont venus deux fois, donc 1935 Acadiens.

Au total, la Nouvelle-France a accueilli 1935 réfugiés acadiens entre 1755 et 1763. À cette époque, il y avait près de 14 143 Acadiens dans les Maritimes. La Nouvelle-France a donc reçu 13,5 % de la population acadienne entre 1755 et 1763. Ces réfugiés provenaient principalement de la région du fort Beauséjour, de l'île Saint-Jean, aujourd'hui, l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que des établissements sur les berges du fleuve Saint-Jean, notamment Sainte-Anne-des-Pays-Bas, aujourd'hui Fredericton, Nouveau-Brunswick. Tous les réfugiés acadiens sont venus par bateau au port de Québec et par canot pour les 200 Acadiens qui se sont réfugiés sur la Côte-du-Sud, via le fleuve Saint-Jean et les divers portages. Pour découvrir la liste des passagers et pour en savoir plus sur le sujet, nous vous invitons à lire



notre livre *Les réfugiés et miliciens acadiens en Nouvelle-France, 1755-1763*, Tracadie, La Grande Marée, 2020, 333 p.

Dans le prochain numéro, nous ferons une présentation des Acadiens qui sont venus au port de Québec, sous l'offre de Murray, entre 1765 et 1775.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse :

acvachon@videotron.ca



ADN et généalogie

Dominic Gagnon (6640), coadministrateur
des Projets Québec ADNy, Gagnon et French Heritage

Chronique
Chronique
Chronique
Chronique
Chronique

L'origine de Joseph « Douillet », enfant illégitime né en 1765

Il y a quelques années, une famille américaine a voulu clarifier l'origine mystérieuse de son grand-père. Un test ADN-Y est venu valider une théorie : l'arrière-grand-père, John Johnson, avait mené une double vie. Après avoir abandonné sa première épouse dans le Wisconsin et modifié son véritable nom de famille, Douyette, il s'est marié une seconde fois. Les résultats ne laissent aucun doute : les petits-fils des deux unions partageaient le même ADN-Y ! Quant à l'origine du nom Douyette, la lignée se butait à un obstacle avec Moses Douillet, natif du Canada, et dont la famille ignorait le lieu de naissance.

Pendant ce temps, des descendants de William Doucette, d'origine inconnue, marié à Frances Marguerite Lever le 26 janvier 1859 à Perth, Ontario, également exaspérés de frapper un mur avec la lignée paternelle, décidaient de tester leur ADN-Y. Ils eurent la surprise d'être classés au côté des Douyette mentionnés ci-dessus, mais aussi parmi une douzaine de Gagnon. Le lien documentaire restait à être établi pour comprendre la véritable origine familiale.

Après avoir invité ces deux familles à joindre le Projet Québec ADNy au printemps 2018, et parce que nous avions maintenant assez de signatures ADN-Y des Gagnon pour définir les caractéristiques propres aux descendants de Robert¹, un indice supplémentaire est apparu : tous partageaient le même ancêtre, Robert Gagnon, pionnier arrivé vers 1654. Tant les Douyette que les Doucette partageaient la même séquence ADN-Y typique de cette souche Gagnon.

À l'aide du *PRDH*, c'est finalement en débloquent la lignée des Douillet que la recherche a pu avancer : Moïse Douillet, né le 2 juin 1843 à Baie-du-Febvre, était bien celui qui avait quitté le Québec pour le Wisconsin dans les années 1860. La lignée remontait ensuite à son père François et finalement au grand-père, Joseph « Douillet », enfant illégitime né vers 1767, à Saint-François-du-Lac, près de Nicolet. Aucune mention des parents de Joseph « Douillet » lors de ses deux mariages. De nouveau l'impasse, mais l'ADN-Y de sa descendance nous indiquait où chercher ! Le père mystérieux de ce Joseph lui avait transmis le marqueur Y de Robert Gagnon. Au lieu de poursuivre la recherche en remontant à la source, on pouvait maintenant, à l'inverse, descendre de Robert vers ses fils et tenter de

trouver sa descendance présente au lac Saint-Pierre peu avant la Conquête de 1760.

À partir de Robert Gagnon, deux lignées atteignent la région du lac Saint-Pierre autour de cette période, mais l'une d'elles s'approche davantage de ce Joseph, né illégitime, près de Nicolet². Le fils aîné de Robert, Jean Gagnon, établi à Rivière-Ouelle dès 1690, avait commis l'adultère par viol en 1692. La victime était Marguerite Bouchard, fille de Michel, cabaretier. La cause fut amenée devant la justice et Jean Gagnon fut reconnu coupable d'avoir essayé de provoquer l'avortement de Marguerite. L'enfant survécut sous le nom Pierre-Jean Gagnon, né en 1693. Ce dernier ne s'est pas installé auprès des Gagnon de Rivière-Ouelle, mais préféra aller vivre dans la région du lac Saint-Pierre, où sa présence est attestée dès 1722, lors de son mariage avec Marguerite Marquette Périgord. En présumant que 1766 est l'année de la conception de Joseph « Douillet », Pierre-Jean semble trop âgé, à 73 ans, pour être considéré comme le père recherché, mais ce n'est pas impossible. Les soupçons se portent plutôt sur ses trois fils ; Pierre, François-Xavier et Jean-Baptiste, alors âgés de 19 à 31 ans.

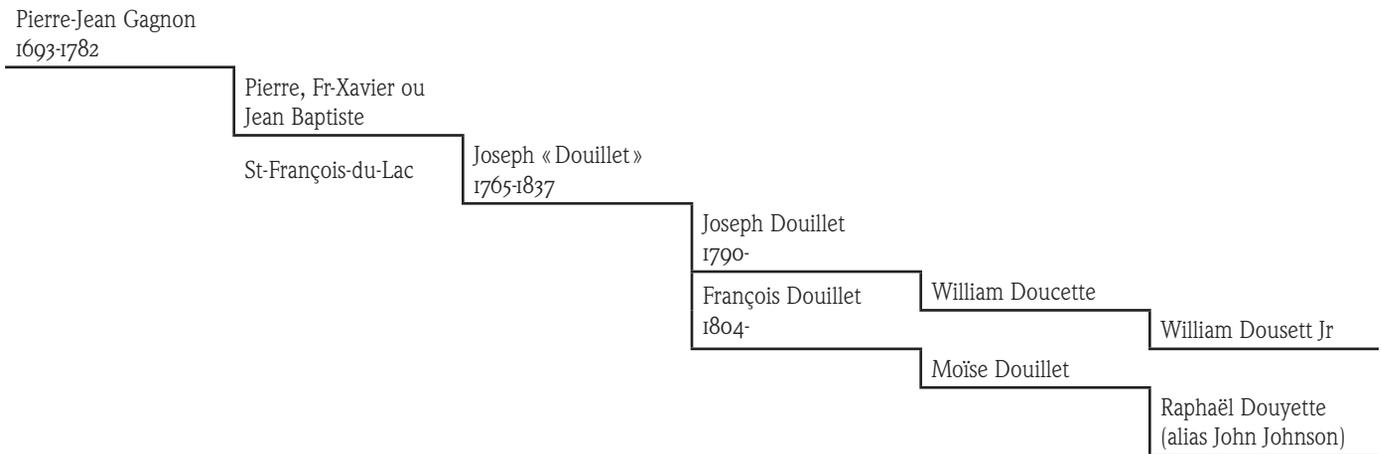
Nous perdons la trace de Pierre après son baptême, mais ses deux frères se marient à Saint-François-du-Lac dans les années 1760. Le mariage de Jean-Baptiste avec Marguerite Janelle, le 15 avril 1761, est intéressant, car la mère de la mariée, Françoise Laforest, est la tante de Louis Laforest, parrain d'un enfant illégitime, Joseph, né le 20 mars 1765, de parents inconnus.

Au baptême de cet enfant, Judith Lenormand, femme de Louis Laforest, est dite marraine. Michel Précourt, beau-frère de Louis Laforest, est également témoin. Tous ces gens sont apparentés aux Gagnon de Saint-François-du-Lac par le lien de Marguerite Janelle avec les Laforest.

À la suite de cette découverte et se basant sur l'ADN-Y propre aux descendants de Robert Gagnon, le *PRDH* a pu faire un lien entre l'acte de baptême de ce mystérieux Joseph, daté du 20 mars 1765, et Joseph « Douillet », comme on le nomma à son premier mariage. Ce lien demeure l'hypothèse la plus probable à ce jour. Joseph assura une descendance grâce à sa première union en 1788 à Élisabeth Beaulac, de Baie-du-Febvre,

1. Steve Gilbert, du Projet Québec ADNy, a découvert au printemps 2018 que le marqueur DYS391 de la descendance de Robert Gagnon possède la valeur 11, au lieu de 10 chez le groupe des trois frères Gagnon (Mathurin, Jean et Pierre).
2. Joseph Gagnon, autre fils de Jean et Jeanne Loignon, épouse, en 1738, Exupère Trottier à Batiscan. Le couple quitte ensuite la région pour s'établir à Rivière-Ouelle, mais deux de ses fils, Jean-Baptiste et Charles-François reviendront à Champlain et Gentilly, dans les années 1760. Cependant, l'éloignement avec Saint-François-du-Lac, lieu de naissance de Joseph « Douillet », demeure appréciable. Nous préférons donc l'autre scénario avec Pierre-Jean comme source de notre lignée mystérieuse.

Transmission de l'ADN-Y des Gagnon jusqu'à Joseph « Douillet »



et également à son second mariage avec Catherine Lyonnais en 1802. Quant à savoir comment le nom Douillet a pu lui être donné dès 1788, nous l'ignorons. Il pourrait s'agir d'une famille de l'endroit qui l'aurait pris en bas âge sous son aile.

Un impact pour certains Doucet de l'Ontario

Un fils de Joseph Douillet, Pierre, alla s'établir dans l'Outaouais. À son mariage avec Margaret Sullivan le 12 avril 1842 à Drummond, Ontario, on le nomma Doucet, fils de Joseph et Catherine Lyonnais. L'erreur du curé dans la transcription du nom de famille explique pourquoi la descendance du couple portera le patronyme Doucet, mais aussi « Du Cette » ou « Doussett », dans le cas de ce William Doucette, marié à Frances Marguerite Lever, et mentionné plus haut. Un test ADN autosomal d'un descendant de William Doucette a pu établir un lien de parenté (cousin) avec une descendante de Pierre Doucet et Margaret Sullivan. Cela venait ainsi combler le manque d'archives permettant de bien identifier les parents de William Doucette.

Aujourd'hui, ce sont donc des Doucette³, Doussett, Du Cette, Douyette ou Douillet, de partout en Amérique du Nord, qui portent encore l'ADN-Y de Robert Gagnon. Cette découverte permettra à quiconque de vérifier sa filiation avec cette branche Gagnon, à l'aide d'un test d'ADN-Y. De futurs cas d'adoption ou d'énigme familiale en bénéficieront également.

Nous pouvons consulter les séquences ADN-Y de cette recherche et leurs lignées respectives dans le catalogue des signatures ancestrales au www.francogene.com/triangulation/. Un merci à Denis Beauregard, administrateur des projets Doucet et *French Heritage*, et à Marielle Côté-Gendreau, du Projet Québec ADNy et collaboratrice au PRDH, pour l'aide à ratisser les actes de la région du lac Saint-Pierre.

Vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse : domgag12@hotmail.com

3. Les Doucet et Doucette acadiens forment une autre famille identifiable par deux signatures ADN-Y.

GLOSSAIRE DU GÉNÉALOGISTE

Aïeuls et aïeux

Le nom masculin aïeul a deux pluriels de sens différents. Aïeuls désigne les grands-parents ou les grands-pères (parfois aussi les arrière-grands-parents), tandis qu'aïeux signifie « ancêtres, ascendants » ou plus largement « ceux qui ont précédé la génération actuelle ».

Toutefois, il existe une seule forme au féminin pluriel : aïeules, qui désigne autant les grands-mères que les ancêtres.

Notons enfin que pour désigner les arrière-grands-parents, on emploie bisaïeuls (ou parfois aïeuls) et pour les générations précédentes, trisaïeuls, quatrièmes aïeuls ou plus rarement quadrisaïeuls, cinquièmes aïeuls, etc.

Source : Banque de dépannage linguistique, Office québécois de la langue française, <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/>. Consulté en février 2020.

Mots de généa...

Dieu décide de notre parenté ; Dieu merci, nous pouvons encore choisir nos amis. – Addison Mizner.

Coronavirus, SGQ et BAnQ

Au moment de préparer la revue, l'incertitude règne toujours concernant la reprise de nos activités. Nous espérons que certains services puissent être offerts de façon limitée à nos membres dans nos locaux à compter de septembre.

Pour en apprendre plus, nous vous suggérons donc de consulter régulièrement le site Web de la Société de généalogie de Québec (www.sgq.qc.ca) et de lire les messages, dont l'infolettre, qui vous parviendront par courriel.

En ce qui concerne BAnQ, visitez le site www.banq.qc.ca pour connaître l'évolution de la situation.

Horaire de la SGQ



Société de généalogie de Québec Centre de documentation Roland-J.-Auger

Local 4240, pavillon Louis-Jacques-Casault, Université Laval
(entrée par le local 3112)

Mardi : 9 h 30 à 16 h

Mercredi : 9 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 12 h 30 à 16 h

Samedi : 9 h 30 à 16 h 30, sauf les sections réservées pour la formation

Collection du Fonds Drouin numérisé disponible pour consultation.

Publications de la Société : répertoires, tableaux généalogiques, cartes, logiciels, etc., disponibles aux heures d'ouverture. Les achats de publications débutent 30 minutes après l'ouverture du centre et se terminent 30 minutes avant l'heure de fermeture.

BAnQ Québec

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec

Local 3112, pavillon Louis-Jacques-Casault,
Université Laval

Tous les services sont fermés le dimanche et lundi.

Manuscrits, archives, microfilms et bibliothèque :

Mardi et vendredi 9 h à 17 h

Mercredi et jeudi 9 h à 21 h

Samedi 9 h à 17 h

La communication des documents se termine 15 minutes avant l'heure de fermeture.



Société généalogique canadienne-française

Découvrez vos ancêtres!

Filles du Roi

Voyageurs

Commerçants

Militaires

Grandes et petites familles



Visitez notre
catalogue
en ligne

<https://sgcf.inlibro.net/cgi-bin/koha/opac-search.pl>

3440, rue Davidson, Montréal (Québec) H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com



Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

Besoin d'aide pour vos recherches généalogiques ?

Le Service de recherche et d'entraide de la Société de généalogie de Québec offre les services suivants :

- Confection de lignées ascendantes reproduites sous forme de parchemins homologués.
- Recherche d'actes de baptême, de mariage ou de sépulture (1621-1940).
- Recherche de contrats notariés de divers types : mariage, acquisition, vente, etc. (1640-1799).
- Transcription en français de documents anciens du XVII^e au XIX^e siècles.

Pour plus de détails, consultez notre site Web :
www.sgq.qc.ca, onglet « Service de recherche ».

Denis Goulet

BRÈVE
HISTOIRE
DES
ÉPIDÉMIES
AU
QUÉBEC

Du choléra à
la COVID-19

Michel Desgagnés

LES ÉBOULEMENTS

Trois siècles de relations
avec le fleuve



SEPTENTRION.QC.CA
LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

Michel L'Hébreux

CURIEUSES
HISTOIRES
DU PONT DE
QUÉBEC

